NOBILIAIRE
UNIVERSEL
DE FRANCE

OU RECUEIL GÉNÉRAL
DES GÉNÉALOGIES HISTORIQUES
DES MAISONS NOBLES DE CE ROYAUME

PAR

M. DE SAINT-ALLAIS

AVEC LE CONCOURS

DE MM. DE COURCELLES, L'ABBÉ LESPINE, DE SAINT-PONS

ET AUTRES GÉNÉALOGISTES CÉLÈBRES

TOME DIX-HUITIÈME

PREMIÈRE PARTIE





PARIS

LIBRAIRIE ANCIENNE ET MODERNE

BACHELIN-DEFLORENNE

Société anonyme au capital de 1,500,000 francs

SIÉGE SOCIAL : 3, QUAI MALAQUAIS 3

MDCCCLXXVII

NOBILIAIRE UNIVERSEL

DE FRANCE



NOBILIAIRE UNIVERSEL

DE FRANCE

OU

RECUEIL GÉNÉRAL

DES GÉNÉALOGIES HISTORIQUES

DES MAISONS NOBLES

DE CE ROYAUME,

Faisant suite au DICTIONNAIRE DE LA NOBLESSE DE FRANCE *qui paraissait avec* PRIVILÉGE DU ROI, *avant la révolution;*

PAR M. DE COURCELLES,

Ancien Magistrat, Chevalier de plusieurs Ordres, et successeur de M. DE SAINT-ALLAIS

DIEU ET LES BOURBONS.

TOME DIX-HUITIÈME

A PARIS

AU BUREAU GÉNÉRAL DE LA NOBLESSE DE FRANCE
rue Saint-Honoré, nº 290, près l'église Saint-Roch
Et Chez ARTHUS BERTRAND, Libraire, rue Hautefeuille.
1821

Réimprimé en 1877
A LA LIBRAIRIE ANCIENNE ET MODERNE
BACHELIN-DEFLORENNE
Société anonyme au capital de 1,500,000 francs
Siége social : 3, quai Malaquais, 3

PARIS. — IMPRIMERIE ALCAN-LÉVY
RUE DE LAFAYETTE, 61



NOBILIAIRE UNIVERSEL

OU

RECUEIL GÉNÉRAL

DES GÉNÉALOGIES HISTORIQUES

DES MAISONS NOBLES

DE FRANCE

Formant les matériaux du DICTIONNAIRE UNIVERSEL DE LA NOBLESSE

DE THUMERY, maison ancienne et distinguée, originaire du Soissonnais, répandue successivement en Lorraine, en Picardie, en Normandie, en Beauce et en l'Ile-de-France. Elle s'est également rendue recommandable dans les armes et dans la magistrature; a donné des ambassadeurs, des conseillers d'état et des officiers généraux décorés. Elle a formé plusieurs branches, 1°. les seigneurs de Boissise, éteints après 1744; 2°. les seigneurs de Dampierre, puis de la Mothe, éteints après l'an 1670; 3°. les seigneurs de Villacourt et de Soulancourt, marquis et comtes de Thumery, existants; 4°. les seigneurs de la Cambe, éteints en 1677; 5°. les seigneurs de Roquencourt et de Chatignonville, éteints; 6°. les

seigneurs de Menildon, éteints en 1639. La filiation de cette ancienne maison, établie sur ses titres originaux, sur les divers jugements de maintenue, rendus en sa faveur, et sur les preuves qu'elle a faites pour l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, dit de Malte, remonte à Jean de Thumery, qui suit.

I. Jean DE THUMERY, Ier du nom, écuyer, seigneur de Thumery et d'Escary, seigneur châtelain de Saint-Gobin, en Picardie, vivait en 1260. *Il portait dans ses armes un écu d'azur, à trois pucelles de carnation renversées, habillées d'argent, les cheveux épars d'or.*

Jean de Thumery eut de sa femme, dont on ignore le nom :

1°. Robert de Thumery, auteur d'un rameau qui n'a formé que six degrés ;
2°. Jean de Thumery, dit le chevalier, qui a formé un rameau éteint au 7e. degré ;
3°. Bertrand, dont l'article suit ;
4°. Thierry de Thumery, père de Jacques et de Robert de Thumery.

II. Bertrand DE THUMERY, écuyer, seigneur d'Escury, vivait en 1310, et fixa sa demeure à Paris. Il écartelait ses armes primitives, qu'il brisait comme cadet, d'un croissant d'or, *d'une croix engrêlée, cantonnée de quatre boutons de rose.* Il épousa Nicole *de la Dehors* (1), dont il n'eut qu'un fils qui suit.

III. Oudard DE THUMERY, écuyer, seigneur de Boissise-le-Roi, près de Melun, et d'autres terres aux environs de Sens, vivait en 1340. Il épousa Marguerite *de Dixy* (2), fille de Pierre de Dixy, conseiller au parlement de Paris. Il en eut :

---

(1) *La Dehors* : d'argent, à la croix losangée d'or et de gueules, cantonnée de quatre œillets au naturel.

(2) *De Dixy* : d'argent, à l'aigle au vol abaissé de sable, becquée et membrée d'or.

1°. Gobert, dont l'article suit;

2°. Gaucher de Thumery, seigneur d'Escury, père de Marguerite de Thumery, épouse d'Eustache *de Laistre* (1), seigneur par elle d'Escury, en Soissonnais, fait chancelier de France le 14 juin 1413.

IV. Gobert DE THUMERY, chevalier, seigneur de Boissise-le-Roi, de Val de Galies, et autres terres, est qualifié secrétaire du roi dans un compte du maître de la chambre aux deniers, du 1er avril 1391. Il rendit aveu et dénombrement de la terre de Boissise en la chambre des comptes de Paris, le 29 novembre 1398; donna une quittance le 12 janvier 1399, scellée du sceau de ses armes, réprésentant *un écu chargé d'une croix cantonnée de quatre boutons de rose, et pour cimier une femme.* Il avait épousé, 1°. Jeanne *le Compasseur* (2), dite la Compasseresse, fille d'Henri le Compasseur, écuyer, seigneur en partie de Villeneuve-le-Roy, et de Jeanne de Chasserat; 2°. Jeanne *de Vaudetar* (3). Ses enfants furent :

Du premier lit.

1°. Regnaud, dont l'article suit;

2°. Enguerrand de Thumery, dont la postérité sera rapportée en son rang;

Du second lit.

3°. Marguerite de Thumery, mariée à Jean *de Troissy* (4), bailli de Sens.

V. Regnaud DE THUMERY, seigneur de Boissise, est

---

(1) *De Laistre* : d'or, à la bande engrêlée de gueules.

(2) *Le Compasseur* : d'azur, à trois compas d'or, ouverts en chevrons.

(3) *Vaudetar* : fascé d'argent et d'azur.

(4) *De Troissy* : de gueules, à la croix d'hermine, cantonnée de quatre fleurs de lys d'argent.

qualifié maître particulier des monnaies du roi dans un compte de Denis le Breton, maître aux deniers du roi Charles VI, de l'an 1417. Il mourut le 12 octobre 1434, et fut inhumé dans l'église de Saint-Méry, à Paris. Il avait épousé Catherine *Berruyer* (1), dont il eut :

1°. Denis, dont l'article suit ;
2°. Ysabeau de Thumery, femme de Martin *Courtin* (2), seigneur de Pomponne et de Villeneuve, secrétaire du roi, grand-audiencier de France ;
3°. Catherine de Thumery, femme d'Anne *Bullioud* (3), de la ville de Lyon.

VI. Denis DE THUMERY, écuyer, seigneur de Boissise, conseiller au parlement de Paris, président aux enquêtes, mort en 1488, avait épousé Françoise *de Longueil* (4), fille de Jean de Longueil, seigneur de Maisons, conseiller au parlement, et président aux requêtes du palais, et de Marie de Morvilliers. Leurs enfants furent :

1°. Jean de Thumery, seigneur de Boissise, reçu conseiller-clerc au parlement de Paris, le 30 juillet 1513, mort sans postérité ;
2°. Jacques, dont l'article suit ;
3°. Guillemette de Thumery, mariée à Dreux *Bude* (5), seigneur de Villiers et d'Yères.

VII. Jacques DE THUMERY, seigneur de Boissise, fut

---

(1) *Berruyer* : d'azur, à trois coupes couvertes d'argent.

(2) *Courtin* : d'azur, à trois croissants d'argent.

(3) *Bullioud* : tranché d'argent et d'azur, à six besants de l'un en l'autre en orle.

(4) *Longueil* : d'azur, à trois roses d'argent ; au chef d'or, chargé de trois roses de gueules.

(5) *Bude* : d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois grappes de raisin d'azur.

premier avocat au parlement, bailli de Nemours, puis conseiller au parlement de Paris. Il mourut en 1537. Il avait épousé Jeanne *Boucher* (1), fille de Bureau Boucher, seigneur de la Cour, procureur du roi au châtelet de Paris, et de Catherine Quieri. De ce mariage sont provenus :

1°. Jean II, dont l'article suit ;
2°. Marie de Thumery, femme de Jean, *aliàs* Michel *de Braillon* (2), sieur de Brisset.

VIII. Jean DE THUMERY, II[e] du nom, seigneur de Boissise, lieutenant du grand-maître des eaux et forêts de France, au siége de la Table de Marbre, rendit aveu de la terre de Boissise, le 25 octobre 1560. Il épousa, par contrat du 14 janvier 1547, Madelaine *de Hélin* (3), fille d'Antoine de Hélin, avocat au parlement, et de Catherine l'Apostolle. Il en eut :

1°. Jean III, dont l'article suit ;
2°. Anne de Thumery, mariée, 1°. à Jean *Viole* (4) sieur de Roquemont, maître des comptes ; 2°. à Antoine *Renaut* (5), seigneur de Montmort, président au bureau des trésoriers de France, à Rouen.

IX. Jean DE THUMERY, III[e] du nom, écuyer, seigneur de Boissise, né posthume, fut reçu conseiller au parlement de Paris le 6 février 1573. Depuis, il fut ambassadeur en Angleterre, et conseiller d'état et ambassadeur ordinaire en Allemagne et extraordinaire en

---

(1) *Boucher :* de gueules, au lion d'or.
(2) *Braillon :* d'azur, au chevron d'argent, chargé de deux lionceaux affrontés de sable.
(3) *Hélin :* écartelé : aux 1 et 4, d'argent, à trois coquilles de sable; aux 2 et 3, fascés de gueules et d'argent.
(4) *Viole :* d'or, à trois chevrons brisés de sable.
(5) *Renaut :* fascé d'or et d'azur, à dix glands de l'un en l'autre.

Hollande, intendant d'armée. Il mourut le 27 décembre 1623. Il avait épousé, par contrat du 12 novembre 1574, Marthe *Luillier* (1), fille d'Eustache Luillier, seigneur de Vé, président en la cour des aides de Paris, et d'Anne le Clerc, dite Cottier. Ses enfants furent :

1°. Jean-Robert, dont l'article suit ;

2°. Christophe de Thumery, seigneur de Feigneux, reçu conseiller-clerc au parlement de Paris, le 9 décembre 1609, puis prieur de St.-Remi-de-la-Chartre, mort en 1623 ;

3°. Edouard de Thumery, chevalier de Malte, commandeur d'Auxerre, mort en 1648 ;

4°. N..... de Thumery, seigneur de Baumont, lieutenant au régiment des gardes, mort sans enfants ;

5°. Claude de Thumery, seigneur de Vé et de Marcenoux, capitaine d'une compagnie d'infanterie, en Hollande, marié, avec Geneviève *le Bret* (2), fille de Jacques le Bret, seigneur de Combreux, trésorier de France, à Paris, et de Charlotte de la Chaise. Il mourut le 3 août 1637. Ils eurent pour enfants :

   a. Jacques de Thumery, seigneur de Vé et de Marcenoux, maintenu dans sa noblesse, le 31 janvier 1669 ;

   b. Jean-Robert de Thumery, mort au mois de janvier 1659 ;

   c. Catherine de Thumery,
   d. Louise de Thumery,
   e. Anne de Thumery,
   f. Charlotte de Thumery,
   } religieuses à Lagny.

---

(1) *Luillier :* d'azur, à trois coquilles d'or.

(2) *Le Bret :* d'or, au sautoir de gueules, cantonné de quatre merlettes de sable, et en cœur un écusson d'argent chargé d'un lion de gueules.

X. Jean-Robert DE THUMERY, écuyer, seigneur de Boissise, reçu conseiller au parlement de Paris, le 12 août 1605, puis conseiller d'état, mort en 1633, avait épousé le 22 juillet 1612, Marguerite *Texier* (1), morte en 1637, fille de Germain Texier, seigneur d'Hautefeuille et de Malicorne, et de Madelaine Larcher. Elle mourut le 4 janvier 1637. Ses enfants furent :

1°. Christophe, dont l'article suit ;
2°. Michel de Thumery, chevalier de Malte, mort l'an 1659, capitaine de frégate ;
3°. Claude de Thumery, qui fut lieutenant d'une compagnie au régiment des gardes du roi, et depuis capitaine d'une galère. Il périt avec le chevalier de la Ferrière, l'an 1655 ;
4°. Nicolas de Thumery, seigneur de Boissise, premier chambellan du duc d'Orléans. Il épousa Marie *du Verdier* (2), et mourut sans enfants, le 30 janvier 1670 ;
5° Catherine de Thumery, épouse de François *de Villemontée* (3), conseiller au parlement ; mort en 1661.

XI. Christophe DE THUMERY, seigneur de Boissise, conseiller du roi, auditeur en la chambre des comptes de Paris ; épousa Madelaine *le Coigneux* (4), fille d'Edouard le Coigneux, conseiller au parlement, et d'Elisabeth Bourdin. Il mourut à Lyon, en 1657. Il eut pour fils :

XII. Germain-Christophe DE THUMERY, dit le chevalier de Boissise, né en 1639, conseiller au parlement,

---

(1) *Texier :* de gueules, au levrier d'argent, surmonté d'un croissant du même.

(2) *Du Verdier :* d'azur, à la fasce ondée d'argent, accompagné de trois colombes du même.

(3) *De Villemontée :* d'azur, au chef denché d'or, chargé d'un lion léopardé de sable, lampassé et armé de gueules.

(4) *Le Coigneux :* d'azur, à trois porcs épics d'or.

puis président en la seconde chambre des enquêtes, mort le 1er septembre 1714. Il avait épousé, le 18 février 1674, Madelaine *le Tellier* (1), fille de René le Tellier, seigneur de Morsan et de Chaville, et de Françoise de Briçonnet de Glatigny. Elle décéda le 12 décembre 1730, ayant eu pour enfants :

1°. René de Thumery, chevalier, seigneur de Boissise, marié, l'an 1738, avec Jacqueline-Marguerite *Richer* (2), dont il n'a pas eu d'enfants ;

2°. Adrien-Louis de Thumery de Boissise, prieur commandataire de Saint-Hilaire de Cassan, en Poitou, diocèse de la Rochelle, mort le 18 septembre 1737 ;

3°. Jean-Antoine de Thumery de Boissise, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, reçu au grand prieuré de France, en 1688, depuis commandeur de Haut-Avennes, en Flandre, né le 20 novembre 1682, mort le 14 novembre 1744 ;

4°. Christophe-Edouard-François de Thumery, reçu chevalier du même ordre en 1688, commandeur de Beauvais, en Gâtinais, l'an 1744 ;

5°. Madelaine de Thumery, mariée à Jean-Baptiste *de Flexelles* (3), comte de Bregy.

Seigneurs de Dampierre et de la Mothe.

V. Enguerrand DE THUMERY, écuyer, seigneur de Dampierre et de Senlis, près de Chevreux, de Marolles

---

(1) *Le Tellier :* d'azur, à trois lézards d'argent ; au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'or.

(2) *Richer* : d'azur, à trois gerbes rangées d'or ; au chef du même, chargé d'une grappe de raisin de sable, pamprée de sinople et accostée de deux roses de gueules.

(3) *De Flexelles :* d'azur, au lion d'argent ; au chef d'or, chargé de trois tourteaux de gueules.

près de Montereau-Faut-Yonne, et d'autres terres au Val-de-Galies, second fils de Gobert de Thumery, seigneur de Boissise, et de Jeanne le Compasseur ; servit utilement le roi Charles VII contre les Anglais, et conduisit une compagnie d'ordonnance, que les Parisiens envoyèrent au secours de Pontoise, en 1441. Dès l'année 1436, il avait été pourvu de l'office d'élu sur le fait des aides générales ordonnées pour la guerre; dans lesquelles provisions il est qualifié d'écuyer, et prêta serment pour cette charge le 19 décembre 1436. Il fut fait échevin de Paris le 23 juillet 1448, et mourut en 1464. Il avait épousé Jacqueline *de la Fontaine* (1), fille de Jean de la Fontaine, chevalier, seigneur de Mitry et d'Epenay, proche Saint-Denis, et de Marie Hesselin. Ils firent beaucoup de bien à l'église de Saint-Eustache de Paris, où ils étaient peints sur les vitraux avec leurs armoiries. Leurs enfants furent :

1°. Jacques, dont l'article suit ;
2°. Regnaud de Thumery, chanoine de Bordeaux et de Lavaur ;
3°. Adam de Thumery ;
4°. Jean de Thumery, dont la postérité sera mentionnée en son rang ;
5°. Marguerite de Thumery, mariée, l'an 1463, avec Guillaume *de Culant* (2), écuyer, seigneur de la Mothe-Saint-Ouen et de la Mothe d'Athecy, au diocèse de Paris ;
6°. Jeanne de Thumery.

VI. Jacques DE THUMERY, écuyer, seigneur de Dampierre, Senlis, Marolles et de Villeroy, près Château-Lan-

---

(1) *La Fontaine :* fascé d'azur et de trois bandes échiquetées d'or et de gueules de trois tires.

(2) *De Culant :* d'argent, au sautoir engrêlé de gueules, cantonné de douze besants de sable, quatre en croix et huit en orle.

don, fut, après la mort de son père, pourvu de l'office d'élu sur le fait des aides, par lettres de Louis XI du 14 juin 1465, portant que c'est pour récompense de services rendus à l'état par Enguerrand de Thumery. Il épousa, le 12 janvier 1466, Isabeau *de Meaux* (1), fille de Pierre de Meaux, chevalier, seigneur de Boissy, capitaine de Coulommiers, et de Gérarde Bureau, fille de Gaspard Bureau, grand-maître de l'artillerie. Jacques de Thumery ayant aidé son beau-père à réduire sous l'obéissance du roi les Bordelais révoltés, soutenus par les Anglais, fut pourvu, en récompense de ses servives, du gouvernement de Bordeaux et du Château-Trompette. Il mourut en 1505, laissant :

1°. Robert de Thumery, qui suit ;

2°. Jacques de Thumery, prieur de Garvignes, au diocèse d'Uzès ;

3°. Isabelle de Thumery, épouse de Guillaume *de Paris* (2), écuyer, seigneur de Philippières et de la Chapellerie, veuve en 1526 ;

4°. Marguerite de Thumery, femme de Jean *de Postel* (3), écuyer, seigneur d'Ormoy, près Bruges :

5°. Jeanne de Thumery, mariée à Claude *le Riche* (4), écuyer, seigneur de Rivières, en Valois, dont elle était veuve en 1526 ;

---

(1) *De Meaux* : d'argent, à cinq couronnes d'épine de sable, deux, deux et une.

(2) *De Paris :* d'azur, à la fasce d'argent, accompagnée en chef de trois roses d'or, et en pointe d'une tour du même ouverte, ajourée et maçonnée de sable.

(3) *De Postel :* d'argent, au lion de sable, lampassé et armé de gueules.

(4) *Le Riche :* d'azur, à la croix d'or, cantonnée de quatre losanges d'argent ; au chef du même, chargé d'un lion léopardé de gueules.

6°. Catherine de Thumery, femme de Bertrand *le Picart* (1), écuyer, seigneur de Dueil et de Videville ;

7°. Hélène de Thumery, religieuse à Port-Royal.

VII. Robert DE THUMERY, écuyer, seigneur de Dampierre et de Senlis, transigea avec Isabeau de Meaux, sa mère, le 23 juin 1506, au sujet du douaire de cette dame ; vendit la terre de Dampierre, le 6 avril 1527, à Jean Duval, trésorier de l'épargne et secrétaire du Roi ; vendit aussi la terre de Senlis, et mourut vers le mois de septembre 1540. Il avait épousé 1°. le 24 juin 1505, Marie *des Moulineaux* (2), veuve d'Evrard de la Motte, écuyer, seigneur de Ronqueux, et fils d'Etienne des Moulineaux, seigneur de Montfaucon ; 2°. le 16 décembre 1519, Isabeau *le Breton* (3), dame de la Cambe et de Mortemer, en Normandie, fille de Guillaume le Breton, seigneur de la Couture, du Bosc et d'Orbec, et de Charlotte de Berville, dame de la Cambe et de Mortemer. Ses enfants furent :

Du premier lit.

1°. Charles de Thumery, qui suivit le roi François Ier, en Italie, et mourut sans postérité.

2°. Louis, dont l'article suit ;

3°. Robert de Thumery, religieux en l'abbaye du Vaux de Cernay, en Normandie ;

4°. Guillemette de Thumery, femme de Robert *des Echelles* (4), sieur de Boishulin, veuve en 1552.

---

(1) *Le Picart* : de sinople, au lion d'or.

(2) *Des Moulineaux* : d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois losanges du même.

(3) *Le Breton* : d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois mouchetures d'hermine de sable.

(4) *Des Echelles* : fascé de gueules et d'argent.

5°. Anne de Thumery, mariée le 16 octobre 1532, avec Jean *de Sejournant* (1), sieur de la Forêt, receveur et trésorier général du douaire de la reine ;

6°. Marie de Thumery, femme de Jean *Baquet* sieur de Baquet, près Beaumont-le-Roger ;

7°. Jeanne de Thumery, femme de Jean *de Bonenfant* (2), écuyer, seigneur de Fourchaut, près de Moulins en Bourbonnais ;

8°. Charlotte de Thumery ;

Du second lit :

9°. Hector de Thumery, qui a fondé une branche rapportée ci-après ;

10°. Nicolas de Thumery, écuyer, seigneur de la Grange, et en partie de la Cambe, marié avec Michelle *le Roux* (3), mort sans postérité ;

11°. Antoine de Thumery, religieux en l'abbaye du Buc ;

12°. Barbe de Thumery, fille d'honneur de la reine de Navarre ;

13°. Françoise de Thumery, mariée à N..... *du Bosc* (4), seigneur de Coquereaumont ;

14°. Marguerite de Thumery, mariée à Nicolas *le Barbier* (5), écuyer.

VIII. Louis DE THUMERY, écuyer, dit *de Dampierre*

---

(1) *Le Sejournant :* d'azur, à trois cigognes d'argent.

(2) *Bonenfant :* de gueules, à la fasce d'or, accompagnée de six quinte-feuilles d'argent.

(3) *Le Roux :* d'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois têtes de léopard d'or.

(4) *Du Bosc :* de gueules, à la croix échiquetée d'argent et de sable de trois tires, cantonnée de quatre lionceaux d'or, lampassés d'azur.

(5) *Le Barbier :* d'argent, à trois mains de sable, à la bordure de gueules, chargée de quatre billettes d'argent.

et *de la Mothe*, seigneur de la Mothe et de Chadonvilliers, né à Dampierre, en 1508, se retira en Lorraine, par suite de la vente faite par son père des terres de Dampierre et de Senlis. Il prouva sa noblesse en 1541, fut pourvu de l'office de grand-gruïer du comte de Châtel sur Moselle, le premier janvier 1545, et mourut le 28 mai 1568. Il avait épousé Catherine *Bailly* (1), dont les enfants furent maintenus dans les priviléges de leur noblesse, par décret du duc Charles III, du 8 octobre 1570. Leurs enfants furent :

1°. Jean de Thumery, mort au berceau ;

2°. Hector de Thumery, mort à 17 ans, capitaine d'infanterie;

3°. Pierre de Thumery, dit de la Mothe;

4°. Claude de Thumery, dit le capitaine la Mothe, tué au siége de Vezoul, et enterré à Besançon;

5°. Baltazard, dont l'article suit ;

6°. Dominique de Thumery, auteur de la branche des seigneurs de Villacourt, rapportée ci-après;

7°. Elisabeth de Thumery ;

8°. Catherine de Thumery.

IX. Baltazard DE THUMERY, écuyer, grand-gruïer de Châtel sur Moselle, né le 22 février 1565, fut confirmé dans sa noblesse par le duc de Lorraine et le cardinal évêque de Metz, le 26 janvier 1587. Il avait épousé : 1°. par contrat du 20 mai 1586, Barbe *Frouard* (2), fille de Nicolas *Frouard*, seigneur voué d'Epinal, et de Marie Dornes, morte le 22 janvier 1594; 2°. en 1606, Claude *Huot*, dite Bernard de Baon la Tape, qui mourut

---

(1) *Bailly :* d'azur, à la fasce d'argent, accostée de deux burèles d'or, et accompagnée de trois têtes de léopard du même.

(2) *Frouard :* d'azur, au ray-d'escarboucle d'or, et chargé d'un écusson d'argent, à cinq tourteaux de gueules.

l'an 1627, et lui le 18 octobre 1629. Ils furent inhumés aux carmes de Baccarat. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1°. Jean, dont l'article suit ;

2°. Claude de Thumery, sieur de la Chapelle, né à Baccarat l'an 1591, mort de maladie contagieuse, le 20 juillet 1636. Il avait épousé, le 8 septembre 1620, Jeanne *Gérard* (1), fille de Barthélemi Gérard, contrôleur de l'évêque de Metz, au ban de Remilly et quatre Mairies, et de Marie de Willermin. Elle mourut le 8 août 1635, et fut inhumée aux Carmes de Baccarat, à côté de son mari. Leurs enfants furent :

a. Dominique de Thumery, né le 29 janvier 1624, fait prêtre en 1653, bachelier en 1654, curé de Beaulne en Gâtinais, en 1658, aumônier du roi en 1660, mort en 1687 ;

b. Jean de Thumery, né à Baccarat, le 27 octobre 1625, capitaine d'infanterie au service du duc de Lorraine Charles IV, marié le 5 décembre 1652, avec Catherine *Lallement* (2), fille de Jean Lallement, écuyer, et de Catherine Walroff, de Fribourg. Il fut maintenu dans sa noblesse le 12 avril 1656, et mourut sans postérité ;

c. Claude de Thumery, mort le 17 mars 1630 ;

d. François de Thumery, mort le 1er juillet 1634 ;

e. Henri de Thumery, mort l'an 1636 ;

f. Louis de Thumery, mort le 9 juillet 1634 ;

g. Claude de Thumery, morte l'an 1635 ;

h. Françoise de Thumery, morte le 5 août 1635 ;

---

(1) *Gérard :* de gueules, au château d'argent : au chef d'or, chargé d'une tête de maure de sable.

(2) *Lallement :* d'or, au triangle d'azur, enclos dans une couronne de laurier de sinople.

Du second lit :

3°. Nicolas de Thumery, dit de Dampierre, né le 29 mai 1610, capitaine de 300 hommes de pied, puis lieutenant au gouvernement de Longwi, mort le 17 octobre 1608. Il avait épousé le 4 février 1636, Marguerite *de Maljean* (1), fille de Jean de Maljean, écuyer, seigneur de Margu, et de Barbe Hamze. Elle mourut le 21 août 1679 ; de ce mariage sont issus :

A. François-Claude de Thumery, né le 19 décembre 1645, lieutenant au régiment de Vaudémont, marié le 4 septembre 1673, avec Claude *Hyppolite*, mort le 23 janvier 1709, laissant un fils et deux filles :

a. Nicolas de Thumery, né le 18 mars 1677, cornette au régiment du comte de Mercy, au service de l'empereur ;

b. Anne-Marguerite de Thumery ;

c. Jeanne de Thumery ;

B. Achille-Alexandre de Thumery, dit de Dampierre, né le 8 août 1649, lieutenant, puis capitaine au régiment de la Reine, infanterie, major au régiment d'Harcourt. Il épousa 1°. Jeanne *de Malmedy* (2), fille de François de Malmedy, écuyer, et de Marguerite Bogu de la Chaussée ; 2°. Claude *Jean* ; 3°. N...... *Faure*, desquelles il a eu deux filles. Ses enfants du premier lit, furent :

a. Nicolas de Thumery, né le 12 septembre 1684 ;

---

(1) *Maljean* : d'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois glands d'or.

(2) *Malmedy* : d'argent, semé de billettes de sable ; au lion du même, brochant sur le tout, surmonté d'un lambel d'azur.

b. Dominique de Thumery, né le 14 novembre 1686;
c. Barbe de Thumery, née le 15 janvier 1682.

X. Jean DE THUMERY, écuyer, né le 11 juillet 1589, épousa, l'an 1609, Anne *Gautier* (1), et mourut l'an 1636. Il eut pour fils Didier de Thumery, qui suit :

XI. Didier DE THUMERY, né l'an 1613, épousa, à Besançon, l'an 1637, Marguerite *de Tissot* (2), fille de noble Laurent de Tissot, et de Claudine Bergière. Il mourut le 10 décembre 1670, et fut inhumé dans l'église des Frères Prêcheurs de Besançon, laissant deux enfants :

1°. Jean-Baptiste de Thumery, prêtre, né l'an 1647;
2°. Barbe de Thumery, mariée l'an 1671, au seigneur *de Bellefort*, fils de François de Bellefort, et de Rose Antenin.

Seigneurs de Villacourt et de Soulancourt.

IX. Dominique DE THUMERY, dit de *la Mothe*, né à Châtel sur Moselle, le 29 novembre 1567, fils de Louis de Thumery et de Catherine Bailly, fut capitaine de plusieurs compagnies de gens de pied, au service du duc de Lorraine, et lieutenant colonel du marquis de Blainville; il est qualifié écuyer, seigneur de la Mothe, ancien capitaine d'une compagnie de 200 hommes de pied, dans son contrat de mariage du 28 mai 1596,

---

(1) *Gautier* : d'azur, à la fasce d'argent, chargée de trois cors de chasse de gueules, et accompagnée de trois besants du second émail.

(2) *De Tissot* : de gueules, à l'émanche de trois pièces d'or, mouvante du chef; à la bande du même.

avec Elisabeth *Ferry* (1), fille de Pierre Ferry, sieur de Haincourt, et de Catherine de Rivetaire. Il fut maintenu dans les priviléges et exemptions de sa noblesse, par jugement du 14 février 1615, et mourut en 1632. Ses enfants furent :

1° Hector de Thumery, tué au siége de Verüe ;

2°. Louis de Thumery, né le 19 mai 1597, prêtre, docteur, protonotaire, chanoine de la cathédrale de Verdun, et de Saint-Diey, seigneur d'Enseigney, Villacourt et Vraicourt, mort le 4 mai 1664 ;

3°. Pierre de Thumery, écuyer, seigneur d'Enseigney, de Villacourt et de Vraicourt, dont il fit ses reprises du duc de Lorraine, le 19 juin 1664, capitaine de 200 hommes de pied pour les ducs de Lorraine et de Savoie, par commission du 13 juin 1633, mort le 8 juin 1668. Il avait épousé Gabrielle *Peschard* (2), fille de Pierre Peschard, écuyer, et de Claude Touvenin. Leurs enfants furent :

a. Dominique de Thumery, né le 13 février 1642, qui servit dans les chevau-légers du duc de Lorraine, et mourut d'une blessure l'an 1667 ;

b. Charles de Thumery, né le 22 janvier 1644, qui entra dans les chevau-légers du prince de Lixhem, et mourut dans le service en Flandre, l'an 1667 ;

c. Louis de Thumery, né le dernier février

---

(1) *Ferry :* d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de trois croisettes potencées d'argent.

(2) *Peschard* : coupé d'argent et de sable au lion de l'un à l'autre.

1645, qui servit dans la compagnie de chevau-légers du duc de Lorraine ;

d. Marguerite de Thumery, mariée, l'an 1658, à Jean *Spor* (1), son cousin, capitaine de cavalerie, au service de France, blessé au siége de Crémone ;

e. Claude de Thumery, dite de Dampierre, mariée à Louis *Longin* (2), écuyer, sieur de Lierres en Brabant, dont elle était veuve en 1712.

4°. Jean de Thumery, qui continue la lignée.

X. Jean DE THUMERY, IIe du nom, écuyer, seigneur de Saint-Vallier, et en partie d'Evaux, né le 27 décembre 1618, fit les reprises du fief de Soulancourt, et en rendit hommage au duc de Lorraine, Charles IV, le 15 octobre 1661. Il est qualifié écuyer, seigneur de Soulancourt, dans les sentences du bailliage de Bassigny, des 20 février 1668, 27 février de la même année, 8 août 1669, 24 juillet 1670, et 28 février 1671 ; et enfin dans une sentence rendue en sa faveur, le 14 avril 1672, par le bailli de Beaumont, qui oblige Dominique de Thumery, conseiller et aumônier du Roi, curé de Beaune, en Gatinais, son cousin, à lui restituer, ainsi qu'à ses frères, les papiers, titres et copies collationnées, constatant leur qualité de gentilshommes. Il avait épousé, le 1er avril 1651, Gabrielle *Jacquinet* (3), dame de Soulancourt, veuve du sieur de Courlon, gen-

---

(1) *Spor* : écartelé : aux 1 et 4, d'azur, à la croix patée d'argent, cantonnée de quatre besants du même ; aux 2 et 3, d'or, au lion d'azur.

(2) *Longin* : écartelé : aux 1 et 4, de gueules, à cinq billettes d'argent ; aux 2 et 3, d'or, à trois bandes d'azur.

(3) *Jacquinet* : d'azur, à trois glands d'or.

tilhomme bourguignon, fille de Jean Jacquinet, écuyer, seigneur de Soulancourt, et d'Aimée Sarrazin de Germainvilliers. Il mourut le 18, et elle le 21 décembre 1675. Leurs enfants furent :

1°. Charles-Henri, dont l'article suit ;
2°. Louis de Thumery, né le 23 avril 1659 ;
3°. Jean-Baptiste de Thumery, né en 1663 ;
4°. Joseph de Thumery ;
5°. Marguerite de Thumery ;
6°. Jeanne de Thumery.

XI. Charles-Henri DE THUMERY, chevalier, seigneur de Soulancourt et de Villacourt, né le 12 novembre 1656, fut maintenu dans sa noblesse par Mr de Charail, intendant de Lorraine et des Trois-Evêchés, au mois d'août 1685, et épousa, par contrat du 28 février 1699, Agnès *Cochet de Ceintrey* (1), fille de Jacques Cochet, écuyer, seigneur de Ceintrey, et de Barbe-Marguerite Guillot. Il fournit aveu et dénombrement du fief de Soulancourt, à la chambre des comptes de Bar, le 12 mai 1700, et mourut au mois d'octobre 1734. Ses enfants furent :

1°. Claude-Gabriel, dont l'article suit ;
2°. Jean-Baptiste de Thumery, mort sans enfants.

XII. Claude-Gabriel DE THUMERY, chevalier, seigneur de Soulancourt et de Villacourt, né au mois de janvier 1699, fut fait lieutenant des arquebusiers créés et assemblés à Bourmont, pour la défense de cette place, par lettres-patentes du 28 novembre 1720, et partagea la succession paternelle avec Jean-Baptiste de Thumery, son frère, le 28 décembre 1753. Il avait épousé, par

---

(1) *Cochet :* d'azur, au coq posé sur une montagne, le tout d'or, adextré au premier canton d'une étoile du même.

contrat du 20 septembre 1733, Marie-Thérèse *des Marques* (2), fille de Jean-Jacques des Marques, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du roi, et de Marie-Suzanne Favin. De ce mariage sont issus :

1°. Charles-Henri de Thumery, mort chanoine du grand chapitre noble de Metz ;

2°. Dieudonné-Michel, baron de Thumery, capitaine au service du roi de Prusse ;

3°. Nicolas-François de Thumery, mort prieur de Mortemer ;

4°. Jean-Jacques, marquis de Thumery, lieutenant-général des armées du roi, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il fut arrêté et traîné dans les cachots avec monseigneur le duc d'Enghien, et ne fut absout, au conseil de guerre, qu'à la majorité d'une voix ;

5°. Jean-Baptiste, vicomte de Thumery, maréchal de camp, marié avec Marie-Catherine-Louise-Thérèse *de Pons de Renepont* (1), chanoinesse d'Epinal, fille de Claude-Alexandre de Pons, comte de Renepont, et de Marie-Louise-Chrétienne de Saint-Blimont. Il mourut, laissant une fille mariée avec M. de Biville ;

6°. Claude-Gabriel, comte de Thumery, tué au siége de Shavanna ;

7°. Philippe, comte de Thumery, colonel de cavalerie, chevalier de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, et de l'ordre royal et militaire de St-Louis. Il a émigré avec ses frères, et tous ont fait les

---

(1) *Des Marques :* d'argent, au lion de sable, lampassé et armé de gueules.

(2) *De Pons :* de sable, à la bande d'argent, chargée d'un lion de gueules, et accompagnée de deux étoiles du second émail.

campagnes de l'armée de Condé. Il a épousé Charlotte, marquise d'*Alesme* (1), et n'a point d'enfant ;

8°. Marie-Thérèse de Thumery, décédée ;

9°. Marie-Agnès de Thumery, } religieuses, décé-
10°. Jeanne de Thumery, } dées.

Seigneurs de la Cambe, en Normandie.

VIII. Hector DE THUMERY, Ier du nom, écuyer, seigneur de la Cambe, de la Couture et d'Orbec, en partie, fils de Robert de Thumery, seigneur de Dampierre, et d'Isabeau le Breton, sa 2e femme, épousa, le 19 septembre 1559, Catherine *Alorge* (2), fille de Robert Alorge, sieur de Senneville, près le Pont-de-l'Arche, et de Catherine de Malvande. Il mourut en 1588, ayant eu un fils et trois filles :

1°. Hector II, qui suit ;

2°. Geneviève de Thumery, mariée à N.... *de Franqueville* (3), seigneur de Galitrel ;

3°. Susanne de Thumery, femme de Martin des Essars, écuyer, seigneur de Saint-Aubin et de Genuté ;

4°. Françoise de Thumery, mariée le 9 juin 1580, avec Léon *de Bonenfant* (4), écuyer, seigneur du Breuil, morte huit jours après ses noces.

IX. Hector DE THUMERY, IIe du nom, chevalier,

---

(1) *D'Alesme :*

(2) *Alorge :* de gueules, à trois gerbes d'or, accompagnées de sept molettes d'éperon du même, trois, une, deux et une.

(3) *Franqueville :* de gueules, au chef d'or.

(4) *De Bonenfant :* d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de six quintefeuilles d'argent.

seigneur de la Cambe, de Jumelles, né le 14 décembre 1562, épousa, le 26 juillet 1586, Brigite *de Morainvilliers* (1), fille de Louis de Morainvilliers, chevalier, seigneur d'Orgeville et de Graveron-Jumelles, et de Brigitte d'Abra de Raconis, Il mourut le 24 juin 1650, père de huit fils et six filles :

1°. Georges de Thumery, mort jeune ;

2°. Alexandre, dont l'article suit ;

3°. Hector de Thumery, né le 2 avril 1596, mort jeune ;

4°. Jean de Thumery, reçu chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, le 15 novembre 1612, mort en 1640 ;

5°. Louis de Thumery, religieux bénédictin, prieur de Saint-Nicolas, né le 19 mars 1601, mort en 1653 ;

6°. Nicolas de Thumery, né le 1er mai 1604, mort jeune ;

7°. Hector de Thumery, seigneur de Jumelles, né le jour de Saint-Nicolas 1609, mort en Lorraine, dans l'arrière-ban de Normandie ;

8°. Raimond de Thumery, tué au siége de la Rochelle ;

9°. Marguerite de Thumery, née le 6 mai 1592, mariée avec François *le Loureux* (2), seigneur du Hameau-Boïssard ;

10°. Anne de Thumery, née le 18 juin 1597, mariée à Pierre *d'Alliot* (3), seigneur de la Roche-des-Chenets, près de Melun ;

11°. Madelaine de Thumery, mariée à N... *de Saint-*

---

(1) *Morainvilliers :* d'argent, à neuf merlettes de sable.

(2) *Le Loureux :* d'azur, à trois losanges d'argent.

(3) *Alliot :* de gueules, au carquois d'or en bande.

Pol (1), seigneur de la Plesse, près Passy, morte sans enfants;

12°. Eléonore de Thumery, morte le 8 novembre 1680, femme de Jacques *de Nouvel*, conseiller du roi et assesseur en la vicomté de Coudres, qu'elle avait épousé le 18 novembre 1635;

13°. Brigitte de Thumery;

14°. Geneviève de Thumery, religieuse et prieure de l'abbaye du Lys-sur-Seine.

X. Alexandre DE THUMERY, chevalier, seigneur de Jumelles et de la Cambe, né le 7 avril 1595, épousa, le 21 juillet 1624, Françoise *de Livet* (2), fille de Jean de Livet, chevalier, seigneur de Barville, et de Marie de Clinchamp, dame de Coste. De ce mariage sont issus:

1°. Hector III, dont l'article suit;

2°. Charles de Thumery, religieux en l'abbaye du Bec;

3°. Brigitte de Thumery, mariée: 1° l'an 1644, à Pierre *de Barré* (3), seigneur des Attieux et de la Bicherie; 2° avec Ambroise *de Bardouil* (4), chevalier, seigneur de la Bichardière et d'Aulnay, près de Damville, premier capitaine au régiment de monseigneur le grand-maître de France, morte le 21 juillet 1660.

XI. Hector DE THUMERY, IIIe du nom, chevalier, seigneur de la Cambe, de Jumelles, de Fleury, près Chaumont, en Vexin, et autres lieux, né le 6 août 1625,

---

(1) *De Saint-Pol :* d'argent, au sautoir denché de sable.

(2) *De Livet :* d'azur, à trois molettes d'éperon d'or.

(3) *De Barré :* d'azur, à trois fasces d'or, la première surmonté de trois têtes d'aigles d'argent.

(4) *De Bardouil :* d'azur, à la croix ancrée d'argent, anglée de quatre rayons ondoyants du même.

épousa, par contrat du 18 décembre 1650, Claude *de Beaufort* (1), dite de Belin, fille de Marc-Antoine de Beaufort de Belin, chevalier, seigneur de Presle et d'Oinville, lieutenant de roi de la ville de Hesdin, et de Madelaine de Joigny de Bellebrune. Il fut maintenu dans sa noblesse par M. Barrin de la Galissonnière, intendant en Normandie, le 18 juillet 1668. Ses enfants :

1°. François, dont l'article suit;

2°. Claude-Madelaine de Thumery, dame de la Cambe, mariée, le 21 juillet 1679, avec Guillaume *de Billehe* (2), chevalier, seigneur de Vierset, capitaine de cavalerie, fils de Ferdinand de Billehe, marquis de Vierset, seigneur de Hardestin, haut voué de la ville de Huy, gentilhomme de la chambre du prince de Liége, capitaine de ses gardes, mestre-de-camp de cavalerie, gouverneur de la ville et citadelle de Liége, et de Marguerite de Glimes.

XII. François DE THUMERY, chevalier, seigneur de la Cambe et de Fleury, né le 19 octobre 1656, cornette au régiment de Saint-Louis, servit à l'arrière-ban et aux siéges de Condé et Bouchain, et fut assassiné dans la rue Saint-Honoré, à Paris, le 26 février 1677. Il n'avait point été marié.

Seigneurs de Roquencourt et Chatignonville.

VI. Jean DE THUMERY, II[e] du nom, seigneur de Roquencourt, conseiller du roi, trésorier de France,

---

(1) *De Beaufort :* d'azur, à huit glands d'argent, posés deux, un, deux, un deux.

(2) *De Billehe :* d'azur, à la fasce d'or, chargée d'une tête de maure de sable, tortillée d'argent, et accompagnée de trois annelets du second émail.

quatrième fils d'Enguerrand de Thumery, seigneur de Dampierre, et de Jacqueline de la Fontaine, épousa, l'an 1475, Geneviève *de la Cloche* (1), dame de Roquencourt en partie, fille de Thierry de la Cloche, procureur du roi au châtelet de Paris, seigneur de Roquencourt et de Philippe de Nanterre, nièce de Mathieu de Nanterre, premier président au parlement de Paris. Il mourut l'an 1511, ayant eu cinq fils et quatre filles, entr'autres :

1°. Pierre de Thumery, seigneur de Roquencourt, conseiller du roi, trésorier des guerres, marié, par contrat du 25 février 1525, avec Philippe *Fournier* (2), fille de Jacques Fournier, sieur de Marc, et de Philippe de la Villeneuve, sa première femme. Il mourut l'an 1550, n'ayant eu qu'un fils, Nicolas de Thumery, seigneur de Roquencourt, mort au service du roi, l'an 1552, sans avoir été marié;

2°. Jean, dont l'article suit;

3°. Mathieu de Thumery, abbé de Blangy;

4°. Christophe de Thumery, mort sans hoirs;

5°. Marguerite de Thumery.

VII. Jean DE THUMERY, III° du nom, écuyer, seigneur de Roquencourt et de Voluceau, procureur en la cour de parlement de Paris, acquit, par contrat du 9 avril 1529, le fief de Menildon, de Martin de la Villeneuve, et fut maintenu dans sa noblesse, par arrêt de la cour des aides de Paris, du 3 juillet 1542. Il épousa :

---

(1) *De la Cloche :* d'argent, au chevron d'azur, chargé de trois croisettes treflées d'or, et accompagné de trois tourteaux de gueules.

(2) *Fournier :* d'azur, à l'épervier d'or, empiétant un héron d'argent, à la bordure d'or.

1°. le 17 février 1514, Marguerite *Josse* (1), fille de Jean Josse, avocat au parlement, et de Marguerite Cyrot; 2°. le 1er mai 1552, Perenelle *Suhart* (2). Il fit son testament le 12 novembre 1557. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1°. Germain de Thumery, écuyer, seigneur de Voluceau et de Roquencourt, capitaine de trois cents hommes de pied, marié avec Françoise *d'Harzillemont* (3), fille de Michel d'Harzillemont, seigneur d'Harzillemont, et de Jeanne-Guillaume. Ils vendirent la terre de Roquencourt. Leurs enfants furent :

a. Lancelot de Thumery, seigneur de Loupeignes et de Chatignonville, en Beauce, près de Chartres. Il se maria et eut des enfants;

b. Marguerite de Thumery, nommée avec son frère Lancelot, dans un contrat du 28 mars 1586;

2°. Jacques de Thumery, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem;

3°. Richard, qui continue la lignée;

4°. Nicolas de Thumery, qui a formé un rameau, rapporté ci-après;

5°. Marie de Thumery, femme, le 17 décembre 1529, de Christophe *Hamelin* (4), avocat au châtelet de Paris;

Du second lit :

6°. Robert de Thumery, seigneur de Chatignon-

---

(1) *Josse* : d'azur, à trois couronnes de chêne d'or.

(2) *Suhart* : d'or, à la croix fleuronnée de gueules.

(3) *Harzillemont* : de gueules, à trois pals de vair; au chef d'or, chargé de trois merlettes de sable.

(4) *Hamelin* : d'azur, au lion couronné d'or.

ville en partie, né l'an 1554, marié : 1°. avec Marguerite *de Saint-Pol*, fille du seigneur des Vacheresses; 2°. avec Marie *de Vauvissant* (1), fille de Bertin de Vauvissant, seigneur de Jolivet, en Beauce, et de Briançon, et de Catherine d'Espinay. Il mourut l'an 1613, ayant eu :

Du premier lit :

a. Jeanne de Thumery, épouse de Jacques *le Barbier*, seigneur de Villereau-au-Bois, mort l'an 1646, et sa veuve, l'an 1648;

Du second lit :

b. Marguerite de Thumery, femme de Daniel *de Paris* (1), écuyer, seigneur des Touches et Marconville, morte le 19 janvier 1670;

c. Suzanne de Thumery, mariée à Louis *du Castel*, seigneur de Tronçay et de Boisgirard, au Perche;

d. Catherine de Thumery, épouse de Jacques *Hue* (3), seigneur d'Herleville, près Epernon, morte en 1646;

7°. Enguerrand de Thumery, seigneur de Boisrond, né l'an 1556, marié avec Marie *du Pillard* (4), mort sans enfants.

VIII. Richard DE THUMERY, écuyer, seigneur de Voluceau, homme d'armes de la compagnie de M. de Nevers, épousa, l'an 1552, Marie *d'Harzillemont*, sœur de la femme de son frère, et dame de Loupeignes en partie, dont il eut :

---

(1) *Vauvissant* : d'argent, à la croix ancrée de gueules, cantonnée de quatre mâcles du même.

(2) *De Paris* : d'hermine plein.

(3) *Hue* : de gueules, à l'aigle au vol abaissé d'or.

(4) *Du Pillard* : d'argent, à trois trèfles de sinople; au chef d'or, chargé d'une merlette de sable.

IX. Moïse DE THUMERY, seigneur de Voluceau, de Branges et de Loupeignes en partie, mariée le 13 octobre 1592, avec Claude *de la Baume de Castre* (1) fille de Joachim de la Baume, seigneur d'Estre et de Petignicourt, et de Madelaine de Castres, dame de Mechery, en Brie. Il mourut en 1617, laissant trois filles :

1° Marie de Thumery, née l'an 1596, mariée, le 12 août 1615, avec Jean *Morin* (2), chevalier, seigneur de Reuilly et de Paroy, mort en 1652, et elle en 1662 ;

2°. Françoise de Thumery, religieuse bénédictine à Melun ;

3°. Guillemette de Thumery, née en 1603, mariée à François *de Salmatoris* (3), seigneur de la Ruffie et de Cercy, chevalier de l'ordre du Roi. Elle mourut en 1651, et lui en 1668.

Seigneurs de Menildon

VIII. Nicolas DE THUMERY, seigneur de Menildon et de Becheret, quatrième fils de Jean III et de Marguerite Josse, sa première femme, fut avocat au parlement et bailli de Chevreuse. Il épousa, le 18 février 1560, Jeanne *Fournier*, fille de Jean Fournier, sieur de Marc, et de Marguerite Boucher, sa seconde femme. Il acquit la terre de Becheret, en 1578, et mourut au mois de septembre 1590, laissant :

1°. Jean, dont l'article suit ;

2°. Pierre de Thumery, mort sans alliance ;

---

(1) *La Baume* : d'or, à la bande vivrée d'azur, chargée d'un écusson de sable, à trois merlettes d'or, et ce dernier d'un petit écusson chevronné d'argent et de gueules.

(2) *Morin* : d'azur, à la fasce d'or, chargée de trois têtes de Maure d'argent.

(3) *Salmatoris* : de gueules, au lion d'argent.

3°. Jeanne de Thumery, femme de Louis *Le Vicomte* (1), seigneur de Villepreux;

4°. Marie de Thumery, religieuse à l'abbaye du Trésor;

5°. Françoise de Thumery, femme de François *du Gard* (2), seigneur de Crache, près d'Ablis.

IX. Jean DE THUMERY, seigneur de Menildon, de Becheret et du Haut-Villepreux, épousa Françoise *Fredet* (3), fille de Claude Fredet, écuyer, seigneur de Jumeauville en partie, et de Marguerite Aymery. Il mourut l'an 1632, laissant un fils et deux filles:

1°. Louis, qui suit;

2°. Marie de Thumery, femme de Charles *Farin*, sieur de Croville et de Tison;

3°. Angélique de Thumery, mariée à Charles *de Morant* (4), sieur de la Perruche et du Coudray. Conjointement avec sa sœur, elle vendit la terre de Menildon, le 7 septembre 1645.

X. Louis DE THUMERY, seigneur de Menildon, servit à l'arrière-ban de Lorraine, et fut tué à son retour, à l'âge de vingt-quatre ans, par un paysan, le 11 janvier 1639.

Armes: d'azur, à la croix écartelée d'or et d'argent, engrêlée, cantonnée de quatre boutons de rose au naturel. Tenants et cimier: trois pucelles de carnation.

---

(1) *Le Vicomte*: lozangé d'hermine et de gueules.

(2) *Du Gard*: d'or, à trois hures de sanglier de sable: au chef d'azur, chargé d'un léopard d'argent, lampassé et armé de gueules.

(3) *Fredet*: d'argent, à trois chevrons de gueules.

(4) *Morant*: d'argent, à trois molettes d'éperon de gueules.

DRUDES ou DRUDAS, écrit aussi dans les anciens actes, *Drude et de Rude*, seigneur du Rocher, du Ménil-Robert, de la Catherie, du Landey, de la Tour et de Campagnolles, en basse Normandie, établis en cette province, depuis le mariage de noble Guillaume Drudes, avec demoiselle Isabelle de Tallevende ou Talvende, en 1577; il sortit de la maison Drudes ou Drudas, des seigneurs de la Carbonnade et de Gouhas, laquelle était d'ancienne chevalerie du comté d'Armagnac. Il résulte de preuves faites par cette maison pour divers ordres de chevalerie, et notamment d'un certificat de M. Maugard, commissaire du roi, pour la recherche et la vérification des anciens monuments de droit public et d'histoire, du 29 février 1788, que dès le dixième siècle, la maison Drudes ou Drudas florissait dans le comté d'Armagnac, au rang de l'ancienne chevalerie. En effet, plusieurs Drudes paraissent noblement dès 941 et 942, en diverses chartes rapportées par M. Feudrix de Bréquigny, de l'Académie française, et de celle des inscriptions. Ermentrude Drudes, épouse de Guillaume, vicomte de Beziers, fit avec son mari une donation, en 985, selon les mémoires de Languedoc, par Catel, ou plutôt le 24 août 977, selon l'histoire plus exacte de cette province, par Vic et Vaissète. Atton Drudas ou Drudes et Mauritanie, sa femme, donnèrent, au mois d'août 1207, à un évêque de Toulouse, une partie de la terre de la Carbonnade, fait consigné dans *le Gallia Christiana*. Il avait épousé, en 1187, Mauritanie d'Esparvers ou d'Esparbès, dont la maison a aussi possédé la terre de Drudas, à trois lieues environ de la ville de Grenade, en Armagnac; elle était fille d'Armand, et sœur de Géraud et de Porcel d'Esparvers, qui firent, en 1162, 1165 et 1189, des donations à l'abbaye de Grandselve; elle est rappelée dans la

généalogie de la maison d'Esparbès, au tome VII des grands officiers de la couronne, où son mari, Atton de Drudas, est appelé Othon. On trouve quelques nobles ou notables, Rud ou de Rude, dans les actes de Rymer, sous les années 1264, 1308 et plusieurs des années suivantes. Ces variations ne doivent point surprendre; nous avons sous les yeux plusieurs familles également distinguées, dont les noms se sont orthographiés de plus de vingt manières, différentes. La filiation de la maison Drudes est prouvée rigoureusement, avec suite non interrompue de services militaires et possession de fiefs, depuis :

I. Alfonse Drudas ou Drudes, seigneur de Gouhas et de la Carbonnade, rappelé dans les actes de dépôt de 1659, dont il sera fait mention sur le neuvième degré, comme gentilhomme vivant en 1297; il est aussi rappelé dans la donation faite, en 1349, à l'abbaye de Grandselve, par Atton, son fils, qui suit :

II. Atton Drudas ou Drudes, Ier du nom, d'abord écuyer, seigneur de Gouhas, puis chevalier banneret, fit, au mois d'octobre 1349, n'étant encore qu'écuyer, à l'abbaye de Grandselve, une donation dans laquelle il fait mention de Julianne, sa femme, de ses fils, Atton II, qui suit, et Bernard, ainsi que de son père. A ce titre original, qui est en latin, en bonne forme, pend un sceau en cire, où est empreinte *une tour*, autour de laquelle on lit : S. (*Sigillum*) Attonis Drudæ, en 1385; il était, avec Atton, son fils, homme d'armes dans la compagnie du comte d'Armagnac.

III. Atton Drudas ou Drudes, IIe du nom, écuyer, seigneur de la Carbonnade, homme d'armes de la compagnie du comte d'Armagnac, en 1385, comparut, en cette qualité, à une montre faite en 1414. Il épousa, le 13 avril 1430, Marie-Andrie *Fargès* ou *Farges* (1):

---

(1) *Fargès* : de gueules, au lion d'argent.

dans leur contrat de mariage, il est fait mention d'une substitution en Lomagne, de laquelle il sera parlé sur le neuvième degré. De ce mariage est né Jehan, qui suit :

IV. Noble Jehan Drudes, dit *de Carbonnade*, écuyer, était un des cinquante hommes d'armes, et Bernard Drudes, le jeune (probablement son frère), un des cent archers de la petite ordonnance, en garnison à Honfleur, pour le quartier d'octobre, novembre et décembre 1452. Il épousa, le 15 janvier 1460, Françoise *de Sancer* (1). Il est mentionné, avec mademoiselle Drudes (probablement sa femme), dans un compte de maître Olivier Barreau, receveur-général et trésorier du pays et duché de Bretagne, pour les années 1494 et 1495. Il fut tué au service du roi, et laissa un fils, qui suit :

V. Noble Raymond Drudas, Ier du nom, homme d'armes de la compagnie du seigneur de Polignac de Beaumont, comparut, en cette qualité, à la montre faite en 1493. Il épousa, le 3 mars 1498, Anne d'*Espart*, dont il eut :

1°. Raymond II, qui suit;
2°. Jean, *dit* de Carbonnade.

VI. Raymond Drudas, dit *Drudes*, IIe du nom, homme d'armes de la compagnie du maréchal de Lautrec, comparut, en cette qualité, à la montre faite à Alexandrie, le 29 juillet 1519. Il épousa, le 15 février 1520, Advise *de Souillac* (3), dont il eut Atton III, qui suit :

VII. Atton Drudas ou Drudes, IIIe du nom, écuyer,

---

(1) *De Sancer* : d'azur, à la bande d'argent, accostée de deux cotices contrepotencées d'or; au lambel de gueules.

(2) *De Souillac* : d'or, à trois épées de gueules, la pointe en bas.

seigneur de Gouhas et de la Carbonnade, homme d'armes de la compagnie de l'amiral d'Annebaut, comparut, en cette qualité, à la montre faite par cet amiral, à Evreux, le pénultième jour de janvier 1549. Il épousa, le 5 septembre de la même année, Charlotte *Beaudéan* (1), et faisait sa résidence à Auch. Selon les mémoires domestiques, Atton Drudes, continuant de servir le roi, fut tué par les religionnaires, à Nîmes, en 1567 ou 1568. Sa veuve mourut avant le 22 novembre 1577, laissant entr'autres enfants :

1°. Guillaume, dont l'article suit;
2°. N... Drudes, père de Raymond, mentionné ci-après.

VIII. Guillaume Drudas ou Drudes, Ier du nom, écuyer, seigneur du Rocher, homme d'armes de la compagnie du duc de Nemours, comparut à la montre faite à Thisy, en Beaujolais, le 29 novembre 1564. Il épousa, le 22 novembre 1577, demoiselle Isabelle *de Tallevende* (2), fille de noble homme Louis de Tallevende, écuyer, seigneur du Mesnil-Robert, et de N.... de Bretteville, issue de noble homme Gilles de Bretteville, écuyer, sieur de Franchemont, et de demoiselle Nicolle des Mares. Par le contrat, Robert de Tallevende donne à la future épouse, sa sœur, la terre du Rocher et autres fiefs.

IX. Nicolas Drudes, écuyer, sieur du Rocher, fils de Guillaume, épousa, le 4 janvier 1620, demoiselle Isabelle *de Roubadong* (3), fille de feu Erard Samson de Roubadong, écuyer, seigneur du Lieu, et de dame Eldéan. Par acte du 13 juillet 1634, il traita, avec noble homme Raymond Drudas de Gouhas, son cousin,

---

(1) *Beaudéan* : d'or, à l'arbre de sinople.
(2) *De Tallevende* : palé d'hermine et de gueules :
(3) *Roubadong* : de sable, au cheval d'argent.

habitant de Lomagnes, au sujet d'une substitution très-ancienne, dans lequel acte sont relatés leurs ancêtres, depuis 1460 et 1430, époque de cette substitution. En vertu d'une autre convention faite avec le même Raymond, il déposa chez Guillaume de la Poste et Thomas le Sueur, tabellions à Caen, le 18 novembre 1659, des pièces originales, qui justifient, par les degrés relatés en cet acte, la filiation noble de la famille, depuis l'an 1297, que vivaient Alfonse Drudes, écuyer, sieur de Gouhas. Le 30 décembre suivant, le même Raymond donna, devant les mêmes tabellions, acte de reconnaissance « d'un sac de titres originaux, coté » P. D., n°. 28, déposé en leur tabellionnage, à Caen, » par le sieur Nicolas Drudes du Rocher, écuyer, » contenant trente - neuf pièces relatives à une filiation » de dix degrés de noblesse paternelle, depuis et y » compris Guillaume Drudes, écuyer, sieur de la » Catherie, fils dudit Nicolas, jusqu'à Alphonse Drudas, » écuyer, seigneur de la Carbonnade - Gouhas, ainsi » qu'il est plus amplement spécifié dans l'acte de déposition, passé devant lesdits notaires, le 18 novembre » dudit an. » Selon les mémoires de famille, ce Raymond servit quelque temps en France, puis il passa chez l'étranger, emportant beaucoup de titres. On croit qu'il mourut en Espagne. Nicolas Drudes avait fait, dès le 8 mars 1655, devant Jean Bijet et Jacob Roley, tabellions royaux, son testament, contenant, entr'autres legs, des pièces pour ses ancêtres, dont la filiation est graduellement articulée jusques et y compris ses cinquièmes aïeux, explicitement, outre les ascendants supérieurs explicitement.

X. Guillaume Drudes, IIe du nom, écuyer, sieur de la Catherie, fils de Nicolas, fut successivement cadet-gentilhomme, gendarme de la garde du Roi, et conseiller de S. M. en l'élection de Vire ; il comparut à la montre des gentilshommes, faite sur la place de Strasbourg, le

28 avril 1683. Il avait épousé, le 2 août 1665, Antoinette *Brossard* (1), fille de Julien Brossard, écuyer, sieur des Iles, et de Gabrielle de Saint-Germain. Il en eut :

1°. Jean-Jacques, dont l'article suit :
2°. Jacques-Alexandre Drudes, prêtre, présent au contrat de mariage de son frère.
3°. Marie-Anne Drudes, qui épousa Jean-François de Saint-Germain, chevalier, seigneur de Saint-Pierre d'Entremont.

XI. Jean-Jacques DRUDES, chevalier, seigneur et patron de Campagnolles, du Mesnil-Robert et du Landay, garde du corps du Roi, en 1695, puis colonel de la ville de Vire, et lieutenant des maréchaux de France, épousa, le 10 décembre 1704, Bertrande *de Banville* (2), fille de feu messire Georges de Banville, seigneur des paroisses de Pierres et de Roufugeray, conseiller du roi, lieutenant-général au bailliage de Vire, et de noble dame Marie Turgis. Bertrande de Banville survécut à son mari, et fit des fondations de bienfaisance et de piété. Elle laissa :

1°. Alexandre, dont l'article suit ;
2°. Marie-Anne Drudes, mariée à François-Michel-Alfonse de Thoury, chevalier, seigneur de Boussantier ;
3°. N.... Drudes, mariée 1° : à N.... des Landes, écuyer, seigneur de Banville ; 2°. à N... de Thoury, écuyer, sieur de la Corderie, chevalier de Saint-Louis.

XII. Jacques-Alexandre DRUDES, chevalier, seigneur

(1) *Brossard* : d'azur, à trois fleurs de lys d'or ; au bâton d'argent en bande, brochant sur le tout.
(2) *Banville* : vairé d'argent et d'azur.

haut-justicier de Campagnolles, de la Tour, du Landay, et du Ménil, né le 11 juin 1711. Il fut mousquetaire de la garde du Roi depuis le 15 mai 1729, jusqu'au 1er juin 1738, ensuite colonel de la milice bourgeoise de Vire ; il épousa, le 30 avril 1740, demoiselle Marguerite-Françoise-Emmanuelle *Bouvet des Bordeaux* (1), fille d'Etienne Bouvet, sieur des Bordeaux, conseiller du Roi, lieutenant-général, civil et criminel en l'élection de Domfront, et de feue Françoise du Val. De ce mariage sont issus :

1°. Michel-François-Jacques-Alexandre Drudes-de-Campagnolles, écuyer, sieur de la Tour, né le 19 avril 1751 ; mousquetaire de la garde du roi, dans la seconde compagnie, en 1767, où il a servi jusqu'à la réforme, en 1776 ; pensionnaire du roi, à cette époque, et capitaine d'infanterie, en 1782 ; a siégé et voté avec la noblesse de Caen, aux assemblées convoquées pour la nomination des députés aux états généraux de 1789. Il a émigré ; fut l'un des auteurs de la coalition de la basse Normandie, en 1791, et l'un des quatre-vingt-quatre prisonniers du château de Caen, à cette époque. Il a fait la campagne des princes, en 1792 ; puis les campagnes dans l'armée vendéenne, en qualité de colonel-chef-de-division. Il s'est rallié, au 20 mars 1815, avec Camille Drudes, son neveu, volontaire royal, aux défenseurs de la royauté. Il est lieutenant-colonel d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

2°. Etienne-François, qui suit ;

3°. Alexandre Drudes, lieutenant des vaisseaux du roi, a émigré et fait les campagnes des princes

---

(1) *Bouvet* : de sinople, au bœuf d'or, accompagné de deux étoiles du même.

dans le corps de la marine royale, et a péri dans l'émigration ;

4°. Marie-Bertrande Drudes-de-Campagnolles, mariée le 10 octobre 1770, à Georges de Banville, écuyer, ancien officier d'infanterie, fils de Georges-Antoine de Banville, et de Jacquette-Perrine Onfroy ;

5°. Marguerite-Françoise Drudes, non-mariée.

XIII. Étienne-François DRUDES, chevalier de Campagnolles, successivement mousquetaire noir, garde du corps du Roi, capitaine de cavalerie, colonel de la milice bourgeoise de Vire, et lieutenant des maréchaux de France, lieutenant-colonel de cavalerie, ancien maréchal-des-logis des gardes du corps, a émigré avec ses frères. Chargé, à Trèves, du manifeste des princes, il reçut de S. A. R. l'ordre ci-joint (1) de repasser en France ; il y remplit sa mission, y subit une détention périlleuse, et fut désigné pour être une victime de la loi des otages ; en 1815, il s'est enrôlé avec son fils, dans les volontaires royaux sous les ordres de M. de Franchemont. Il a épousé, par contrat du 25 janvier 1786, Marie-Louise-Henriette *de Corday d'Arclais* (2),

---

(1) « D'après le compte que nous nous sommes fait » rendre des services que M. le chevalier Drudes, ancien » garde du corps du Roi, lieutenant des maréchaux de » France de Vire, a rendu dans la coalition de basse » Normandie, et de son zèle infatigable pour la bonne » cause, nous l'invitons à retourner dans ladite pro- » vince, à y propager les bons principes, regardant ce » travail nécessaire et d'une utilité majeure et impor- » tante au Roi, notre frère, et au salut de la monarchie. » A Trèves, ce 12 août 1792 ». *Signé* LOUIS-STANISLAS-XAVIER ; CHARLES-PHILIPPE.

(2) *Corday* : d'azur, à trois chevrons d'or.

parente de la fameuse Charlotte Corday, fille de Cyprien-Guillaume de Corday d'Arclais, chevalier, seigneur et patron de la paroisse de Pierres, haut justicier de la même paroisse, ainsi que de Vierroix et Vaudry, chevalier de Saint-Louis, capitaine de cavalerie, ancien gendarme de la garde du roi, et de feue Charlotte de Banville. Il a eu de ce mariage :

1°. Camille Drudes de Campagnolles, né à Vire, le 24 avril 1795 ;
2°. Désirée Drudes de Campagnolles, épouse de messire Auguste de Rozel, chevalier, seigneur de Saint-Germain, née à Vire, le 28 novembre 1792.

Armes : d'or, à la tour de sable, au chef d'azur chargé de trois roses d'or.

DU SERRE (1) DU RIVAL, maison d'ancienne chevalerie du Dauphiné, qui a pris son nom d'un bourg situé dans le Gapençois, à trois lieues de Veynes, sur la rive droite du Buech, décoré jadis du titre de baronnie. Les chartes de l'église de Gap justifient cette possession et le rang que tenaient les barons du Serre dans la haute noblesse du Dauphiné, depuis le onzième siècle. Leurs descendants ont constamment soutenu l'éclat de leur origine par une longue série d'officiers distingués, et par des alliances avec les maisons les plus anciennes et les plus illustres.

I. Pierre DU SERRE, l'un des co-seigneurs de Veynes, qui transigèrent avec les habitants de ce bourg, le samedi

---

(1) Ce nom s'est écrit quelquefois *de Serre* et *de Serres*. Voyez, pour les variations, la critique manuscrite du Nobiliaire de Provence, l'Histoire de la Noblesse du Comtat Venaissin, par Pithon Curt, t. I, p. 41, et l'Hist. des Grands-Off. de la couronne, t. IV, p. 286.

d'après la fête de Saint-Martin d'hiver 1296, avait pour frère :

Isnard, baron DU SERRE, lequel fut l'un des capitaines qui servirent à la croisade de l'an 1290, et dont le fils, Jean Baron du Serre, transigea avec l'évêque de Gap, en 1316, au sujet des droits qu'il avait au terroir de Serre, et ratifia un acte de l'an 1322, pour le rétablissement de l'église de Serre, brûlée par les hérétiques Ce Pierre du Serre, Ier du nom, eut pour fils :

II. Pierre DU SERRE, IIe du nom, qui fut présent à l'hommage que Guillaume Auberjon rendit en 1331, au comte de Valentinois, au lieu d'Etoile. De ce Pierre II, sont issus :

1°. Honoré Ier, qui suit ;
2°. Guigues du Serre, nommé dans un acte touchant Guillaume de Pracomtal, chevalier, et François, son frère, du 8 septembre 1355.

III. Honoré DU SERRE, Ier du nom, établi à Montorcier, est connu par le contrat de mariage de son fils, qui suit :

IV. Pierre DU SERRE, IIIe du nom, marié le 17 mars 1391, avec Doucette *d'Auriac*, fille de Humbert d'Auriac (*de Auriaco*) (1), vivant en 1346. Pierre du Serre fit, en 1419, son testament, par lequel il institua Honoré II, qui suit, son héritier universel.

V. Honoré DU SERRE, IIe du nom, épousa Alix *de Montorcier*, dame de Montorcier (2), et testa l'an 1440. Il fut père de :

---

(1) Leurs descendants ont aussi écrit leur nom, par *Doriac*. Voyez l'État politique du Dauphiné, par Chorier, t. III, p. 229.

(2) *Montorcier* est une seigneurie située en Champsaur, à trois lieues de Gap. On y comptait 90 feux.

VI. Antoine DU SERRE, seigneur de Montorcier, marié, l'an 1472, avec Lantelme *de Bonne de Lesdiguières,* fille de François de Bonne, co-seigneur de Laye, du Cros, de Saint-Laurent, du Glesil et de Saint-Bonnet ou de Lesdiguières, et d'Alix Poncet, sa seconde femme, grand'tante de François de Bonne, duc de Lesdiguières, pair et connétable de France. Antoine du Serre fit son testament l'an 1519, en faveur de Georges, son fils, qui suit :

VII. Georges DU SERRE, co-seigneur de Montorcier, pouvait être frère de Jeanne du Serre de Montorcier, mariée, vers 1520, avec N..... Raymond, seigneur de Sigoyer. Il épousa : 1°. Bourguette *de Roux ;* 2°. le 1er août 1517, Marguerite *de Martin*, fille d'Olivier de Martin, seigneur de Champoléon, en Dauphiné. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1°. Robert du Serre, seigneur de Montorcier, marié avec Gillette *de Tertulle*, fille de Nicolas de Tertulle, seigneur de Bagnols, de Verfueil, de Cornillon et de Montolivet, en Languedoc, et de Claire des Rollands. Etant veuve, elle se remaria, le 7 juin 1563, avec Michel de Cardebas de Bot, co-seigneur de Saignon et d'Auribeau. (*Pithon Curt*, *t. I, p.* 269, *et t. IV, p.* 575). Robert du Serre fut père de Charles et Jacques du Serre, lequel Jacques eut pour enfants, Pierre et Aubert du Serre, seigneurs de la Villette, en Bresse (1). Charles du Serre de la Villette, épousa, le 4 octobre 1655, Huguette de la Roche de Fondevaux, et sa branche est éteinte.

---

(1) *La Villette*, terre seigneuriale, située en Bresse, au bailliage de Bourg, près de la rivière d'Ain.

Du second lit :

2°. Benoît, dont l'article suit ;
3°. Antoine du Serre, auteur d'une autre branche, rapportée en son rang ;
4°. Guillaume du Serre, mort sans postérité.

VIII. Benoît du Serre, seigneur du Rival, co-seigneur de Montorcier, gouverneur de Talard, en Dauphiné, épousa, le 30 décembre 1564, Louise *de Bonne*, fille de Charles de Bonne, seigneur d'Auriac et de la Rochette, et de Jeanne de Varey. Benoît du Serre, fit son testament le 19 mars 1573, et Louise de Bonne fit le sien le 7 janvier 1620. Leurs enfants furent :

1°. Charles, dont l'article suit ;
2°. Gaspard du Serre, sieur de la Grange, capitaine d'infanterie, et sergent-major de la ville d'Embrun, qui, de son mariage avec Suzanne du Roux d'Orcières, a eu pour fils :

A. Etienne du Serre,
B. Gaspard du Serre,
C. Antoine du Serre,
D. Louis du Serre,
} Ils ont servi long-tems dans les armées du roi Louis XIII, et ont commandé des compagnies d'infanterie.

3°. Annibal du Serre, qui fut aide-de-camp des armées du roi ;
4°. Hercules du Serre, gouverneur de la Vallée de Mairen, dans le marquisat de Saluces, l'an 1601 ; Annibal et Hercules décédèrent sans postérité ;
5°. Marguerite du Serre, mariée à Jacques *des Alrics*, fils de Pierre, seigneur suzerain de Vinzobres, et de Philippe d'Arces ;
6°. Isabelle du Serre, mariée avec Laurent *de Ferrus*, fils de Georges du Ferrus, commandant de la ville et du château de Briançon, et d'Eléonore Borel de Pontaujard.

IX. Charles du Serre, Ier du nom, seigneur du

Rival et des Ricoux, co-seigneur de Montorcier et de Faudon (1), gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, capitaine d'une compagnie de chevau-légers, épousa Suzanne *de Martin*, fille d'Albert de Martin, seigneur de Champoléon, et de Madelaine de Bérenger du Gua, sœur de Claudine de Bérenger du Gua, mariée au connétable de Lesdiguières. De ce mariage sont issus, entr'autres enfants :

1°. Charles II, dont l'article suit;
2°. Suzanne du Serre, seconde femme, par contrat du 13 juillet 1640, de David *d'Hugues*, baron de Beaujeu, vicomte de Villerme en partie, maréchal-de-camp, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, viguier de Marseille, fils de Jean d'Hugues, et de Marguerite de Lozeran.

X. Charles du Serre, IIe du nom, seigneur du Rival, capitaine au régiment de Navarre, fut blessé au siége de Luxembourg, au mois de juin 1684, et mourut au service du Roi. Il avait épousé, en 1645, Claire *d'Ossandon*, fille de Pierre d'Ossandon, seigneur de la Batisse, Pui-Guillaume et autres lieux, et a eu, entr'autres enfants :

XI. Pierre du Serre, IVe du nom, seigneur du Rival et des Ricoux, marié le 28 septembre 1699, avec Henriette *de Belle de Sauret*, fille d'Antoine, seigneur d'Aspremont, et de Louise de Poncet de Laye. De ce mariage est issu :

XII. Charles-Balthazar du Serre, seigneur du Rival, du Pui-Guillaume et de la Batisse, marié, le 23 janvier 1730, avec Marie-Louise *de Malet de Vandègre*, fille de Gabriel-Marie de Mallet de Vandègre, écuyer, seigneur de Vandègre et de Bulhon, et de Claudine de Torrant. Il en eut, entr'autres enfants :

---

(1) *Faudon*, terre et seigneurie, située dans l'élection de Grenoble, où l'on comptait 297 feux.

1°. Joseph, dont l'article suit ;

2°. Jean-Casimir du Serre du Rival, né à Gap, marié, le 26 février 1793, avec Marie-Monique *Amidieu Duclos*, dont il n'eut pas d'enfants, et fille de Jean-Baptiste Amidieu Duclos, capitaine de dragons, et de Marie-Anne Loucher de Saint-Frais. Il a été capitaine d'infanterie, et est décoré de la croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ;

3°. Claire-Emilie du Serre du Rival, chanoinesse du chapitre noble de Saint-Martin de Sales, en Beaujolais.

XIII. Joseph du Serre du Rival, né à Gap, le 23 septembre 1737, officier d'un rare mérite, se signala dans diverses actions de la guerre de sept ans, et fut fait chevalier de Saint-Louis, à l'âge de vingt-quatre ans, sur le champ de bataille, par M. le prince de Condé, après la victoire de Johannesberg, remportée, en 1762, sur le prince héréditaire de Brunswick. Ce fut Joseph du Serre du Rival qui, dans cette bataille, s'empara des canons qui, par ordre de Louis XV, furent transportés à Chantilly. Il servit dans les troupes légères de France jusqu'en 1763, époque à laquelle il passa au service d'Espagne, où il fut nommé capitaine aux Gardes-Wallonnes, le 14 juillet 1771. Il a épousé, à Algésiras, en Espagne, le 8 janvier 1793, Raimonde *Salaranque*, fille de don Pedro Salaranque, et de Rafaëla Fravega. Il est décédé à Puerto-Real (Port-Royal), le 2 novembre 1800, laissant deux demoiselles :

1°. Louise-Claire du Serre du Rival, né à Puerto-Real, le 1er février 1794 ;

2°. Jeanne-Marie-Raimonde-Nicolette du Serre du Rival, née à Algésiras, le 6 décembre 1797.

Branche des barons de Thèze et seigneurs de Melves.

VIII. Antoine du Serre, seigneurs de Thèze et de Chaliol-lès-Montorcier, fils de Georges du Serre, seigneur de Montorcier, et de Marguerite de Martin, sa seconde femme, épousa, le 30 décembre 1564, Marguerite *de Bonne d'Auriac,* sœur de Louise, épouse de Benoît du Serre du Rival, son frère. Il eut de ce mariage :

1°. Daniel, dont l'article suit;

2°. Charles-Salomon du Serre, nommé évêque de Gap, en 1600, mort dans cette ville, le 15 mai 1637. Pendant le désordre des guerres civiles, les huguenots s'étant emparés des biens des ecclésiastiques et ayant abattu les églises, ce vénérable prélat répara tous ces malheurs, retira des mains des réformés les biens qu'ils avaient envahis; fit rebâtir la plupart des églises que les calvinistes avaient démolies, et rétablit le culte divin dans tous les villages de son diocèse. Il employa aussi de grandes sommes à la réparation des couvents et de l'hôpital de la ville de Gap, où sa mémoire est restée en grande vénération.

IX. Daniel du Serre, baron de Thèze, seigneur de Melves (1), de Chaliol, co-seigneur d'Orcières (2), de Montorcier, de Saint-Julien (2), de la Motte du

---

(1) *Melves*, en Provence, au diocèse de Gap, à une lieue de la Durance, et à trois de Sisteron.

(2) *Orcières*, en Dauphiné, au diocèse de Gap, à quatre lieues de cette ville, dans l'élection de Grenoble. Elle comportait 280 feux.

(3) *Saint-Julien*, seigneurie considérable, au diocèse de Gap, où l'on comptait 121 feux.

Caire (1) et de Faudon, commanda une compagnie de deux cents arquebusiers, par commission du 6 mars 1590, et se retira du service avec le grade de mestre-de-camp. Il avait épousé, le 6 février 1601, Anne *de Poligny*, fille de Jacques de Poligny, gouverneur de la ville de Gap, en 1591, et lieutenant de la compagnie d'hommes d'armes du connétable de Lesdiguières, et d'Anne de la Place. De ce mariage sont issus :

1°. Charles, dont l'article suit;
2°. Louis du Serre, qui fut doyen de l'église cathédrale de Gap et prieur de Valbonnais;
3°. Jacques du Serre d'Orcières, reçu chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, en 1632;
4°. Honoré du Serre, reçu également chevalier de Malte, le 26 février 1636;
5°. Anne du Serre, première femme de David *d'Hugues*, baron de Beaujeu, mentionné plus plus haut;
6°. Marguerite du Serre, mariée, par contrat du 25 janvier 1637, avec Pierre *d'Inguimbert*, seigneur de Pramiral, qui testa le 28 avril 1652. Par ce mariage, les terres de Melves, d'Orcières, et la baronnie du Thèze entrèrent dans la famille d'Inguimbert.

X. Charles du Serre, fils de Daniel du Serre et d'Anne de Poligny, baron de Thèze, capitaine d'infanterie, fut maintenu dans sa noblesse par les commissaires départis en Provence, le 19 janvier 1668. Il avait épousé, l'an 1634, Anne *de Castellane*, fille de Marc-Antoine de Castellane, baron de Saint-Juers, maréchal-de-camp, chevalier de l'ordre du Roi, et de Diane du Mas de Castellane-Allemagne. De ce mariage sont issus :

---

(1) *La Motte du Caire*, en Provence, au diocèse de Gap, à trois lieues et demie de Sisteron.

1°. Raynaud, dont l'article suit;

2°. Christine du Serre, mariée à Gaétan *Gradenigo*, noble vénitien, et morte en 1765.

XI. Reynaud du Serre, seigneur de Thèze, coseigneur d'Orcières et sénéchal de Sisteron, décédé sans postérité.

Armes : d'azur, au cerf d'or; au chef d'argent, chargé de trois roses de gueules, feuillées de sinople. *Supports* et *Cimier :* trois cerfs d'or.

Blason *des Alliances* de la maison *du Serre du Rival.*

Des Alrics : de gueules, au lion d'or, accompagné de trois croissants du même.

D'Auriac : de sable, au griffon d'or, couronné, langué et armé de gueules.

De Belle de Sauret : de gueules à cinq mailles d'or.

De Bonne-Lesdiguières : de gueules, au lion d'or; au chef cousu d'azur, chargé de trois roses d'argent.

De Castellane : de gueules, à la tour donjonnée de trois pièces d'or.

De Ferrus : Parti : au 1, coupé d'argent et de sinople; au 2, de gueules plein.

D'Hugues : d'azur, au lion d'or, surmonté de trois étoiles du même, à trois fasces de gueules, brochantes sur le lion.

D'Inguimbert : d'azur, à quatre colonnes rangées d'or.

De Malet de Vandègre : d'azur, à la fasce d'or, chargée de trois fleurs de pensée au naturel, et accompagnée de trois mains d'argent.

De Martin : d'azur, au chevron d'or; au chef du même, chargé de trois cœurs de gueules.

D'Ossandon : d'or, au chevron de sinople, accompagné de trois hirondelles de sable.

De Poligny : de gueules, à trois chevrons d'argent ; au chef d'or, chargé d'un renard de gueules.

De Roux : Coupé : au 1er, d'azur, à deux chevrons d'or, accompagnés de trois besants d'argent ; au 2, d'or, au chêne de sinople.

De Tertulle : d'azur, au lys au naturel.

DE BEAUX DE PLOVIER, en Dauphiné. Cette maison est mentionnée au tome II du Dictionnaire universel de la Noblesse de France, où son origine remonte à noble Jean de Beaux de Plovier, seigneur de Plovier et autres lieux, conseiller du Roi, professeur royal en droit en l'université de Valence, par provisions du 10 juillet 1666 ; lequel rendit hommage à l'évêque de Valence, le 17 septembre 1698, de la terre de Plovier, possédée aujourd'hui par noble Jean-Fleury de Beaux de Plovier, écuyer, ancien aspirant au corps royal de la marine, chef actuel de cette famille. Mais, par des titres authentiques que nous avons sous les yeux, sa filiation suivie remonte à :

I. Pierre DE BEAUX, du mandement de Valence, vivant en 1471, qui fut père de :

II. Martin DE BEAUX, nommé dans le contrat de mariage d'Antoine de Beaux, son fils, qui suit, du 2 février 1521.

III. Antoine DE BEAUX, du mandement de Valence, épousa Jeanne *de Formond*, par contrat devant de Cluset, notaire, du 2 février 1521 ; reçut la donation de Jean de Beaux, son frère, par contrat du même jour devant le même notaire ; est nommé dans le contrat de mariage de François de Beaux-Plovier, son fils, qui suit, du 1er janvier 1552 ; et fit son testament devant Vanonce, notaire, le 15 juillet 1572.

IV. François DE BEAUX-PLOVIER, du même mandement, épousa Mathurine *Vial*, par contrat du 1er janvier 1552, reçu par Enjelvin, notaire ; et fit son testament, le 11 juin 1586, devant Delandes, notaire, dans lequel sont institués, pour ses héritiers, Antoine de Beaux, et Pierre de Beaux, qui suit, ses fils.

V. Pierre DE BEAUX DE PLOVIER, IIe du nom, fut institué, avec Antoine, son frère, héritier universel de François de Beaux, son père, dans sondit testament, du 11 juin 1586, où sont nommés ses autres enfants, morts, ainsi qu'Antoine, sans postérité. Il eut pour fils Jacques de Beaux, qui suit :

VI. Jacques DE BEAUX DE PLOVIER fut marié avec demoiselle Françoise *Rodet*, l'un et l'autre mentionnés dans le contrat de mariage de noble Jean de Beaux de Plovier, leur fils, qui suit, du 4 septembre 1694. Il eut deux autres fils, Jean-Jacques de Beaux, conseiller secrétaire du roi, en la chancellerie présidiale de Valence, mort sans postérité, lequel testa, le 8 octobre 1680, devant Courbis, notaire, en faveur dudit Jean, son frère, et Jean-Baptiste de Beaux, conseiller du Roi et son premier professeur en la faculté de théologie de l'université de Valence, provincial et commissaire-général de la province de Saint-Bonaventure des frères mineurs conventuels de Saint-François ; il soutint sa thèse en mai 1699, et fit cession en faveur du même Jean de Beaux, son frère, qui suit, d'une chapelle dans l'église des cordeliers, à Valence, le 26 mai 1699, devant Rouveyre, notaire.

VII. Noble Jean DE BEAUX DE PLOVIER, seigneur de Plovier et autres lieux, conseiller du Roi, professeur en droit en l'université de Valence, par provisions du 10 juillet 1666, rendit hommage à l'évêque de Valence, de la terre de Plovier, le 17 septembre 1698 ; épousa demoiselle Marie *Blain*, par contrat du 4 septembre

1694, devant Delandes, notaire, et fit son testament devant Burlet, notaire, le 25 septembre 1705. Il eut pour fils :

VIII. Noble Jean-Pierre-Joseph DE BEAUX DE PLOVIER, seigneur de Plovier et autres lieux, conseiller du Roi, lieutenant-général de police de la ville de Valence, par provisions du 29 novembre 1725; eut pour femme demoiselle Jeanne *Gonon-de-Saint-Etienne*, dont il eut Jean-Jacques de Beaux de Plovier, qui suit, et Marie-Eulalie de Beaux de Plovier, mariée à noble Jacques-Philippe *de Gouget-de-Casteras*, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de la Vieille-Marine, par contrat du 27 octobre 1749, devant maître François, notaire, dans lequel est rappelé ledit noble Jean-Pierre-Joseph de Beaux de Plovier et ladite de Gonon, sa femme, lesquels sont encore rappelés dans la quittance finale, donnée par ladite Marie-Eulalie audit Jean-Jacques de Beaux de Plovier, son frère, de ses droits légitimaires dans les successions de leurs père et mère.

IX. Noble Jean-Jacques DE BEAUX DE PLOVIER, écuyer, seigneur de Plovier et autres lieux, conseiller du Roi, lieutenant-particulier au siége présidial de Valence; rendit hommage de sa terre de Plovier à l'évêque de Valence, le 15 janvier 1766; plaida en instance féodale à la sénéchaussée de Valence, où il intervint sentence, le 7 septembre 1786, et devant la cour du parlement de Grenoble, ainsi qu'il résulte des actes du procès du 23 avril 1788 et autres, dans lesquels est mentionné le précédent hommage de l'année 1698.

Il avait épousé, en premières noces, demoiselle Jeanne-Nicole-Pélagie *Tardy-de-Montravel*, fille légitime de noble Jean-Fleury Tardy-de-Montravel-Labrossy, écuyer, et de dame Marie-Hélène de Chantereau; et

en secondes noces, demoiselle Anne-Barbe *de Barjac-de-Rocoules*. Les enfants issus de ces deux mariages, sont :

Du premier lit :

1°. Jean-Fleury de Beaux de Plovier, qui suit ;
2°. Philippe-Auguste de Beaux de Plovier de Villeneuve, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis. Il servait, avant la révolution, en qualité de lieutenant dans le régiment d'Agénois, et, dans l'émigration, dans des corps nobles de cavalerie et d'infanterie de l'armée de Condé, où il reçut une blessure qui lui valut six ans d'exemption pour la croix de Saint-Louis ; il a épousé, le 2 août 1798, demoiselle Julie Aubrun, dont il a un fils et trois filles :
3°. Marie-Louise-Victoire décédée ;

Du second lit :

1°. Marie-Louis-Alphonse de Beaux de Plovier, marié, par acte du 27 décembre 1807, à demoiselle Caroline Dauphin, dont il a un fils et deux filles ;
2°. Marie-Maurice de Beaux de Plovier, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'honneur, capitaine dans la légion de la Drôme ; il a fait onze campagnes en Allemagne et en Espagne, où il a eu le bras fracassé au siége de Burgos :
3°. Marie-Louise-Victoire-Clarice de Beaux de Plovier, demoiselle.

X. Noble Jean-Fleury DE BEAUX DE PLOVIER, écuyer, ancien aspirant au corps royal de la marine, est possesseur de la terre de Plovier, en vertu du testament de Jean-Jacques de Beaux de Plovier, son père, du 28 octobre 1803, devant maître Chabert, notaire,

et de la transaction de famille, devant maître Bonnet, notaire, le 17 avril 1816, entre ledit Jean-Fleury de Beaux de Plovier, ses frères, sa sœur et ladite dame de Barjac, sa belle-mère.

Armes : d'azur, à deux fasces d'or, au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'or.

FERRÉ, famille noble et ancienne, originaire du Limosin, transplantée en Bourgogne, en 1680. Claude Ferré, écuyer, seigneur de la baronnie de Nuits, officier dans la compagnie des deux cents chevau-légers de la garde du Roi, fut blessé à la bataille de Ramillies, l'an 1706, et mourut de ses blessures, à Roanne, laissant plusieurs fils. Sa descendance s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Cette famille a donné des magistrats distingués, et des officiers supérieurs et de divers grades, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef d'un croissant et de six étoiles, trois dans chaque canton, 2 et 1 ; et en pointe d'une salamandre du second émail, sur son bûcher de gueules.

PERREY, famille noble et ancienne, originaire de Salin, au comté de Bourgogne, qui remonte à :

I. Huguenin Perrey, marié, en 1536, avec Blanchon *Gaignefin*, fille de noble Simon Gaignefin, et de Marguerite d'Udressier. Il mourut en 1564. On lisait encore son épitaphe, en 1720, sur sa tombe, dans l'église de Saint-Anatoile ; il y est qualifié *noble*, et ses armes y étaient gravées, telles que sa famille les porte encore aujourd'hui. Il eut de son mariage :

II. Noble Pierre Perrey, Ier du nom, marié, en 1582, avec Claude *le Maire*, fille d'Antoine le Maire, et de Guye Moureault. L'an 1604, il fit une association pour la ferme des salines de Salins, avec Pierre et Etienne Franchet, Pierre d'Eternoz, Guillaume Coquelin, sieur de Germigny, Frédéric Patornay, Jean Duc, Jean Vernier et Pierre de Vauldery. L'an 1607, il acquit, des seigneurs de Vaulgrenant, la Grange-Perrey, avec les droits de haute, moyenne et basse justice, qui y étaient attachés, et mourut en 1617. Ses enfants furent :

1°. Pierre, dont l'article suit ;
2°. Charles Perrey, religieux feuillant ;
3°. Blanche Perrey, mariée, en 1616, à Alexandre *Colin*, écuyer ;
4°. Guyotte Perrey, mariée, en 1609, à noble Georges *Bocquet*.

III. Noble Pierre Perrey, IIe du nom, épousa, par contrat du 4 février 1619, Anne *Durant*, fille de noble Rigaud Durant, et de demoiselle Elisabeth Bizot, dont il eut :

1°. Pierre-François, qui suit ;
2°. Claudine Perrey, mariée, en 1641, à noble Laurent *Michaud*, sieur de la Tour de Cressia.

IV. Noble Pierre-François Perrey, Ier du nom, fut marié, par contrat reçu par Jean Bernardet, notaire, en 1646, avec Claude-Françoise *Guyon*, fille de noble N.... Guyon, et d'Alixan Grillard ; il fut trésorier de la saline avec Jean-Baptiste Bancenel, écuyer, et Louis de Vers, aussi écuyer. Il mourut en 1688, laissant de son mariage :

1°. Claude-François, dont l'article suit ;
2°. Claude-Alexis Perrey, marié avec Marie *Doms*, dont il n'eut que trois filles.

V. Claude-François Perrey, lieutenant-général à Salins, épousa, l'an 1680, par contrat reçu par Pierre-François Cornier, notaire, demoiselle Jeanne-Etiennette *Français*, fille de N... Français, lieutenant-général du bailliage de Salins. Il eut de ce mariage :

1°. Pierre-François, qui suit ;
2°. Jean-Ferdinand Perrey, chanoine à Saint-Anatoile ;
3°. Bernardine Perrey, morte demoiselle ;
4°. Susanne-Françoise Perrey, religieuse Tierceline ;
5°. Anne-Thérèse Perrey, religieuse à la Visitation ;
6°. Claude-Françoise Perrey, mariée, après des sommations respectueuses, à Yves *Bénard*, avocat, morte sans postérité.

VI. Pierre-François Perrey, IIe du nom, chevalier, lieutenant-général à Salins, succéda à son père dans cette charge, qu'il remplit avec distinction. Il épousa, l'an 1715, Thérèse-Josephe *Coquelin*, fille de Henri Coquelin, conseiller au parlement, et de Thérèse Vanderet. L'an 1720, le duc d'Orléans, régent, au nom du Roi Louis XV, lui accorda des lettres de *chevalier* héréditaire, comme étant issu de bonne et ancienne noblesse, soutenue par des alliances considérables dans la robe et dans l'épée. Pierre-François Perrey, mourut en 1744, laissant de son mariage :

1°. Justin-Joseph, dont l'article suit ;
2°. Claude-François Perrey, chevalier, lieutenant-général à Salins, marié, en 1747, avec Marie-Josephe de *Mannery*, fille de Justin de Mannery, noble irlandais, et d'Anne-Antoinette Perrey. Il mourut en 1757, laissant trois filles ;
3°. Blanche-Elisabeth Perrey, religieuse Clariste ;
4°. Jeanne-Etiennette Perrey, religieuse Ursuline ;
5°. Henriette-Gabrielle Perrey, mariée, en 1750, avec Pierre-François *Bonmarchand*, seigneur d'Ivrey.

VII. Justin-Joseph Perrey, chevalier, premier président lieutenant-général à Salins, épousa l'an 1762, Marguerite-Xavière *Drouin de Chassagne*, fille de Charles-François Drouin de Chassagne, écuyer, capitaine au régiment de Monaco. Il mourut en 1783, ayant eu de son mariage :

1°. Pierre-François-Joseph Perrey, chevalier, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, et depuis sous-inspecteur des forêts à Saint-Claude, marié, en 1802, avec Claudine-Agape *Roux de Rochelle*, fille de Guillaume-François Roux de Rochelle, écuyer, capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis ;

2°. Léonard-Justin-Bernard Perrey, avocat, marié en 1798, avec Marie-Françoise *Bracon;*

3°. Henri-Joseph Perrey, officier de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, marié, en 1805, avec Anne-Caroline *Lurion de l'Egoutail*, fille de noble Jacques-Michel Lurion de l'Egoutail ;

4°. François-Philippe Perrey, chevalier de l'ordre du Lion-Belgique, secrétaire de la commission chargée de la démarcation des frontières de la France avec les puissances riveraines ;

5°. Gabriel-Anatoile Perrey, chevalier des ordres de la Légion-d'honneur, de Saint-Ferdinand et du Mérite des Deux-Siciles, ancien chef du secrétariat au ministère des affaires étrangères, secrétaire intime de S. A. le prince de Talleyrand, grand-chambellan, marié, en 1816, avec Emma *Dickinson*, anglaise, fille de William Dickinson, écuyer ;

6°. Françoise-Henriette-Victoire-Philippine Perrey, religieuse ;

7°. Marguerite-Victoire Perrey.

Armes : de gueules, à quatre losanges d'or en bande, accostés de deux croissants d'argent. Couronne de comte. Supports : deux aigles.

DE SAMBUCY, famille noble d'extraction, originaire d'Italie, dont le nom se confond avec les familles illustres de Bologne, de Padoue, et qui, dans le quinzième siècle, s'établit en France, dans la Haute-Guyenne (Aveyron), où elle a formé plusieurs branches.

La première est celle de Sambucy, anciens seigneurs de Linas et de Lusençon, etc. Cette famille qui compte déjà, en France, neuf degrés en ligne directe, et prouve, par des titres authentiques, que sous le règne d'Henri IV, elle possédait les mêmes seigneuries, a formé des alliances avec les maisons du marquis de Lescure, maréchal des camps et armées du Roi ; de M. de Senaux, président au parlement de Toulouse ; de M. de Vernic de la Chapelle, dont la mère était issue de la maison de Noailles; du comte de Falgous, de Mr. A. de Neirac, frère de l'évêque de Tarbes.

De cette branche sont sortis :

1°. Le chevalier de Sambucy du Rocan, reçu dans les cadets gentilshommes, en 1690, chevalier de Saint-Louis, colonel de cavalerie, et qui mourut de ses blessures à Landrecies, en Flandre, où il était commandant. Il avait fait toutes les campagnes de Louis XIV, et s'était trouvé aux batailles d'Hochstædt, de Ramillies, etc., etc. Son père André de Sambucy de Linas, gentilhomme, fit le service entier pour le bien de la sénéchaussée de Villefranche. C'est ce qui est constaté par deux certificats, l'un du marquis de Monsalès, commandant la noblesse convoquée des sénéchaussées de Villefranche, Rodès, etc., et l'autre, du marquis de Crillon, maréchal des camps et armées du Roi, commandant la généralité de Montauban.

2°. Le chevalier de Sambucy Lusençon, dont le frère aîné, Jean-Baptiste, fut mis en possession du titre de

comte, et entra dans les cadets gentilshommes, le 20 septembre 1756. Il fut fait successivement garde de la marine et du pavillon, enseigne, lieutenant, capitaine de vaisseau, commandant la compagnie des gardes du Pavillon Amiral, et en 1787, chef de division des armées navales ; il avait reçu antérieurement les décorations de Saint-Louis, de Cincinnatus ; nommé brigadier des armées, pendant l'émigration, il fut chargé par sa majesté Louis XVIII, d'une mission particulière qui lui valut les témoignages les plus honorables de la part de ce prince. Le chevalier de Sambucy a servi pendant quarante-quatre ans, s'est trouvé dans plusieurs combats, a été chargé de plusieurs missions importantes, et a été, en 1816, nommé contre-amiral honoraire.

3°. Le comte Charles de Sambucy, neveu du précédent, chevalier de plusieurs ordres, ancien ingénieur en chef et directeur-général des ponts et chaussées des principautés de Lucques et Piombino, marié à la comtesse Aurélie de Cattanéo, nièce de l'ancien prince de Lucques. La famille Cattanéo a donné plusieurs doges à la république de Gênes ; elle était une des quarante inscrites sur le livre d'or de cette ville.

4°. Le chevalier Joseph de Sambucy, son frère, comte palatin, chevalier de la Légion-d'honneur, de Malte, etc., et chef de bataillon de la garde nationale parisienne.

La deuxième branche actuellement divisée en deux rameaux, se compose de la famille de Sambucy, baron de Mien, vicomte de Compeire, et de celle de Sambucy, baron de Sorgues.

De la famille de Sambucy, baron de Mien, est sorti Alexandre-Marc-Antoine, qui, étant lieutenant dans le régiment de Lille, en Flandre, fut le premier à monter à l'assaut, lors du siége de Mantoue, dans la guerre d'Italie, vers 1750.

Son petit-fils, le chevalier Victor de Sambucy, offi-

cier d'infanterie, a fait avec distinction les dernières campagnes du Nord, et a reçu une blessure grave à la bataille d'Eylau.

Cette famille s'est alliée avec les maisons du marquis de Fajole; de M. de Vignes, seigneur de Colomiers, et de M. le Brun de Rabot. Les deux premières comptent, parmi leurs ancêtres, grand nombre de conseillers au parlement de Toulouse; la troisième a fourni des ministres justement chéris.

La famille de Sambucy, baron de Sorgues, a eu des alliances avec les maisons du comte de Gamaches, grand d'Espagne; d'Isarn de Villefort; du vicomte de Bonald; du marquis de Saint-Maurice. Il existe trois frères de cette famille: Armand de Sambucy, baron de Sorgues, Gaston de Sambucy, chanoine honoraire du chapitre royal de Saint-Denis, maître des cérémonies de la chapelle du Roi, et Louis de Sambucy, chevalier de Malte, ancien conseiller d'ambassade de France à Rome, actuellement secrétaire du sacré collége, etc. — Il en a existé aussi deux autres qui étaient officiers de la marine: l'un, le chevalier Hercule de Sambucy, lieutenant de vaisseau et chevalier de Saint-Louis. Il avait été grièvement blessé au combat de Chesapeak; l'autre frère, Victor de Sambucy, mourut des blessures qu'il reçut au siége de Gibraltar.

La troisième branche est celle de Sambucy, seigneurs de Vendéloves, et dont il n'existe plus que dame Henriette de Sambucy, mariée au vicomte d'Albignac, petit-fils du comte de Montboissier, lieutenant-général et cordon bleu.

Cet article forme le complément de la généalogie de cette maison, imprimée dans le tome I[er], p. 420 du Nobiliaire, et de la Notice insérée dans le tome II du Dictionnaire universel de la Noblesse.

Armes : d'or, au sureau de sinople, fleuri d'argent, mouvant d'un croissant de sable; au chef d'azur, chargé d'un soleil d'or; couronne de marquis.

DE VISSAC, maison d'ancienne chevalerie d'Auvergne, qui tirait son nom d'une seigneurie et d'un ancien château situés au diocèse de Brioude. Elle est connue depuis Pierre de Vissac, chanoine-comte de Brioude, en 1161. Elle a donné un chancelier de France au milieu du quatorzième siècle, un évêque de Saint-Flour, puis de Lavaur, en 1394, et a contracté des alliances avec les maisons les plus considérables. Elle remonte, par preuves filiatives, à Pons, qui suit.

I. Pons, Ier du nom, seigneur DE VISSAC, vivait en 1205 et 1245. Il eut pour fils :

1°. Gaspard, dont l'article suit ;
2°. Pierre de Vissac, chanoine, comte de Brioude en 1254, mort le 1er août 1286, suivant l'obituaire de ce chapitre ;
3°. Dalmas de Vissac, reçu chanoine-comte de Brioude de 1254 à 1274.

II. Gaspard, seigneur DE VISSAC, Ier du nom, vivant en 1247, épousa Marguerite du Puy, et en eut :

1°. Etienne, dont l'article suit ;
2°. Françoise de Vissac, dame d'Aurose, morte au mois d'août 1286.

Dans le même temps vivait :

Silve de Vissac, seigneur de la Brosse de Vissac, père de Maragde de Vissac, mariée, vers l'an 1330, avec Armand de Rochebaron, seigneur d'Usson.

III. Etienne, Ier du nom, seigneur DE VISSAC, vivant en 1278, épousa Guigonne, dame d'Arlenc, fille et héritière de Pons, seigneur d'Arlenc, et de Béatrix de la Roche en Regnier. Il fut présent à un traité passé,

l'an 1287, entre Guillaume de Bourbon et Robert, comte d'Auvergne. Il vivait encore en 1298. Ses enfants furent :

1°. Pons, dont l'article suit ;
2°. Hugues, qui fonde la seconde branche, rapportée ci-après.

Dans le même temps vivaient :

Pons de Vissac, chanoine, comte de Brioude, en 1314.
Geraud de Vissac, } chanoines comtes du même
Armand de Vissac, } chapitre en 1323 et 1333.

IV. Pons, II[e] du nom, seigneur DE VISSAC et d'Arlenc, fut présent à l'émancipation que fit Bertrand, seigneur de Chalençon, en 1295, de son petits-fils Guillaume de Chalençon, en le mariant avec Clémence de la Roche. Il se rendit pleige, en 1304, de la dot que le comte Dauphin donnait à sa fille, en la mariant à Pierre de Montagu ; fut l'un des exécuteurs testamentaires de Beraud, seigneur de Mercœur, en 1314 ; fut assigné, le samedi avant la Saint-Michel 1321, pour assister à l'ouverture de ce testament ; alla en Hainaut de la part du Roi avec Hüe de Lannoy, en 1316 ; fit, la même année, hommage au Roi du château du Val et de celui de Marsac, que Henry de la Rouere lui avait donnés, et au sujet duquel il plaida depuis contre Humbert de Beaujeu et sa femme, en 1320 et 1322, et fut maintenu en possession de la moitié. Il avait épousé Alix de Montboissier. De ce mariage sont issus :

1°. Pierre de Vissac, qui fut substitué par Eracle de Montboissier, son oncle, en 1328 ;
2°. Louis, seigneur de Vissac, qui suit ;
3°. Dalmas de Vissac, seigneur de Marsac, dont il fit hommage au seigneur de Tornouelle, en 1350. Deux ans auparavant, il s'obligea avec

son frère au traité de mariage de Beraud Dauphin, seigneur de Mercœur, avec Yolande de Genève; servit en Languedoc, en 1346, et sous Amaury, sire de Craon, en 1352; il fut père de :

a. Guillaume, seigneur de Vissac;

b. Pierre de Vissac, chanoine de Clermont;

c. Pons de Vissac, qui s'empara, avec son frère, de nuit et par force, du château de Vissac, sur leurs cousines, délit pour lequel ils furent poursuivit criminellement en 1367 et 1370.

V. Louis, seigneur DE VISSAC et de Marsac, vivait en 1340. Il épousa Béatrix de Seissac, qui resta veuve en 1361, étant mère de deux filles :

1°. Dauphine de Vissac, qui était, avec sa sœur, sous la tutelle de Guy de Prohynes, en 1367 et 1370, et elles plaidaient contre leurs cousins, qui s'étaient emparés de force du château de Vissac. Dauphine fut religieuse;

2°. Marguerite de Vissac, qui épousa Raymond de Prohynes, seigneur de Prohynes et de Saint-Privas, fils de son tuteur.

SECONDE BRANCHE

VI. Hugues DE VISSAC, seigneur d'Arlenc, second fils d'Étienne, seigneur de Vissac et de Guigonne, dame d'Arlenc, est nommé au traité de mariage de Guillaume Comptour avec Malthilde Dauphine, en 1288. Il fut pleige, en 1299, pour le seigneur de Beaujeu, du traité qu'il fit avec Robert, comte d'Auvergne. Le Roi l'envoya, en 1312, avec plusieurs seigneurs, au royaume de Navarre, pour en prendre le gouvernement, et il y fit de tems en tems des voyages. Il alla aussi en cour de Rome, en 1314, ainsi qu'en Savoye et Dau-

phiné, pour tâcher d'établir une paix durable entre le comte et le Dauphin ; eut ordre, au mois de décembre 1318, de se trouver à Clermont, en Auvergne, quinze jours après la Saint-André, en armes et chevaux, pour accompagner le duc de Bourgogne et le comte de Bologne dans leur voyage. Le seigneur de Mercœur le fit un des exécuteurs de son codicille, le 16 avril 1320. Il vivait en 1322. Ses enfants furent :

1°. Pons, seigneur de Vissac, mort sans enfants de Guigonne de Joyeuse;
2°. Etienne de Vissac, seigneur d'Arlenc, chancelier de France, qui suit;
3°. Hugues de Vissac, chanoine de Brioude, et archidiacre de Troyes, en 1336.

V. Etienne DE VISSAC, seigneur d'Arlenc et de Murs, chancelier de France, fut présent au traité de mariage fait, le 7 avril 1334, entre Guyot de Chalençon et Isabelle Dauphine. Il prétendit avoir droit, à cause de sa femme, en la succession de Beraud, seigneur de Mercœur; et, dans la suite, il en obtint la châtellenie de Mors, avec deux cents livres de rente sur le péage de Cisterès, dont le fief et l'hommage furent, à sa prière, réunis à la couronne de France, sans en pouvoir être jamais séparés, par lettres du roi Philippe de Valois, donnés à Conflans au mois de juin 1339. Il remit peu après les sceaux, et vivait encore en 1350. Il eut pour femme Alix de Poitiers, fille de Guillaume de Poitiers, seigneur de Chancoc, et de Luce, baronne de Beaudiner et de Montregaut; il en eut :

1°. Etienne, seigneur de Vissac, d'Arlenc et de Murs, qui suit :
2°. Pierre de Vissac, chanoine de Meaux en 1359, comte de Brioude en 1374;
3°. Jean de Vissac, chevalier, qui épousa Blanche Aycelin de Montagu, dont il n'eut point d'en-

fants. Etienne de Vissac, son frère, plaidait, en 1370 et 1372, contre les héritiers de cette dame;

4°. Alix de Vissac, femme de Jean, seigneur de Lastic, vivante en 1370.

VI. Etienne, seigneur DE VISSAC, d'Arlenc et de Murs, vivait en 1370 et 1382, et mourut à l'armée, en 1386; il avait épousé Jeanne-Gabrielle de Gout, fille et héritière de Gaspard de Gout, seigneur de Gout, sous la condition qu'Etienne de Vissac et ses descendants ajouteraient les nom et armes de sa maison aux nom et armes de Vissac. Ses enfants furent:

1°. Antoine de Vissac, seigneur d'Arlenc, qui suit;

2°. Pierre de Vissac, religieux de l'ordre de saint Benoît, puis évêque de Saint-Flour, fut témoin, en 1384, d'un traité fait, le jeudi après l'Epiphanie, entre Beraud, comte de Clermont, dauphin d'Auvergne, et Geoffroy de Bologne, seigneur de Montgascon, et transigea, le samedi après la fête de saint Mathieu 1385, avec l'abbé de Pebrac, pour la juridiction épiscopale sur les bénéfices dépendant de cette abbaye. Il fut transféré à l'évêché de Lavaur, en 1394; donna, en 1397, soixante écus d'or aux frères prêcheurs de Saint-Flour, pour bâtir une église, et fut enterré dans le monastère de la Chaisedieu, devant le grand autel;

3°. Louis de Vissac, seigneur de Thory-sur-Allier et de Saint-Pierre, vivait en 1400. Il avait épousé Jeanne de Chauvigny, qui plaidait, en 1420, contre Helion de Saint-Julien. Il en eut:

a. Louis de Vissac, seigneur de Thory, qui épousa Annette du Puy, fille de Jean du Puy, seigneur de Bermond, et d'Isabeau

de Saint-Palais. Elle se remaria, en 1426, à Jean, seigneur de Chaseron;

b. Alix de Vissac, femme d'Astorge, seigneur de Taillac, dont elle était veuve en 1423.

VII. Antoine, seigneur DE VISSAC, de Gout, d'Arlenc et de Murs, vivant en 1392, fit hommage au duc de Berry de ses terres d'Arlenc et de Murs, en 1415. Il avait épousé Marguerite d'Apchon, fille de Louis d'Apchon et de Marguerite d'Estaing, dont il eut :

1°. Claude de Vissac, qui suit;

2°. Antoine, seigneur de Vissac, d'Arlenc et de Murs, qui épousa Anne de la Roue, fille de Claude, seigneur de la Roue, et de Billette de Tournon, dont il eut :

Jeanne, dame de Vissac, d'Arlenc et de Murs, qui épousa, le 30 août 1497, Just, seigneur de Tournon, fils de Jacques, seigneur de Tournon, et de Jeanne de Polignac;

3°. Marguerite de Vissac, qui fut la première femme de Pierre de Montmorin, seigneur de Saint-Herem, chevalier, fils de Jacques de Montmorin, seigneur d'Auzon et de Rillac, et de Jeanne de Gouge, dite de Charpagne, dame de Saint-Herem. Pierre de Montmorin se remaria, le 9 janvier 1459, à Isabeau de Faudoas, fille de Beraud, chevalier, baron de Faudoas et de Barbazan, et d'Anne de Billy, sa seconde femme;

4°. Jeanne de Vissac, femme de François Maréchal, chevalier, seigneur de Meximieux et de Montaney;

5°. Marguerite de Vissac, qui s'opposa avec ses frères, en 1477, aux criées des biens et héritages de son père.

VIII. Claude Ier, seigneur DE VISSAC, de Gout, d'Arlenc et de Murs, assista le seigneur de Thinières, son beau-frère, dans la surprise du château de Vernières; pourquoi il fut poursuivi criminellement en 1440. Il fit hommage, en 1443, au duc de Bourbon, comte d'Auvergne, de ses terres d'Arlenc et de Murs; plaidait contre Jacques de Thinières, en 1454 et 1460, et vivait encore en 1476. Il avait épousé Marguerite du Thinières, dont il eut :

1°. Claude de Vissac, seigneur de Montréal du vivant de son père, mort sans alliance;
2°. Jean, dont l'article suit.

IX. Jean DE VISSAC, seigneur de Gout, vivant en 1525, épousa Marie du Roure, fille et héritière de Guillaume du Roure, seigneur de Saint-Pol-de-Tartas. Il en eut :

X. Gaspard DE VISSAC, IIe du nom, seigneur de Gout et de Saint-Pol-de-Tartas, vivant l'an 1570, marié avec Louise de Fournier, qui le rendit père de Jean-Louis, qui suit :

XI. Jean-Louis DE VISSAC, seigneur de Gout et de Saint-Pol-de-Tartas, qui épousa, le 1er mars 1588, Marguerite de Ginestoux, fille de Charles de Ginestoux, baron de la Tourette, seigneur de la Bastide, et dame d'Agrain des Hubas. Il eut pour fils :

XII. Claude DE VISSAC, IIe du nom, seigneur de Gout, marié, le 6 octobre 1633, avec Marie d'Esparviers, fille et héritière de Jacques d'Esparviers, seigneurs de Blazère. De ce mariage est issu :

XIII. Annet DE VISSAC, seigneur de Blazère, qui par contrat du 15 août 1674, épousa Gabrielle de Gamon, de laquelle il eut seize garçons, dont quinze entrèrent au service du Roi, et parvinrent au grade d'officiers; deux furent décorés de la croix de Saint-Louis. Louis de Vissac, qui suit, a continué la lignée.

XIV. Louis DE VISSAC, seigneur de Blazère, épousa,

le 3 septembre 1706, Marianne de Jossouin, fille de Joseph Jossouin de la Tour, et de Madelaine de la Tourette. Elle le rendit père d'Annet-Joseph, qui suit:

XV. Annet-Joseph DE VISSAC, épousa, le 22 mai 1748, Jeanne-Rose d'Abrigéon, dont est né:

XVI. Jacob DE VISSAC, qui s'allia, par contrat du 11 décembre 1772, avec Marie-Marguerite de Rivière, fille de Jean-Pierre de Rivière, seigneur de Veyrière. De leur mariage est issu:

XVII. Joseph-Alexandre DE VISSAC, marié, le 6 septembre 1796, avec Marguerite-Victoire de Jossouin, fille de Jean-Roch de Jossouin, seigneur de Valgorge, officier supérieur, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, et de Madelaine-Charlotte de Laulanhier. De ce mariage sont issus:

1°. Joseph-Auguste-César-Alexandre de Vissac;
2°. Louis-Charles-Hippolyte de Vissac;
3°. Jules-Philippe-César de Vissac.

Armes: De gueules, à trois pals d'hermine.

DE LA PIERRE, ancienne famille, originaire de Valleraugue, diocèse d'Alais, en Languedoc.

I. Jean *de la Pierre*, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France, né le 14 septembre 1716, baptisé par Bord, vicaire de Valleraugue, le 23 du même mois, marié, par contrat passé devant Carlet, notaire, le 5 juillet 1741, et béni, le 24 octobre suivant, par Richard, secondaire à Talairac, annexe de Valleraugue, à mademoiselle Jeanne *Pieyre*, fille et héritière de M. Jean Pieyre, et de dame Suzanne d'Aigoin, seigneur de la Valette, le Rey, Beauvert, co-seigneur

de Notre-Dame de la Rouvière, Mandagout et autres lieux, et décédé le 22 juillet 1794. A eu pour enfants de ce mariage :

1°. François, qui suit ;

2°. Mademoiselle Marie de la Pierre, née le 20 décembre 1742, mariée à noble Antoine-François *de la Cour*, sieur de la Becede, sur des pactes enregistrés le 20 octobre 1768, par Fosguet, notaire à Valleraugue.

II. François *de la Pierre-la-Valette*, écuyer, seigneur du Rey, Beauvert, Mars, co-seigneur de Favières, Notre-Dame de la Rouvière, Mandagout, etc., etc., né et baptisé le 17 juillet 1744, par Jacomond, curé de l'église Saint-Castor, à Nîmes, épousa, par contrat reçu par Martin, notaire, d'Uzès, le 25 avril 1772 ; mademoiselle Louise *Verdier*, fille de M. Jean Verdier, seigneur de Flaux, et de Saint-Hypolite, dudit Uzès. Ce mariage a été confirmé par l'abbé Rolin, curé de Valleraugue, aux termes d'un acte, à la suite duquel se trouve la date des naissances et reconnaissances des enfants issus de ce mariage, d'après l'ordonnance de M. de Beausset, évêque d'Alais, portant ordre au curé de s'y conformer. Les enfants issus de ce mariage sont :

1°. François-Louis-Paulin, qui suit ;

2°. Justin-François-Gustave, qui forme la seconde branche ;

3°. Marie-Jeanne-Clotilde, née le 27 septembre 1776, mariée à noble François de la Cour-Moucaut, devant Teulon, notaire, le 26 avril 1802 ;

4°. Mademoiselle Marie-Virginie-Aglaé de la Pierre, née le 19 septembre 1793, mariée à M. Marie-Maurice d'Angliviel, de Valleraugue, par contrat passé devant Teulon, notaire, le 9 août 1813.

III. François-Louis-Paulin *de la Pierre*, écuyer, né le 14 juillet 1782, épousa, par contrat reçu par Dordre

et Gendres, notaires, le 17 mai 1805, mademoiselle Louise-Marguerite-Julie *de Bousquet*, fille de feu noble Louis de Bousquet, de-Saint-Hypolite-du-Gard : duquel mariage sont issus :

1°. Louis-Jean-Amédée-Ernest, né le 24 juin 1808 ;
2°. Paulin - Gustave - Edmond *de la Pierre*, né le 11 février 1811 ;
3°. Mademoiselle Françoise - Louise - Marguerite, née le 23 mai 1806.

SECONDE BRANCHE.

III. Justin - François - Gustave *de la Pierre*, écuyer, né et baptisé par M. Cavalier, curé de Valleraugue, le 29 juin 1785, épousa, par contrat reçu par Teulon, notaire, le 22 octobre 1807, mademoiselle Louise-Solitude-Marie-Eliza *de la Cour*, fille de feu noble Scipion de la Cour, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et capitaine de grenadiers au régiment de Médoc ; duquel mariage sont issus :

1°. François-Antonin, né le 1er septembre 1808 ;
2°. Louis-Auguste-Scipion, né le 4 mai 1812 ;
3°. François-Albin-Charles, de la Pierre, né le 11 mai 1814.

Jean et François de la Pierre, écuyers, père et fils, par acte reçu par Michel, notaire, le 16 avril 1787, firent l'acquisition du château et de la seconde partie de la terre du Rey, avec directe, haute, moyenne et basse justice.

Le 9 mars 1789, ils furent convoqués, comme *nobles*, pour se présenter à l'assemblée des trois ordres de la sénéchaussée de Nîmes, pour la nomination des députés aux états-généraux.

Le 23 avril 1806, par acte reçu par Teulon et Michel, notaires à Valleraugue, noble François *de la Pierre-la-Valette* et dame Louise *Verdier*, son épouse, firent do-

nation de tous leurs biens présents et à venir à leurs quatre enfants, qui, présents à l'acte, acceptèrent la donation.

Jean *de la Pierre*, écuyer, secrétaire du Roi, fut dépouillé, par la révolution, de ses charges, titres et du brevet de ses armoiries, signé d'Hozier, juges d'armes de la noblesse de France; mais à la rentrée de sa majesté Louis XVIII, elle a bien voulu donner en dédommagement, et comme un témoignage de sa bienveillance, à François *de la Pierre-la-Valette*, la noblesse héréditaire, par lettres-patentes du 2 mai 1818, ainsi que les mêmes armoiries, qui furent accordées par sa majesté Louis XVI, à Jean *de la Pierre*, secrétaire du Roi, lesquelles sont dessinées, timbrées et coloriées à la marge des patentes.

François *de la Pierre-la-Valette*, écuyer, se présenta le 20 juin 1818, à la cour royale de Nîmes, pour y prêter le serment de fidélité au Roi et obéissance aux lois du Royaume, lequel serment et lettres de noblesse furent enregistrés à ladite cour.

François *de la Pierre-la-Valette*, écuyer, avec l'intervention de ses deux fils; a fait transcrire ses lettres de noblesse dans les registres de Michel, notaire, le 2 juillet 1818.

Armes : d'or, au chevron de gueules, accompagné de trois losanges du même, posées 2 en chef, 1 en pointe; l'écu timbré d'un casque de profil, orné de tous ses lambrequins d'or et de gueules.

HÉBRARD ou EBRARD. Ce nom est, dans l'ordre de la haute noblesse, un des plus anciens et des plus illustres du royaume. Il est commun à plusieurs races de chevalerie répandues en Quercy, en Limosin, en Agénois, au Comtat et en Languedoc, qui, toutes, des-

cendent d'une même souche et ont pour berceau cette dernière province, où le nom d'Hébrard florissait dès le milieu du onzième siècle. Pierre Hébrard, premier auteur connu de toutes les branches de cette maison, fit une donation, l'an 1058, à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, du consentement de plusieurs de ses frères. Pierre-Guillaume Hébrard fut présent à un accord fait l'an 1103, par Guillaume de Montpellier avec Guillaume-Raymond, évêque de Nismes, et son frère, touchant la viguerie de Montpellier. Le même Pierre-Guillaume Hébrard fut présent aux testaments de Guillaume V, seigneur de Montpellier des années 1114 et 1121. Guillaume Hébrard vivait en 1125. Il fut présent à l'accord passé cette année entre Bernard, comte de Substantion ou de Melgueil, et Guillaume VI, seigneur de Montpellier. Bernard Hébrard assista à un second accord fait entre les mêmes seigneurs, l'an 1128. Bernard et Guillaume Hébrard avaient un troisième frère, Reymond Hébrard, mentionné, avec eux, dans un accord de Raymond, évêque de Maguelonne, et Guillaume VI, seigneur de Montpellier de l'an 1140.

Ce fut vers le milieu et la fin du treizième siècle que cette maison se subdivisa en plusieurs branches. L'aînée, dite des seigneurs de Saint-Privat, de la Lause et de Mirevaux, alliée aux maisons d'Altier, de Roquefeuil, de Saint-Félix, de Tournemire, de la Volhe, etc., etc., subsistait à Montpellier en 1670 (1); celle des barons de Saint-Sulpice, qui a donné un chevalier des ordres du Roi en 1579, deux évêques de Coïmbres, en 1260, et vers 1300, un évêque et comte de Cahors, mort en

---

(1) Dans le même tems existait, en Albigeois, une famille d'Hébrard, seigneur de Saint-Félix Beauregard, anoblie, l'an 1496, dans la personne d'Antoine Hébrard, seigneur de Carnous et de Broussac, lequel fit son testament le 8 juillet 1528.

1600, et qui fut allié aux maisons d'Arpajon, Balaguier-Montsalez, Cardaillac, Carmain, Cluzet, Cugnac, Durfort Léobard, Espagnac, Estaing, Felzins-Montmurat Fumel, Gontaut-Biron, Gordon, Lauzières - Thémines, Levis-Quélus, Lostanges, Pelegri, la Queille, Recard-Genouillac, la Roque-Toyrac, la Valette-Parisot, etc., s'est fondue, au commencement du dix-septième siècle, dans la maison de Crussol, d'Uzès, où l'héritière a porté la baronnie de Saint-Sulpice. De la branche du Languedoc, s'est formé un rameau dit des seigneurs de Saint-Julien, établis au Comtat Venaissin vers la fin du treizième siècle, et y subsistait encore vers la fin du seizième. De la branche de Saint-Sulpice sont sorties trois branches principales, l'une dite des barons de la Bastie et des vicomtes de Castelhuniac, en Quercy, qui ont donné deux chevaliers de Malte en 1549 et en 1594, et ont contracté de belles alliances. De cette branche est provenu le rameau des seigneurs de la Croze, alliés, en 1609, dans la maison d'Escairac. La seconde, établie dans l'Agénois, y subsistait, en 1770, en trois rameaux, 1°. les seigneurs du Rocal, 2°. les seigneurs de Montplaisir, 3°. les seigneurs de Saint-Cyr. Ces trois rameaux se sont distingués par de belles alliances et de nombreux services militaires, dans des grades supérieurs. La troisième branche, dite des seigneurs de Veyrinas, en Limosin, alliée dès le douzième siècle à la maison d'Aubusson, et depuis à celles de Manas, de Vassignac, de Villoutrey, de Taillefer, de Gay de Nexon, David de Lastours, de Crozans, de Sanzillon, de Foucauld, de Paignon de la Borie, de Royère, du Garreau, etc., subsistait dans cette province au milieu du dix-septième siècle, dans la personne de :

Jean *Hébrard*, chevalier, mousquetaire du Roi, qui fit son testament le 22 octobre 1694, où il rappelle son épouse Françoise de Douhet, et ses enfants, entr'autres son fils aîné.

Jacques *Hébrard*, chevalier, lieutenant de cavalerie dans le régiment de Coislin, par brevet du 24 novembre 1691. Son fils,

Luc *Hébrard*, chevalier, seigneur de Veyrinas, épousa 1°. le 10 août 1729, Marie de Loménie; 2°. le 31 décembre 1733, Marie Jeanne de Bernis. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1°. Anne Hébrard, mariée, le 18 février 1746, à messire Jean Féréol de Gay, chevalier, seigneur de Nexon, Campagne, Cognac et autres places.

Du second lit :

2°. André, qui fonde le premier rameau ;
3°. Autre André qui fonde le second rameau;
4°. Anne Hébrard, mariée avec le seigneur de Crozans ;
5°. Marie-Jeanne, mariée avec le seigneur Paignon de Laborie.

André *Hébrard*, chevalier, seigneur de Veyrinas, gendarme de la garde ordinaire du roi, épousa, en 1764, Marie de Sanzillon, fille de Jean-Baptiste de Sanzillon, chevalier, seigneur des Barrières et de la Bonnettie, dont sont issus :

1°. Jean, dont l'article suit ;
2°. Autre Jean Hébrard de Veyrinas, qui émigra, et fut fait prisonnier en 1793, après avoir reçu seize coups de sabre. Il servait alors dans le régiment de Saxe, hussards; conduit à Lille et reconnu émigré, il fut fusillé au mois de nivôse an 2 ;
3°. Jean-Baptiste-Féréol Hébrard de Veyrinas, qui, trop jeune pour émigrer, est passé à Londres, en 1804, et delà à l'île de la Guadeloupe, où il est maintenant préposé en chef de la di-

rection des domaines du Roi et des contributions directes de l'île, résidant à la ville de la Pointe-à-Pitre ;

4°. Valerie Hébrard de Veyrinas.

Jean *Hébrard de Veyrinas*, chevalier, servait dans les gardes du corps du Roi, compagnie de Gramont, à l'époque de la révolution. Il émigra, en 1791, avec son second frère ; fit avec distinction toutes les campagnes, soit dans les gardes du corps à l'armée des Princes, soit à l'armée de Condé, où il reçut une blessure grave à la main droite, au combat d'Ober-Kamlach. Rentré en France, après le licenciement effectué en 1801, il épousa, en 1802, Cécile du Garreau, fille de feu Joseph du Garreau, marquis de la Seinie, chevalier de Saint-Louis, mort à l'armée de Condé, en Volhinie. En 1814, il a rejoint les gardes du corps du Roi et a été fait chevalier de Saint-Louis. En 1815, il a suivi le Roi, et a commandé un détachement de gardes du corps à pieds jusqu'à Béthune. Aussitôt le retour de sa majesté Louis XVIII, il s'est rendu à son corps ; en 1816, il a été mis à la retraite, au maximum de son grade de chef d'escadron, et fait chevalier de la Légion-d'honneur, par ordonnance du Roi du 16 mai, à prendre rang dans l'ordre à dater du 15 juillet 1815. Il a eu de son mariage :

1°. Féréol Hébrard de Veyrinas ;
2°. Antoine Hébrard de Veyrinas ;
3°. Clarisse Hébrard de Veyrinas ;
4°. Louise Hébrard de Veyrinas.

Second rameau.

André *Hébrard de Veyrinas*, second fils du second lit de Luc Hébrard, chevalier, seigneur de Veyrinas, servait dans les gardes du corps du Roi. Il épousa, le 27 septembre 1779, Anne de Royère, fille de Hélie de Royère, chevalier, seigneur de Champvert, et de feu dame de

David de Lastours. Il émigra en 1791, fit la campagne de 1792 à l'armée des Princes, dans les gardes du corps, et les autres campagnes à l'armée de Condé, dans les chasseurs nobles. Il y obtint la croix de Saint-Louis, et mourut avant la rentrée du Roi en France, laissant un fils.

Claude *Hébrard de Veyrinas,* lieutenant au régiment des chasseurs de la Dordogne, chevalier de la Légion-d'honneur, qui s'est marié, le 26 novembre 1818, avec dame Désirée *Dommet de Vorges*, fille de messire Dommet de Vorges, ci-devant conseiller au parlement de Besançon. Claude, au 20 mars 1815, était officier au treizième régiment de hussards. Il partit de Stenai, sa garnison, et fut rejoindre le Roi à Gand.

Armes : (1) Branches des seigneurs de Mirevaux et de Saint-Julien, *de gueules, au lion d'or, armé de sable ; à la bande du même, chargée de trois étoiles d'or, brochante sur le tout.*

Branches de Saint-Sulpice et de la Bastie, en Quercy, du Rocal, de Montplaisir et de Saint-Cyr, en Agénois, *Parti d'argent et de gueules.*

Branche de Veyrinas, en Limosin : *d'or, au dextrochère de gueules, tenant une bande du même, et accompagné de trois étoiles d'azur.*

DES JOURS, comtes de Mazille, en Nivernais, famille ancienne, distinguée par de nombreux services, et de belles alliances. Elle remonte par filiation suivie, à :

I. Guillaume DES JOURS, écuyer, seigneur du Mon-

---

(1) On n'a pu désigner les armoiries primitives de cette maison, ni savoir quelle branche les a conservées, ni enfin par quelles substitutions les autres branches les ont changées.

ceau, de Villette et de Fort Santy (1), marié, l'an 1533, avec Catherine de Grandin, dont est issu :

II. Gaspard des Jours, écuyer, seigneur du Monceau, lequel épousa, l'an 1592, Françoise de Troussebois. Elle le rendit père de :

1°. François, dont l'article suit :

2°. Charles des Jours, écuyer, seigneur de Vellerot et de Saint-Pierre en Vaux, marié avec Marguerite-Guillemette de Montconis. Il en eut, entr'autres enfants : Eléonore - Marguerite des Jours, mariée le 28 février 1658, avec François de Damas d'Antigny, seigneur de Moncoy, auquel elle porta les terres de Vellerot et de Saint Pierre en Vaux, fils de François de Damas, seigneur du Breuil et du Buisson, en Dombes, et d'Anne Gaspard d'Arbains ;

3°. Marie des Jours, mariée par contrat du premier février 1639, avec Hugucs de Chargères, écuyer, seigneur de la Goute, fils de Laurent de Chargères, écuyer, seigneur du même lieu, et de Marguerite d'Apurillon. Leurs enfants étant morts sans postérité ; la terre de la Goute passa par donation entre-vifs à Pierre des Jours, écuyer, seigneur de Mazille.

III. François des Jours, seigneur de Mazille, chevau-léger de la compagnie de monseigneur le duc du Maine, épousa, l'an 1610, Isoarde de la Vernée, dont est issu :

IV. Jérôme des Jours, seigneur de Mazille, capitaine appointé dans la compagnie des gendarmes de la

---

(1) Il avait pour sœur, Etiennette des Jours, mariée vers 1535, avec Jean Ballard, seigneur de Pratecoup, (*Aliàs* Grateloup), en Nivernais. Elle fut la trisaïeule maternelle de Jean de Lamoignon, reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, dit de Malte, au grand prieuré de France, le 6 juin 1679.

garde du Roi. Il épousa, l'an 1652, Jeanne de Ganay, qui le rendit père de :

V. Jacques des Jours, seigneur de Mazille, mestre-de-camp de cavalerie, major des gendarmes de la garde, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il épousa : 1°. Marie de Courvol ; 2°. en 1698, Geneviève le Prestre de Vauban, fille de Pierre le Prestre de Vauban, seigneur d'Estevaux, capitaine de cavalerie au régiment de la Reine, et de Françoise du Crest de Montarmin. De ce dernier mariage est issu :

VI. Pierre-Charles des Jours, écuyer, seigneur de Mazille et de la Goute, capitaine de cavalerie, marié en 1729, avec Claudine de Siry, dont il a eu :

1°. Pierre-Claude, dont l'article suit :
2°. N... des Jours de Mazille, ancien capitaine des vaisseaux du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, vivant, âgé de 85 ans :
3°. N... des Jours de Mazille, ex-chanoinesse du chapitre noble de Leigneux, qui, ainsi que ses frères, fut persécutée et incarcérée durant la Terreur ; vivante, âgée de 86 ans.

VII. Pierre-Claude des Jours, seigneur et comte de Mazille, capitaine au régiment de Royal-dragons, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, épousa, en 1767, Marie Ronnée de Saint-Laurent, dont il eut quatre fils, avec lesquels il émigra en 1791. Il rejoignit à Worms, au commencement d'octobre, l'armée de Condé avec le troisième de ses fils. L'aîné et le quatrième rejoignirent à Coblentz, dans le même temps, l'armée des princes, frères de Louis XVI, et le deuxième fut à Ath rejoindre son corps, qui se trouvait à l'armée de Bourbon. Après la campagne de 1792, Louis-Sébastien et Louis-François rejoignirent leur père et leur frère Pierre-Claude-Philippe à l'armée de Condé, au mois d'octobre. Ils furent placés dans la cavalerie no-

ble avec le comte de Mazille, leur père. Ce dernier, à raison de son âge et de ses infirmités, quitta le service après la campagne de 1793, et mourut peu après sa rentrée en France, le 2 octobre 1802. Ses quatre fils sont :

1°. Louis-Sébastien, dont l'article suit :

2°. Pierre-Suzanne-Charles des Jours de Mazille, né en 1769, officier d'infanterie, lequel, après le licencîment du corps aux ordres de Monseigneur le duc de Bourbon, passa successivement dans différents corps à la solde de la Hollande et de l'Angleterre, qui furent embarqués pour l'Amérique. On présume qu'il y a péri, n'ayant point donné de ses nouvelles depuis 1802;

3°. Pierre-Claude-Philippe des Jours de Mazille, né en 1770, capitaine d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, qui, dans l'émigration, fit les campagnes dans l'infanterie noble. Il est mort au mois d'avril 1819. Il avait épousé, en 1803, Marie-Cécile de Chargères, dont il n'a laissé qu'une fille unique;

4°. Louis-François des Jours de Mazille, né en 1773, capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

VIII. Louis-Sébastien des Jours, comte de Mazille, né en 1768, chef d'escadron, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, continua de servir avec ses frères à l'armée de Condé, après la retraite de son père : et ils firent toutes les campagnes jusqu'au licencîment effectué en 1801, époque à laquelle ils rentrèrent en France, avec les certificats les plus honorables des princes, sous les ordres desquels ils ont servi. Le comte de Mazille a épousé, en 1802, Françoise-Charlotte de Chargères, dont il n'a pas eu d'enfants.

Armes : D'or, au lion d'azur ; au chef échiqueté d'azur et d'or de trois tires. Couronne de comte. Supports : Deux lions en barroque.

DE JOSSOUIN DE VALGORGE, en bas Vivarais, noblesse ancienne et d'épée, distinguée par une longue série de services militaires. Elle s'est divisée en plusieurs branches, dont quelques-unes se sont éteintes dans les maisons d'Agrain des Hubas, de Colonne, de Haut-Villard et de Soulages. Elles ont toutes pour auteur commun :

I. Noble Eustache DE JOSSOUIN, rapporté dans des actes des années 1615, 1621 et 1650. Il épousa Françoise *du Roure*, dont il eut François, qui suit :

II. François DE JOSSOUIN, seigneur de la Tour, fut pourvu de la charge de gentilhomme auprès de Mgr Gaston, duc d'Orléans, régent de France, par brevet du 10 janvier 1631. Il eut pour fils :

1°. François de Jossouin, qui servit d'abord dans les cadets nobles de Brissac, et fut ensuite capitaine au régiment de Normandie;
2°. Joseph, dont l'article suit;
3°. Jean de Jossouin, capitaine au régiment de Castries;
4°. Jean-Baptiste de Jossouin, capitaine au régiment de Chabrillant.

III. Joseph DE JOSSOUIN DE LA TOUR, écuyer, né le 26 juillet 1650; capitaine au régiment de Tournaisis, demanda et obtint un certificat de M. d'Hozier, juge d'armes de France, qui l'autorisa à mettre une tour dans l'écusson de ses armes, au lieu d'un croissant qui y était empreint, à cause du surnom qu'il portait, ainsi que ses enfants. Il épousa, par contrat du 9 mai 1672, Madelaine *de Tourette*, et mourut avant le 26 avril 1703, laissant, entr'autres enfants :

1°. Jean de Jossouin de la Tour, né le 1er août 1681, marié, par contrat du 26 août 1703, avec Gabrielle *de Martinent*, fille de Louis de Marti-

nent, sieur de la Vernade, qui le rendit père de plusieurs enfants : entr'autres, de Guillaume de Jossouin, officier au régiment du Roi, cavalerie, fait chevalier de Saint-Louis, le 29 mai 1748 ;

2°. Basile de Jossouin, capitaine au régiment d'Albigeois ;

3°. Joseph de Jossouin, officier au régiment de Gatinais, tué dans un choc, en Piémont, le 29 juillet 1708 ;

4°. Guillaume de Jossouin, officier au régiment de Gatinais. Il servit au ban de la noblesse de Languedoc, ainsi qu'il appert de son certificat du 6 septembre 1697 ;

5°. François II, dont l'article suit ;

6°. Marie-Anne de Jossouin, mariée, le 3 septembre 1706, avec Louis de Vissac, seigneur de Blazère.

IV. François DE JOSSOUIN DE LA TOUR, écuyer, servit dans les cadets gentilshommes du corps de Brissac, passa officier au régiment de Rohan-Rochefort, puis capitaine à celui de Gatinais, après Joseph, son frère aîné. Il épousa Louise *de Rochier*. De ce mariage sont issus :

1°. Jean-Balthasard, dont l'article suit :

2°. François de Jossouin de la Tour, officier au régiment de Forez, puis ecclésiastique.

V. Jean-Balthasard DE JOSSOUIN, seigneur de Plazolles, co-seigneur de Saint-André-Lechamp, bailli des états du Vivarais, épousa Marie de Jossouin, dont il eut :

1°. Jean-Roch, dont l'article suit ;

2°. Jean-Baptiste de Jossouin de la Tour, capitaine au régiment de Poitou, chevalier de Saint-Louis, mort sans enfants ;

3°. François-Balthazard de Jossouin de la Val, capitaine au régiment de Bresse, chevalier de Saint-Louis, mort sans enfants :

4°. François de Jossouin, chanoine à Alby.

VI. Jean-Roch DE JOSSOUIN, IIe du nom, seigneur de Valgorge, de Planzolles, de Loubaresse, Saint-Martin, Laugère et la Boule, fut bailli d'épée des états du Vivarais. Il était ancien capitaine de cavalerie et chevalier de Saint-Louis. Il fut appelé comme noble à l'assemblée du bailliage de Villeneuve de Berg, lors de la convocation des états-généraux, en 1789. Il épousa, en 1764, Marie-Christine *de Peyret de Malerive*. De ce mariage sont issus :

1°. Jean-Balthazard de Jossouin de Valgorge, ancien garde de la porte du Roi, puis officier dans le génie militaire, mort en émigration;

2°. Jean Roch II, qui suit ;

3°. Marguerite-Victoire de Jossouin de Valgorge, mariée, le 6 décembre 1796, avec Joseph-Alexandre de Vissac.

VII. Jean-Roch DE JOSSOUIN, IIe du nom, chevalier de Valgorge, officier supérieur, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de l'ordre royal de la Légion d'honneur, a émigré et fait les campagnes de l'armée des princes. Le titre de chevalier lui a été donné par le Roi d'après ses brevets d'officier supérieur, de chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, en date des 24 août et 4 décembre 1614 et 3 septembre 1816. Il a épousé Madelaine-Charlotte *de Laulanhier*. De ce mariage est issu :

1°. Marie-Jean-Charles-Ovide, qui suit.

VIII. Marie-Jean-Charles-Ovide DE JOSSOUIN, chevalier de Valgorge, était surnuméraire dans les gardes de la porte du Roi, en 1814.

Armes : D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef d'une tour d'argent; au chef du même, chargé de trois roses de gueules.

DE BERNARD, ou BERNARDI, famille ancienne et distinguée, originaire du Dauphiné, dont les rameaux se sont successivement répandus en Provence, au Comtat et en Bugey, où la branche aînée subsiste depuis le milieu du dix-huitième siècle. Ces diverses branches, illustrées par de belles alliances et de nombreux services de robe et d'épée, ont pour auteur commun :

I. Raimond DE BERNARD, ou *Bernardi*, du lieu de Bellaffaire, en Embrumois, qui reçut, le 18 novembre 1391; des lettres-patentes de Marie, reine de Jérusalem et de Sicile, comtesse de Provence et de Forcalquier, pour sa mise en possession de la terre du Caire, dans lesquelles lettres-patentes Raimond est qualifié noble, docteur ès-droits, maître rational de la grand-cour de cette princesse, juge des secondes appellations de Provence, conseiller et garde-des-sceaux de la même Reine. Louis II, roi de Sicile et de Jérusalem, lui accorda d'autres lettres patentes datées du 1er mars 1400, dans lesquelles il est qualifié magnifique seigneur et chevalier. Il fit son testament le 6 août 1407, devant Michaëlis, notaire à Avignon, dans lequel il nomme ses deux fils (1).

---

(1) Du même Raimond descendait encore par plusieurs degrés :

Arnoux *Bernardi*, Ier du nom, seigneur de Bellaffaire, marié vers 1550, avec Agnès de Laidet de Sigoyer, dont il eut :

1°. Louis, qui suit;
2°. Catherine de Bernard, mariée, le 29 septembre 1581, avec André Charonier, fils de Jacques

1°. Jean Facy, qui suit ;
2°. Louis, qui fonde la branche des vicomtes de Valernes, rapportée ci-après.

II. Jean-Facy DE BERNARD, reçut en don, le 2 août 1469, de Raimond, comte de Valernes, une censive située à Bellaffaire. Il eut pour fils :

III. Louis DE BERNARD, Ier. du nom, fit son testament le 2 mars 1512, où il rapplele ses enfants, savoir :
1°. Antoine de Bernard, docteur ès-droits, auquel Jacques, comte de Valernes, confirma, le 4 juin 1528, la donation que Raimond, comte de Valernes, avait faite, en 1469, à Jean-Facy de Bernard, son aïeul. Cet acte de confirmation fut passé devant Bertrand Arpitte, notaire à Sisteron ;
2°. Guillaume de Bernard ;
3°. Jean, qui continue la lignée ;

Charonier, conseiller au présidial de Gap, et d'Anne d'Agoult.

Louis *de Bernard*, seigneur de Bellaffaire, fut père de :

Arnoux *de Bernard*, IIe du nom, qui, ayant dérogé, obtint, en 1607, des lettres de réhabilitation, qui furent vérifiées par arrêt de l'an 1631. Il eut deux fils, mentionnés dans cet arrêt :

1°. François qui suit ;
2°. Jean de Bernard, seigneur de la Bastie, qui eut postérité.

François *de Bernard*, épousa Jeanne de Guibert, qui le rendit père de :

Honoré *de Bernard*, père de Ennemond, Henri, Jacques, Jean et Pompée de Bernard ; ce dernier, célèbre avocat à Aix, marié avec Claire de Simiane. (*Voyez l'Etat politique du Dauphiné, par Chorier, t. III, p.* 130.)

Armes de cette branche : d'azur, à la bande d'argent, chargée de trois mouchetures d'hermine de sable ; au chef d'or, chargé de trois roses de gueules.

4°. Vital de Bernard,
5°. Arnaud de Bernard, } dont on ignore la destinée.
6°. Claude de Bernard,

IV. Jean DE BERNARD, Ier du nom, rappelé dans le testament de Louis, son fils, qui suit, eut pour enfants :

1°. Louis II, qui continue la lignée ;
2°. Barthélemi de Bernard, qui fut chanoine d'Embrun.

V. Louis DE BERNARD, IIe du nom, fut pourvu, par lettres du 23 août 1538, de la charge de capitaine-châtelain de la Tour de Saint-Vincent, dans la vallée de Seyne, en Provence, sur la frontière du Dauphiné. Il épousa, par contrat du 19 décembre 1546, Marguerite de la Villette, et fit son testament le 4 avril 1559, dans lequel il fait mention de son père et de ses enfants, savoir :

1°. Honoré de Bernard,
2°. Gaspard de Bernard, } morts sans postérité ;
3°. Bernardin de Bernard, qui, dans son testament du 21 avril 1575, est qualifié seigneur de Velleron, capitaine des gardes de M. le prince de Genevois ;
4°. Antoine de Bernard ;
5°. Artus de Bernard, chanoine d'Embrun, curé de Seyne, de Saint-Vincent et de Saint-Pierre de Barle ;
6°. Robert de Bernard, capitaine, pour le Roi, de cinq cents hommes de pied, châtelain de Terre-neuve ;
7°. Ardoin, qui continue la lignée ;
8°. Jean de Bernard, capitaine-châtelain de Saint-Vincent de Seyne ;
9°. Louis de Bernard ;
10°. Plusieurs filles dont on ignore les alliances.

VI. Ardoin DE BERNARD, seigneur de Feyssal et de Reynier, fut d'abord chanoine d'Embrun et prieur de Tournon. Etant demeuré le seul mâle de sa famille, qui fut en âge d'en perpétuer la descendance, il quitta l'état

ecclésiastique, et épousa, avec dispense du pape, du 3 mars 1565, Melchione Bardine, et fit son testament devant Baille, notaire, dans lequel il nomme ses enfants :

1°. Honoré, qui suit ;
2°. Annibal de Bernard,
3°. Antoine de Bernard,
4°. Autre Honoré,
} morts sans postérité ;

VII. Honoré DE BERNARD, seigneur de Feyssal et de Reinier, épousa, par contrat du 17 novembre 1603, reçu par Salva, notaire royal, demoiselle Isabeau de l'Estoup, dont il eut :

1°. Jacques de Bernard, seigneur de la Molette, vivant en 1656 et en 1667, marié avec demoiselle de Cordier, de laquelle sont issus :

A. Joseph de Bernard, seigneur de la Molette, qui a eu pour enfants :

a. Jacques de Bernard, père, 1°. de Pierre de Bernard ; 2°. de Louis de Bernard, prieur de Saint-Eusèbe ;

b. Pierre de Bernard, ecclésiastique ;

B. Pierre de Bernard, qui fut marié au fort Saint-Pierre de la Martinique, et a eu des garçons ;

C. Louis de Bernard,
D. François de Bernard,
E. Jean de Bernard,
} morts sans postérité.

2°. Louis de Bernard, écuyer, sieur de la Lanne, vivant en 1656 et 1667, marié avec Catherine de Cordier, dont :

A. Honoré de Bernard,
B. Pierre de Bernard,
} morts sans avoir eu d'enfants ;

C. Jacques de Bernard, seigneur de Bayons, qui fut père de :

a. Jacques de Bernard,
b. Jean de Bernard,
} qui furent mariés ;

3°. Jean, dont l'article suit ;

4°. Ardoin de Bernard, qui paraît n'avoir point laissé de postérité.

VIII. Jean DE BERNARD, II[e] du nom, sieur de Feyssal, fut maintenu dans sa noblesse, conjointement avec ses frères, par arrêt de la chambre des francs-fiefs et nouveaux acquêts, établie en Provence, du 15 décembre 1656, sur leurs preuves remontées à Raimond de Bernard, leur cinquième aïeul, vivant en 1391 ; et par jugement de l'intendant de Provence, du 10 mars 1667. Il avait épousé Susanne d'Agoult, dont sont issus :

1°. Joseph, dont l'article suit ;
2°. François de Bernard,
3°. Jean-Louis de Bernard,
4°. Jean-Charles de Bernard,
5°. Anne de Bernard,
} dont on ignore la destinée.

IX. Joseph DE BERNARD. I[er] du nom, seigneur de Feyssal, épousa Isabeau Meynier, dont il eut :

X. Joseph DE BERNARD, II[e] du nom, seigneur de Lauzière, chevalier de Saint-Louis, tué à la bataille de Parme, le 29 juin 1734. Il avait épousé demoiselle Françoise de Collongue, qui le rendit père de :

XI. Mathieu DE BERNARD DE LAUZIÈRE, chevalier de Saint-Louis, qui s'établit en Bugey, et fut seigneur d'Hostel, de Belmond, de Luthezieux, de Saint-Maurice, Charancin, Vogland ; il épousa Marie-Claudine Darestel, dont sont issus :

1°. Charles-Louis-Joseph, qui suit ;
2°. René-Bernard de Lauzière, capitaine dans le corps royal de l'état-major à Besançon, chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, lequel, par ordonnance du Roi, du 2 avril 1817, a été autorisé à ajouter à son nom celui de *Darestel*, du chef de sa mère, seule héritière de ce nom.

XII. Charles-Louis-Joseph DE BERNARD DE LAUZIÈRE, lieutenant-colonel des armées de Sa Majesté catholique en Espagne, capitaine retiré en France,

chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, qui a épousé, le 20 août 1810, demoiselle Antoinette-Louise Feuillot de Varange.

Armes de cette branche : de gueules, au lion couronné d'or ; à la bande d'azur, chargée d'un croissant d'argent, et de deux étoiles du second émail, brochante sur le tout.

SECONDE BRANCHE.

II. Louis Bernardi, second fils de Raimond, s'établit à Mozan, au diocèse de Carpentras. Il laissa de sa femme, dont on ignore le nom :

III. Gaspard Bernardi, marié, par contrat passé à Mozan, le 29 mai 1496, avec Marguerite de Lestre. Il fit son testament le 5 mars 1517, et laissa, entr'autres enfants :

1°. Claude, qui suit ;
2°. Et Jean, qui, le 16 juin 1542, transigea avec son frère, sur les biens de leur père. Il fut capitaine d'infanterie, ainsi qu'il appert par son brevet du 5 octobre 1573, et mourut sans postérité de Françoise de Cohorne, son épouse.

IV. Claude Bernardi, épousa Marguerite de Loques, de laquelle il eut :

V. Jean Bernardi, marié à Sault, le 7 fèvrier 1579, avec Honorée de Donodei, fille de Sauveur Donodei, et de Françoise de Gaufridi. Il laissa de ce mariage :

1°. Elzéar, qui suit ;
2°. Denis, rapporté ci-après ;
3°. Claude de Bernard, marié avant 1606, avec Hélène de Séguins, fille d'André de Séguins, seigneur de Flosc et de Saint-Romain.

VI. Elzéar Bernardi, épousa, par contrat passé à Sault, le 2 juin 1619, Isabeau Laborel, fille de Claude Laborel, et de Catherine Pillat. Il testa le 3 avril 1649, et laissa de son mariage :

1°. Pierre, qui suit ;
2°. Étienne, dont on ignore la destinée ;

3°. Denis, chef de la branche habituée à Roussillon, diocèse d'Apt.

VII. Pierre BERNARDI, fit alliance avec Anne Arnoux, fille de Poncet, et de Madelaine Girard, le 29 avril 1648. Il fit son testament le 6 février 1680, et eut pour enfants :

1°. Elzéar, qui suit ;
2°. Joachim, mort chanoine et curé du bourg de Salernas, en Dauphiné.

VIII. Elzéar BERNARDI, IIe du nom, fut marié, par contrat passé le 25 juin 1693, avec Thérèse Martin, fille de Charles Martin, et d'Anne Laugier. Il fit son testament le 5 juin 1727, et laissa :

1°. Balthazard, qui suit ;
2°. Jean-Etienne, prêtre, docteur en théologie, mort chanoine de l'église Saint-Sauveur d'Aix, syndic du diocèse, prieur et co-seigneur de Tourton, en Provence.

IX. Balthazard BERNARDI, épousa, le 16 décembre 1720, Angélique-Rose Roddes, fille de Joseph, et d'Auranne Joun, dont il eut :

X. Joseph-Elzéar BERNARDI, marié, depuis le 7 avril 1750, avec Louise-Madelaine Demengé, fille d'Elzéar, seigneur du Caire, en Provence, et, en partie, de Puimichel et d'Hauteval, et de Françoise Rabilliaud, de la ville d'Aix.

TROISIÈME BRANCHE.

VI. Denis BERNARDI, second fils de Jean et d'Honorade de Donodei, épousa Victoire Laborel, fille de Claude et de Catherine Pillat, par contrat passé le 5 octobre 1622. Il fit son testament le 31 mars 1666, laissant :

1°. Jean-Etienne, qui suit ;
2°. Pompée qui fit une branche établie à Pernes, dans le comtat Venaissin, laquelle subsiste en la personne d'Antoine-Xavier Bernardi, marié, par contrat passé à Carpentras, le 10 novembre 1749,

avec Jeanne de Guillini, fille d'Esprit-Joseph, du lieu de Velleron, et de Susanne Martin.

VII. Jean-Etienne Bernardi, fut marié avec Susanne d'Astuard de Cheminades, de la ville de Sault. De ce mariage naquirent :

1°. Denis, mort sans postérité ;
2°. Esprit, qui suit ;
3°. Dominique, qui entra d'abord dans les cadets, gentilshommes, et qui fut ensuite capitaine dans le régiment Dauphin, infanterie, ainsi que le prouve son brevet et commission du 28 mai 1689 ;
4°. N.... de Bernardi, mariée dans la maison de *Camaret,* à Caromb ;
5°. N.... de Bernardi, mariée dans la maison de *Bouvar*, à Mazan ;
6°. N...., de Bernardi, mariée dans la maison de *Silvestre,* à Saint-Savournin ;
7°. N.... de Bernardi, mariée dans la maison de *Martin*, à Sault.

Tous ces enfants sont nommés dans le testament que fit leur père, le 17 juillet 1679.

VIII. Esprit Bernardi, vicomte de Valernes, fut marié, le 6 avril 1684, avec Jeanne de l'Enfant, des seigneurs de Peiresc. Il acheta une charge de trésorier-général de France, en la généralité de Provence, qu'il exerça pendant trente-deux ans. Il eut :

1°. Jean-Etienne, qui suit ;
2°. N.... Bernardi, mariée à M. Boniface *de Tombeton*, à Sisteron ;
3°. N... Bernardi, mariée à M. *Roux de Beauvezet,* à Salon ;
4°. N... Bernardi, mariée à M. *Julien*, frère du lieutenant-général des armées du Roi, de la ville d'Orange ;
5°. N... Bernardi, mariée à M. *Fabri de Brignolles.*

IX. Jean-Etienne Bernardi, vicomte de Valernes, épousa, par contrat du 29 avril 1723, dame Rose *de Castellane*, fille d'Henri de Castellane, marquis de Majastres, et de dame Françoise de Ferrier. Le Roi, en récompense des services de son père et de ceux de son oncle, lui accorda des provisions, le 31 mars 1732, pour la charge qu'ils avaient exercée. Il eut de son mariage :

1°. Pierre-Joseph Bernardi ;
2°. Henri-Bernardi, chanoine de l'église de Riez ;
3°. César-Ignace Bernardi, ecclésiastique ;
4°. Esprit-Dominique Bernardi, jésuite ;
5°. Jean-Baptiste-Balthazard Bernardi, garde de la marine ;
6°. Madeleine Bernardi, mariée à N. *l'Olivier*, baron de Bonne, en Dauphiné ;

Armes de ces deux dernières branches : D'azur, au cor de chasse d'argent, enguiché de gueules, surmonté d'une devise d'argent ; au chef cousu de gueules, chargé de trois grenades d'or.

DE CALDAGUÈS, famille ancienne, originaire d'Auvergne, qui, d'après les titres du bailliage royal et de la justice ordinaire de la ville et vicomté de Murat, remonte par filiation suivie, jusqu'au milieu du treizième siècle. Elle a donné une longue série de magistrats distingués[1], des officiers de tous grades et décorés, et compte de nos jours un lieutenant-général des armées du Roi. Cette famille a pour premier auteur :

I. Guillaume de Caldaguès, Ier du nom, qui, l'an 1272, était bailli royal d'Andelat, et lieutenant-général de la ville el vicomté de Murat, charges qu'il exerça jusqu'en 1310. Il fut père d'Antoine, qui suit :

II. Antoine de Caldaguès, Ier du nom, succéda, l'an 1316, à son père, et fut confirmé par le Roi et par Arnaud, vicomte de Murat, dans ses titres de bailli royal d'Andelat et de lieutenant-général de la ville et vicomté de Murat. Le vicomte Arnaud en ayant été

dépossédé par Bernard d'Armagnac, connétable de France, sous prétexte qu'il avait refusé l'hommage à ce seigneur, Antoine de Caldaguès se démit de la charge de lieutenant-général de cette vicomté, qui fut donnée à son fils, qui suit.

III. Guillaume DE CALDAGUÈS, IIe du nom, lieutenant-général de Carladès, en 1396, eut pour fils :

IV. Antoine DE CALDAGUÈS, IIe du nom, qui fut nommé procureur-général d'Anne-Bonne de Berry, veuve de Bernard d'Armagnac, aux vicomtés de Carlat et Murat, charge qu'il exerça jusqu'en 1464. Il fut père de :

V. François DE CALDAGUÈS, Ier du nom, qui, l'an 1465, succéda à son père dans la charge de procureur-général des vicomtés de Carlat et Murat, qu'il exerça jusqu'en 1485. Il eut pour fils et successeur :

VI. Jean DE CALDAGUÈS, Ier du nom, qui exerça jusqu'en 1513. Son fils,

VII. Pierre DE CALDAGUÈS, succéda à son père dans la charge de procureur-général, et fut fait en outre lieutenant-général des vicomtés de Carlat et de Murat, charge dans laquelle son fils, qui suit, lui succéda en 1539.

VIII. Jean DE CALDAGUÈS, IIe du nom, acquit à ses descendants les priviléges de la noblesse par la continuation de la charge de son père, qu'il remplit jusqu'en 1558. Il fut père de :

IX. François DE CALDAGUÈS, IIe du nom, écuyer, lieutenant-général des mêmes vicomtés jusqu'en 1581. Il eut pour fils :

X. Jean DE CALDAGUÈS, IIIe du nom, écuyer, décédé dans la même charge, le 19 novembre 1609. Ses enfants furent :

1°. François, dont l'article suit ;
2°. Françoise de Caldaguès, marié avec noble Jean Tillart, de Murat.

XI. François de Caldaguès, III[e] du nom, écuyer, seigneur de Tournal, du Cresigner, de la Boissonie, fut reçu procureur-général de la Cour des aides de Clermont-Ferrand, charge qu'il exerça jusqu'en 1654, époque de sa mort. Il eut pour fils :

1°. Jean, dont l'article suit ;
2°. François-Giraud, qui fonda la seconde branche.

XII. Jean de Caldaguès, IV[e] du nom, écuyer, seigneur de Fournant et du Cresigner, écuyer de monseigneur le duc d'Orléans, frère unique du Roi, en 1653, fut pourvu de la charge de président de la Cour des aides de Clermond-Ferrand, et conserva ces deux emplois jusqu'en 1694, époque à laquelle la charge de président passa à son fils qui suit, qu'il avait eu de son mariage, contracté en 1631 avec Hippolite de Gontaut. Il avait été pourvu d'une charge de secrétaire du Roi, le premier septembre 1689, dont il mourut revêtu en 1694.

XIII. Jean-François de Caldaguès succéda à son père, en 1694, dans la charge de président de la Cour des aides de Clermont ; et, comme il n'avait pas encore vingt-cinq ans accomplis, il obtint de M. de Harlay, premier président du parlement de Paris, une dispense d'âge, en considération des services distingués de ses ancêtres dans la magistrature. Il mourut en 1719. Il eut pour fils :

XIV. Annet de Caldaguès, chevalier, seigneur de la Boissonie, de Tournon, du Cresigner, de l'Aoust et de Comblat, qui, l'an 1728, succéda à son père dans la charge de président de la Cour des aides. Il était marié en 1732, et n'avait point d'enfants mâles. Il ne laissa qu'une fille, mariée à M. de Vernières.

SECONDE BRANCHE.

XII. François-Geraud de Caldaguès, écuyer, second fils de François, III[e] du nom, épousa, en 1662, noble Delphine Maillard ; de ce mariage est issu :

XIII. Joseph-François DE CALDAGUÈS, Ier du nom, écuyer, seigneur de Ferval, qui servit pendant vingt ans dans les mousquetaires. Il épousa, en 1710, demoiselle Françoise Decabié, dont est issu :

XIV. Jean-André DE CALDAGUÈS, écuyer, seigneur de Ferval, capitaine de grenadiers au régiment de Bourbonnais, où il servait pendant trente ans, chevalier de Saint-Louis, blessé deux fois dans diverses campagnes et placé lieutenant du Roi et commandant en la ville de Bergues-Saint-Vinox, en Flandre, où il est resté pendant vingt ans, jusqu'à l'époque de sa mort, arrivée le 20 octobre 1780. Il avait épousé, en 1741, Martine-Josephe Remont d'Arzillemont, fille de N.... Remont, seigneur d'Arzillemont, en Champagne, et de Marie-Anne Lemoine. De ce mariage sont issus :

1°. Joseph-François, dont l'article suit ;
2°. Charles-Antoine de Caldaguès, ancien capitaine au régiment de Bourbonnais, chevalier de Saint-Louis ;
3°. Raymond, comte de Caldaguès, lieutenant-général des armées du Roi, commandeur de l'ordre de Saint-Louis ;
4°. Autre Charles-Antoine de Caldaguès, ancien capitaine au régiment de Bourbonnais, chevalier de Saint-Louis.

XV. Joseph-François DE CALDAGUÈS, IIe du nom, ancien capitaine au régiment de Bourbonnais, du 5 octobre 1767, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, est né à Aurillac, le 10 septembre 1742. Il a fait la guerre de sept ans dans sa qualité de capitaine ; a été fait lieutenant-colonel du régiment de la Ferre, par S. M. Louis XVI, en 1791, a émigré et fait les campagnes de l'armée des princes. Au retour de Sa Majesté Louis XVIII, on lui a accordé la retraite d'officier supérieur.

Armes : D'or, à l'arbre terrassé de sinople ; un lévrier passant d'argent, colleté d'or, brochant sur le fût de l'arbre ; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'argent. Couronne de comte ; supports : deux lévriers.

DALICHOUX (1), barons de Sénégra ; famille ancienne, originaire du Languedoc, qui établit sa filiation d'après les preuves qu'elle a faites pardevant l'intendant de cette province, en 1718, et pardevant M. Chérin, généalogiste des ordres du Roi, en 1788, depuis noble Guy Dalichoux, qui suit :

I. Noble Guy Dalichoux épousa demoiselle Hélix *de Malafos*, du lieu de la Coste, au diocèse de Lodève, avec laquelle il est rappelé dans le contrat de mariage de leur fils, qui suit, et dans l'acte d'une donation du 30 novembre 1549, rapporté sur le degré suivant.

II. Noble Amans Dalichoux, Ier du nom, épousa par contrat du 11 octobre 1545, passé devant Lot de Pomarède, notaire royal de Champ-Long, demoiselle Claire *de Sebeug*, fille de noble Jean de Sebeug, et de demoiselle Charlotte de Sabatier, du lieu de Tourbes, au diocèse de Beziers. Marie de Sebeug, tante de Claire, approuvant son mariage, lui fit donation de tous ses biens, le 30 novembre 1549, sous la réserve de l'usufruit sa vie durant. Claire de Sebeug fit son testament, le 2 janvier 1560, pardevant Lavabre, notaire du lieu de la Coste, au diocèse de Lodève. Il y fait plusieurs legs à ses enfants, et y institue son héritier universel noble Amans Dalichoux, son fils aîné, voulant que ses funé-

---

(1) Ce nom se trouve aussi orthographié d'*Alichoux* dans plusieurs actes.

railles soient faites à la discrétion de son héritier, suivant la qualité de sa personne.

III. Noble Amans Dalichoux, IIe du nom, seigneur de Sénégra, épousa, par contrat du 1er juillet 1582, passé devant Pierre Roberti, notaire de Boussargues, près de Beziers, demoiselle Claude *de Seguin*, fille de feu noble Michel de Séguin, seigneur de Sénégra. Amans Dalichoux fut nommé, par commission du duc de Montmorency, datée de Pezenas, le 14 janvier 1586, gouverneur de Boussargues et de la citadelle. Une ordonnance du même général, datée de Beziers, le 11 août 1589, porte que les soldats qui forment la garnison de Boussargues, commandée par le capitaine Dalichoux, auront dix livres par mois de paye, et le capitaine six écus et deux tiers. Amans Dalichoux dut se conduire avec vigueur et fermeté dans la guerre contre les rebelles du Languedoc ; car, par des lettres patentes du Roi Louis XIII, datées de Beziers, le 6 août 1622, accordées tant pour lui, que pour Jean Dalichoux, son fils, ce prince, vu les pertes que les rebelles leur avaient fait essuyer de leurs bestiaux, rentes, revenus, blé, foin et droits seigneuriaux au lieu de Boussargues, et pour les autres dommages qu'ils avaient faits à leurs maisons et moulin de la Tour, leur permet de se récupérer et d'user de représailles sur les biens des rebelles, jusqu'à la concurrence de la somme de 5,000 livres. Amans Dalichoux ne vivait plus le 6 septembre 1623, époque où, pardevant Noël Tessier, notaire à Boussargues, demoiselle Claude de Séguin, sa veuve, fit son testament, par lequel, après avoir fait plusieurs legs à ses enfants, elle institua son héritier universel Jean Dalichoux, qui suit :

IV. Noble Jean Dalichoux, seigneur de Sénégra, épousa, par contrat du 28 novembre 1610, reçu par Tristan Clusel, notaire à Monclar, en Rouergue, demoiselle Jeanne *de Pascal de Saint-Juery*, fille de noble Renaud

de Pascal, sieur de Saint-Juéry, de Cortin, de Gousigues, de Mortaral et autres lieux, et de demoiselle Catherine *alias* Anne de la Penne. Il est rappelé comme défunt dans le testament de Jeanne de Pascal, sa veuve, du 6 septembre 1658, reçu par Jean Bertrand, notaire à Boussargues, par lequel elle fait des legs à ses enfants, et institue Amans qui suit, son héritier universel. Ses enfans furent, entr'autres :

1°. Amans, qui continue la lignée ;
2°. Jean Dalichoux, prêtre vivant le 23 mars 1693 ;
3°. Benoît Dalichoux, vivant le 24 juin 1687.

V. Noble Amans Dalichoux, III[e] du nom, seigneur de Sénégra, transigea pardevant David Molinier, notaire royal à Bédarrieux, le 22 janvier 1637, avec noble Claude de Séguin, d'autre part, et de l'autre noble Michel Dalichoux, écuyer, Amans Dalichoux servait, le 19 juillet 1639, avec son père, dans l'armée de Roussillon, en l'arrière ban de la sénéchaussée de Beziers. Amans Dalichoux, épousa, par contrat passé devant Pierre de Samis, notaire du Çaylar, et Jean Bertrand, notaire de Boussargues, le 24 juin 1653, demoiselle Lucrèce *de Saint-Julien*, fille de noble Antoine de Saint-Julien, seigneur de la Vibribe et de Jors, et de demoiselle Marie du Caylar. Il fit son testament pardevant le fils du même Bertrand, notaire, le 4 mars 1666, par lequel il lègue par droit d'institution héréditaire à noble Antoine Dalichoux, son fils, la somme de mille livres, outre la donation faite en sa faveur de la moitié de tous ses biens dans son contrat de mariage avec la dame Lucrèce de Saint-Julien. Il institua pour son héritier, messire Jean Dalichoux, prêtre, son frère, lequel, par acte du 23 mars 1693, fit la rémission de ces biens à noble Antoine Dalichoux, sieur de Sénégra, son neveu. Amans de Sénégra décéda le 27 juin 1687.

VI. Noble Antoine Dalichoux, seigneur de Sénégra, rendit aveu à la manière des nobles, tant pour lui

que pour noble Amans Dalichoux, son père, le 19 février 1679. Il épousa, par contrat du 8 décembre 1695, passé devant Joseph Bonafoux, notaire de Lodève, demoiselle Marion *du Claux*, fille de noble Louis du Claux, sieur de la Baume, et de feue dame Delphine de la Tude. Il fit son testament pardevant Combes, notaire à Boussargués, le 6 avril 1713, par lequel il fit des legs à noble Louis Dalichoux, son fils aîné, et à ses autres enfants, et institua son héritière universelle dame Marie du Claux, son épouse. Il mourut le 20 avril, et fut inhumé dans l'église paroissiale de Boussargues, au caveau de ses prédécesseurs. Il eut, entr'autres enfants :

1°. Louis, dont l'article suit;
2°. Antoine Dalichoux de Sénégra, qui était, en 1740, capitaine au régiment de la Lande, et, en 1773, major de Mont-Dauphin et chevalier de Saint-Louis.

VII. Noble Louis Dalichoux, baron de Sénégra, baptisé le 1er novembre 1696, fut maintenu dans sa noblesse, par jugement de M. de Bernage, intendant en Languedoc, du 25 juin 1718. Il épousa, par contrat passé devant Philippe Mouton, notaire à Beziers, le 9 novembre 1740, Catherine-Antoinette *de Manse de Sauvian*, fille de messire Antoine de Manse, seigneur de Sauvian de Fos, et autres places, et de dame Catherine de Nicolin; contrat par lequel Marion *du Claux* fit donation de tous ses biens à Louis Dalichoux, son fils. L'épouse de ce dernier fit son testament le 31 janvier 1763, pardevant Jean-Joseph-Etienne-Thomas Martin, notaire royal à Beziers; par lequel, après avoir fait plusieurs legs, elle institue son héritier universel et général, messire Louis-Antoine Dalichoux de Sénégra, son fils aîné, qui suit; Louis Dalichoux est qualifié haut et puissant seigneur messire, baron de Sénégra, dans le contrat de mariage du même Louis-Antoine, son fils, du 1er juin 1773. Ses enfants furent :

1°. Louis-Antoine, dont l'article suit;

2°. Joseph-Marie, qui fonda la seconde branche; rapportée ci-après;

3°. Sophie-Dalichoux de Sénégra, religieuse.

VIII. Louis-Antoine Dalichoux, baron de Sénégra, marquis de Saint-Félix, seigneur de Fos, de St.-Guiraud et autres places, fut fait garde-marine, le 15 mai 1757; il était garde du pavillon amiral au département de Toulon, lorsqu'il demanda et obtint, le 27 mars 1766, son congé signé du Roi. Son père lui fit donation de tous ses biens par acte passé devant Gabriel Azaïs, notaire à Beziers, le 14 mai 1770, et l'émancipa par acte du 1er novembre de la même année, passé devant Augustin Mourg, notaire royal de la même ville. Louis-Antoine épousa, par contrat du 1er juin 1773, passé devant Joseph Bruno Sauvet, notaire royal de la ville du Saint-Esprit, demoiselle Marie-Jeanne-Françoise-Félicité-Joséphine-Juliette de Savelly de Caseneuve, fille de haut puissant seigneur messire Jean-Paul-Marie de Savelly de Caseneuve, et de haute et puissante dame Louise-Charlotte de Vanel de l'Isle-Roy. Louis-Antoine rendit hommage au Roi, en la chambre des comptes de Montpellier, le 27 novembre 1776. Ses enfants furent :

1°. Jean-Paul-Marie-Gabriel Dalichoux, baron de Sénégra, qui fit ses preuves de noblesse pardevant M. Chérin, généalogiste des ordres du Roi, pour le service militaire, le 10 mai 1788;

2°. Louis-Antoine-Henri-Prosper Dalichoux de Sénégra, qui fit les mêmes preuves pour la marine;

3°. Louis-Marie-Augustin Dalichoux de Sénégra, né le 18 août 1782, qui fit les mêmes preuves pour le service de terre, le 10 mai 1788, et celles exigibles par l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, dit de Malte;

4°. Henri-Marie Dalichoux de Sénégra, qui fit les

mêmes preuves pour le service militaire, le 10 mai 1788;

5°. Armand Dalichoux de Sénégra.

SECONDE BRANCHE.

VIII. Joseph-Marie DALICHOUX, chevalier de Sénégra, capitaine au corps royal d'artillerie, au régiment de Grenoble, et chevalier de Saint-Louis, épousa, en 1784. Marie-Antoinette-Charlotte *de Récourt*, fille de messire Pierre-Florimond-Charles-Joseph de Récourt, chevalier, seigneur du Sart, et de dame Antoinette Fremyn. De ce mariage, sont issus :

1°. Henri-Joseph Dalichoux de Sénégra;
2°. Jules-Michel Dalichoux de Sénégra.

Armes : D'azur, à trois croissants d'argent. Supports : deux lions.

DE TOUSTAIN-FRONTEBOSC, maison très distinguée de la province de Normandie, dont plusieurs branches, la plupart titrées, se sont successivement répandues en Bretagne, Artois, Lorraine, Orléanais et Ile-de-France. Toutes se sont illustrées dans les armées, dans le sacerdoce et dans la haute magistrature, et n'ont jamais cessé de jouir des honneurs, droits et prérogatives de l'ancienne noblesse.

La filiation de cette maison, établie par vingt-neuf degrés, depuis un prince ou chef scandinave (1), vivant en 850, et père d'un seigneur qui, l'an 912, se fixa dans

---

(1) Voyez le *Livre de Famille*, par le vicomte de Toustain-Richebourg, ouvrage qui intéresse beaucoup de familles recommandables.

la partie de la Neustrie qui prit le nom de Normandie, n'a, pour les premiers degrés, d'autre appui que des fragments de chartes et de chroniques, qui suffisent pour constater sa haute antiquité, mais non pour établir sa filiation suivie et littérale. Mais son ascendance est prouvée sans interruption, depuis six siècles et demi, formant dix-neuf degrés, jusqu'aux derniers nés, ainsi qu'on le voit au *Livre de Famille*, et dans les preuves que cette maison a faites, en 1774, pour l'agrégation aux états de Bretagne, et, en 1776, au cabinet des ordres du Roi, pour l'obtention des honneurs de la cour. La même filiation, moins les derniers nés, se trouve au septième volume du Dictionnaire Généalogique et Héraldique, in-8°., de M. de la Chenaye-des-Bois, article TOUSTAIN, et au sixième tome du Dictionnaire de la Noblesse, in-4°, par le même, à l'article FRONTEBOSC, dont les principaux errata sont indiqués aux tomes suivants.

Depuis l'impression du t. VI du 1er Dictionnaire Héraldique, in-8°., où l'article TOUSTAIN n'était remonté qu'à la simple preuve par laquelle la branche d'Ecrennes fut maintenue dans son ancienne extraction, en 1667, par M. de Machault, intendant d'Orléans, et la comtesse Charlotte-Françoise de Toustain-Richebourg, sœur du vicomte, fut brevetée chanoinesse-comtesse de Neuville, en 1763, la famille avait communiqué à M. de la Chenaye-des-Bois, le procès-verbal dressé, en 1743 et 1744, par Chevillard, historiographe du Roi, auteur de l'Armorial ou Nobiliaire gravé de Normandie, et de plusieurs livres héraldiques. Cette pièce importante ne se retrouvant plus depuis la Révolution, M. le vicomte de Toustain a communiqué, en 1815, à M. de Saint-Allais, le Mémorial, ou procès-verbal, dressé en 1788, par M. Maugard, généalogiste de l'ordre de Saint-Hubert de Bar, écrivain savant et connu, qui, ainsi que M. Chevillard, remonte l'ascendance de cette maison, graduellement et juridiquement, à Hugues Toustain, chevalier, vers 1170, époux de Mahaut de Beaumont, et auteur, non-seule-

ment de toutes les branches qui se sont formées et subdivisées depuis la possession de la terre de Frontebosc, dont elles ont retenu le surnom, mais de plusieurs autres dont la jonction bien ultérieure n'a pu être littéralement prouvée. Toutes ces branches néanmoins ne cessaient de se reconnaître, même malgré les changements que plusieurs avaient faits dans l'écusson de leurs armes, vraisemblablement à cause de quelques alliances. Ces branches consistaient, 1°. dans les seigneurs *du Fresnay* connus depuis environ l'an 1200, jusques vers 1500; 2°. les seigneurs du haut et du bas *Millouet*, dans la paroisse de Saint-Desir, devenue faubourg de Lisieux, maintenus par Montfaut, en 1463, et éteints sur la fin du seizième siècle, après s'être alliés, de 1419 à 1431, avec la maison de Rupierrc, et vers 1530, avec celle de Malet-Graville, branche de Drubec, éteinte sous Louis XV. Il paraît que de la branche de Toustain-Millouet est sorti le rameau des seigneurs *de Billy*, et de *la Goderie*, maintenus d'ancienne extraction dans la Basse-Normandie, et éteints vers la fin du dix-septième siècle. De ce rameau était un pieux et savant abbé de Toustain de Boislaville, curé du Ménil-au-Parc, auteur de plusieurs ouvrages, restés manuscrits, entr'autres de l'histoire de la ville de Saint-Lô.

Quant à MM. de Toustain, seigneurs du Manoir et de Beaupigny, le vicomte de Toustain-Richebourg, avait fait pour eux des recherches qui lui fesaient entrevoir leur jonction avec l'une des trois branches (1), ou fa-

---

(1) La branche de Millouet posséda depuis environ 1410, jusques vers 1540, cette terre qu'avaient eue précédemment d'environ 1340 à 1410, MM. de Miromel, de Bonnechose, de Bouquetot et d'Osmont.

Quant à la terre de Bléville, une héritière Toustain la porta vers l'an 1549, par alliance, dans la maison Aubert de Vertot, d'où elle passa de même dans celle de

milles précitées, jonction qui eut remonté au-delà d'un titre de 1326, mais dont la révolution a anéanti toutes les pièces nécessaires. Cependant l'identité du nom faillit être funeste au vicomte de Toustain. Il subit l'interrogatoire d'un conseil de guerre, tenu contre un jeune Vendéen, qu'il avait vu depuis très-peu de jours pour la première fois, et que pour la dernière il voyait à cette pénible confrontation. Des interpellations sévères, et même menaçantes, ne purent rien faire perdre au vicomte de Toustain, des égards qu'il devait à l'honneur, à l'infortune, à la vérité et à lui-même: et dans un discours à la fois plein de modération et de courage, adressé au président du conseil, il déclara qu'un militaire et citoyen français, ne devant pas plus tourner le dos au malheur qu'à l'ennemi, il adoptait l'accusé, soit qu'on le crut ou non son parent.

On doit présumer que la charte de 1489, employée par l'intendant de Chamillart, au jugement de mainte-

---

Maulde, qui, l'an 1719, la vendit à M. Dubocage, célèbre navigateur ; son petit-fils la possédait encore le 4 août 1789, époque où il siégea et vota dans l'ordre de la noblesse, avec le feu comte de Toustain-Richebourg, à l'assemblée bailliagère de Caudebec, convoquée pour l'élection des députés aux états-généraux, qui furent les marquis de Thiboutot et de Cairon, avec M. Grossin de Bouville.

Jean Toustain, seigneur de Bléville, malgré la notoriété de son ancienne noblesse, avait payé 10 livres à la taxe des francs-fiefs de 1459 à 1470 ; et Louis Toustain, seigneur de Vinemerville, maître des comptes à Paris en 1467, et depuis ambassadeur à Rome en 1482, avait payé 15 livres en 1471, pour le même objet, quoiqu'on lui connaisse encore une filiation noble remontée jusqu'en 1398. Mais ces taxes, qui n'eurent jamais lieu pour les Toustain, seigneurs de Bethencourt et de Roumare,

nue qu'il rendit en 1666, pour cette famille, dans la généralité de Caen, est une suite de la charte des francs-fiefs, donnée en 1470. Cette pièce de 1489, qu'on n'a plus sous les yeux, donnait à Martin Toustain la qualification d'*Antiquitus Nobilis*, titre de confirmation, plutôt que d'anoblissement, qui joint à beaucoup d'autres, notamment à l'acte précité de 1326, ainsi qu'une vieille note du cabinet généalogique de la bibliothèque du Roi, donnant au père un père qualifié écuyer en 1439, pourrait conduire encore à la jonction de ces deux familles homonymes.

Le chef actuel de MM. de Toustain-Fultot, alliés des Bethencourt, Moy de Richebourg, Estampes, Recusson, Bec de Lièvre-Cany, Toustain-Frontebosc, etc., a été l'un des successeurs du vicomte de Toustain-Richebourg aux pages de la grande écurie (1). Il devint depuis officier

---

auteurs des seigneurs de Honguemare, Frontebosc, Saint-Martin du Manoir, Écrennes, Canappeville, etc., ne pouvaient nuire aux seigneurs de Bléville et de Vinemerville ; car on pourrait citer des exemples multipliés de ces sortes d'impositions établies sur les terres, mais non sur les familles. Nous nous bornerons à citer l'histoire de la maison de Harcourt, par la Roque, où cet historien rapporte qu'un bon gentilhomme, dont il donne la filiation depuis l'an 1334, fut ainsi taxé, non pour le fait de sa noblesse, qui était pure et ancienne, mais parce que ce gentilhomme avait racheté un fief de quelque roturier. Ainsi le but de cette taxe n'était que d'assurer au fisc, une indemnité de sa perte des droits de francs-fiefs que lui occasionnait le retour de ces sortes de biens, quand ils repassaient d'une main roturière dans une main noble.

(1) A cette époque (1771), le vicomte de Toustain-Richebourg, alors capitaine de carabiniers, eut occasion de faire pour M. de Fultot des démarches utiles, et a

au régiment de Médoc. Il a combattu dans l'armée des princes avec un fils et plusieurs parents du vicomte de Toustain; ce dernier est le doyen de Toustain-Frontebosc et de toute la famille.

La province de Normandie compte encore deux autres familles du nom de Toustain, anoblies l'an 1654, établies, l'une près de Bayeux, l'autre près du Havre, et toutes deux éteintes au commencement du dix-huitième siècle. De la première était N.... Toustain, seigneur de Fontenelles, chef de brigade d'une compagnie des gardes-du-corps, précédemment lieutenant-colonel d'un régiment de dragons. De la seconde était N..... Toustain, seigneur de la Marguerie et du Câtillon, vicomte du Havre.

---

trouvé depuis l'occasion de marquer les mêmes sentiments et procédés à deux frères de ce gentilhomme, dont l'un officier au régiment d'Auxerrois, a péri sous la dictature de Robespierre, dans le bois de la Valette, à deux lieues de Rouen. Une demoiselle de Toustain-Fultot, ayant épousé M. de Moy de Richebourg, portant ce surnom d'une terre différente du petit fief, ou vavassorie noble de Richebourg, appartenant à la seconde branche de Toustain-Frontebosc, signait *Toustain-de-Richebourg ;* alors vivait avec son premier mari, M. de Toustain-Fultot, une demoiselle de Toustain-Richebourg, ce qui dut occasionner de fréquentes méprises. La maison de Toustain est peut-être la seule qui puisse offrir deux exemples de cette double homonymie. Un oncle du vicomte de Toustain s'appelait au service et dans le monde le chevalier *du Manoir*, à cause de la terre de Saint-Martin du Manoir, qu'il possédait dans le diocèse de Rouen, et le père de l'infortuné gentilhomme dont on a parlé plus haut, a été présenté en 1814, à S. A. R. Monsieur, sous les titre et nom de comte de *Toustain du Manoir,* à cause de la terre du Manoir, dans le diocèse de Bayeux.

La branche des seigneurs de Frontebosc, nom de la plus ancienne des possessions qui leur restaient en 1789, a donné des fondateurs et des bienfaiteurs d'établissements religieux, d'enseignement, de travail et de charité, Elle a aussi donné des personnages distingués dans la haute magistrature et dans les armées. Elle compte des colonels en pied et des généraux honorés du cordon rouge et de plusieurs décorations illustres; des grands baillis d'épée, des députés de la noblesse aux états généraux et provinciaux et dans les assemblées des notables, en l'une desquelles un marquis de Toustain-Limésy a présidé les trois ordres; des chanoinesses de Neuville et de Poulangy; des dames de l'ordre impérial et royal de la croix étoilée, des dames et des chevaliers dans les langues allemande et austrasienne de l'ordre chapitral d'ancienne noblesse (1), un grand-croix président à vie de la langue étrangère ou française de cet ordre, dit aussi des quatre empereurs depuis 1768, et plus connu sous cette dernière dénomination depuis 1790.

Par des lettres patentes, registrées en 1665, pour l'érection *du marquisat* et *comté de Carency*, dans la branche de ce nom, et en 1756, pour la confirmation et concession du titre et des prérogatives héréditaires de *marquis* à tous les mâles nés et à naître de la branche *de Viray*, nos Rois ont expressément reconnu l'ancienne extraction chevaleresque et comtale de la maison de Toustain, (sans la moindre trace de dérogeance ou d'interruption de noblesse en aucune de ses branches); et toutes ont été titrées, soit dans les brevets militaires, soit

---

(1) Cette branche a prouvé seize quartiers, c'est-à-dire huit trisaïeux, et huit trisaïeules pour la langue allemande, et pour la langue d'Austrasie, douze générations paternelles, et douze maternelles. Il y avait des langues ou classes à moindres preuves.

dans les preuves qu'elles ont faites pour l'obtention des honneurs de la cour.

Le Livre de Famille renferme quelques observations et corrections de la preuve de page analysée dans le registre 1er, t. II de l'Armorial de France. Nous nous bornerons à dire, 1°. que l'imprimeur a daté mal à propos de 1637 un partage de 1627, et mal substitué dans les noms maternels le Gendre à Légare; 2°. que Nicolas-Philippe de Toustain, dans son contrat de mariage, prit, ainsi que le marquis de Mailloc, son beau-père, la qualification de haut et puissant seigneur, donnée aussi dans quelques actes à son père, son aïeul, son bisaïeul et son trisaïeul; et que ce même Nicolas-Philippe avait un frère aîné (Claude-François-Joseph), vicomte de Vaustain, mort en 1654, à vingt-six ans, des suites de blessures qu'il avait reçues à la défense d'Arras, où il se distingua tellement dans le grade de capitaine au régiment de Bohan, que, s'il eût pu se rétablir, il aurait vraisemblablement reçu de Louis XIV un régiment, et le cordon de Saint-Michel, comme son oncle Adrien de Toustain, seigneur de Limésy, gendre du marquis de Jubert du Thil, et son père Jacques, vicomte de Vaustain, gendre du comte de Bethencourt-Carency, les avaient reçus de Louis XIII, l'un en 1616, et l'autre vers 1620; 3°. que Guillaume Toustain, deuxième du nom, dont le mariage de 1508 termine cette preuve en remontant, était fils de Guillaume Ier, maintenu dans sa noblesse d'ancienne lignée sous Charles VIII et Louis XI, et qui comparut armé et équipé à la montre des nobles de Caux en 1470, puis à la seconde faite à Rouen en 1486. Son père, Colin, et son aïeul, Jean, s'étaient abstenus de paraître en 1423 à la première, parce que la capitale et presque toute la province de Normandie étaient alors sous la domination du Roi d'Angleterre. Leur fidélité à la cause de leur souverain légitime, attira sur eux, ainsi que sur un autre Jean Toustain, écuyer, frère de Colin ou Nicolas, des confiscations, dont le Roi

Charles VII ne put opérer, au moins en partie, le recouvrement ou l'indemnité, avant 1447, suivant les titres produits devant M. Chérin.

Nous allons donner l'état actuel de cette ancienne et illustre maison, en rectifiant l article qu'en avait inséré M. de Saint-Allais, dans son *Etat de la Noblesse de France*, publié en 1816. Plusieurs rameaux se sont répandus en Poitou, Lorraine, Champagne, Orléanais, Artois et Bretagne, outre ceux qui se sont éteints en Angleterre. Les marquis et comtes de Carency, pairs d'Aix et vicomtes de Vaustain (1), s'éteignirent en 1727, et les marquis de Virai, barons d'Illing, de Thons ou Thon (et non Thous) et de Lande, en 1808. Les trois seules branches existantes de cette maison, sont celles de Limésy, de Richebourg et d'Ecrennes.

---

(1) A l'article *Carency*, des Étrennes de la noblesse pour l'année 1778, et à l'article *Vauchetain* ou *Vaustain*, du tome XII, du Dictionnaire de la Noblesse, in-4°, où sont également énumérés les seigneurs de Carency, depuis le dixième siècle jusqu'à nos jours, l'imprimeur a omis la maison de Châtillon-sur-Marne, entre celles de Condé-Bailleul et de Bourbon. Le fief de Vauchetain ou Vaustain, quoique d'un revenu modique, et de peu d'étendue, n'en était pas moins une de ces anciennes vicomtés féodales, qui, sans avoir besoin de nouvelles érections, donnaient *ipso facto pleno jure*, *simplici possessione*, leur titre à leurs possesseurs nobles ou anoblis, ainsi que l'ont reconnu et jugé, pour d'autres terres de cette nature, la chambre des comptes de Paris, le 7 août 1754, en faveur de M. Cabanel, baron d'Anglure, et le parlement de Paris, le 31 juillet 1780, en faveur de M. Pattu, baron de Mello. Voyez la notice fournie par M. le vicomte de Toustain, aux Etrennes de la Noblesse pour l'année 1783, pp. 309 et 310.

PREMIÈRE BRANCHE.

Jean-Baptiste-François-Hyppolite-Casimir, comte DE TOUSTAIN-LIMESY, successivement page de la petite écurie, lieutenant et capitaine de cavalerie, mort en mars 1815, venant d'être nommé chevalier de St.-Louis, fut admis dans les carrosses du Roi, le 13 février 1789, et fit les campagnes de l'émigration en 1792 et 1793, campagnes où périt son frère cadet, Amand-Charles-Henri, lieutenant de vaisseau. Le Roi avait signé, au mois de décembre 1786, son contrat de mariage avec sa parente, Angélique-Charlotte-Sophie de Toustain-Virai, dame de Canappeville, fille de Remi-Charles, marquis de Toustain, lieutenant-général, cordon rouge, grand-bailli d'épée de Bougonville, etc. De cette alliance, qui réunit les première et dernière branches, partagées en 1538, sont issus :

1°. Alphonse, comte de Toustain-Limesy, qu'un accident d'enfance a empêché d'entrer au service, aujourd'hui maire de la commune de Canappeville (Eure) ;
2°. Théodore, ancien garde du corps du Roi, sur numéraire des douze, puis officier au régiment des chasseurs de Vaucluse, et depuis 1818, officier au 1er régiment des cuirassiers de la Garde royale,
3°. Aglaé-Anne-Charlotte-Désirée, mariée au comte Félix de Faudoas, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, neveu de la baronne de Crussol et de la comtesse de Clermont-Tonnerre.

SECONDE BRANCHE.

Charles-Gaspard, vicomte DE TOUSTAIN-RICHEBOURG (1), successivement page de la grande écurie, sous-lieutenant, sous-aide-major, et capitaine de cavalerie, capitaine de carabiniers, major de cavalerie, commissaire

---

(1) Sa mère, née *Féra de Rouville*, descendait en ligne directe et masculine, de Philippe Fiéra ou Féra,

de la noblesse aux États de Bretagne, associé de plusieurs académies, lieutenant-colonel de cavalerie, colonel ou chef de la onzième légion des gardes nationales de la Seine-Inférieure; entré dans les carrosses de S. M. Louis XVI, le 23 janvier 1786 (honneur dont a joui aussi le comte François de Toustain-Viray, le 14 mars 1787); décoré du Lys, en 1814; présenté à S. M. Louis XVIII, le 16 janvier 1815, et, les jours suivants, à la famille royale; (Marie-Paule Glier de Chanloiseau, sa seconde épouse, a eu le même honneur, le 13 février suivant); entré dans les volontaires royaux, le 14 mars de la même année; chevalier de Saint-Louis et de plusieurs autres ordres, de 1776 à 1787, otage de Louis XVI, en juin 1791 et janvier 1793, à qui son dévouement connu pour l'auguste maison de Bourbon a attiré de longues et honorables persécutions sous le régime révolutionnaire. De son pre-

---

comte impérial et général en 1277 et 1278, pour l'empereur Rodolphe, comte Ottocare ou Prémislas, roi de Bohême. Ce général mourut, en 1293, à Mantoue, où sa postérité s'est alliée aux Gonzague, Arrivabene, Castaldi, Capriani, etc., et vint, sous le roi François Ier, s'établir en France, où Camille Féra, mestre-de-camp, ambassadeur et chevalier de l'ordre du Roi, fut naturalisé par Henri III, en 1578. Il épousa Victoire d'Ayelle, d'une très haute-noblesse, et première fille d'honneur de la Reine mère; le Roi lui fit l'honneur de nommer son premier enfant. La maison de Féra de Rouville a fait au cabinet des ordres du Roi les preuves pour les honneurs de la cour, dans la personne du marquis Féra de Saint-Phal, chevalier de Saint-Louis. (*Voyez la page 427 du premier volume de la première série du Dictionnaire de la Noblesse.*) Dans le tome III du Nobiliaire universel de France, article *Toustain*, on s'est trompé en ne donnant point d'enfants au marquis Féra de Saint-Phal, qui, de son premier lit avec mademoiselle de Champion-Cicé, a un fils, maintenant garde du corps de S. A. R. *Monsieur*, frère du Roi.

mier mariage, contracté en 1769, de l'agrément du Roi et sous la protection spéciale du premier prince du sang, avec Angélique-Emilie-Perrine *du Bot*, d'une ancienne et chevaleresque noblesse de Bretagne, dont nous allons parler plus loin, il a eu plusieurs fils, dont le glorieux et triste sort est consigné dans le tome III de cet ouvrage, et dans les *Prisonniers d'Etat, de M. Robert.* Il ne lui reste que :

1°. François - Joseph - Tobie - Machabée, chevalier, ancien officier des troupes du Roi, receveur-général des finances au département d'Ille-et-Vilaine, veuf sans enfants de Thaïs d'Avrange, nièce paternelle et belle-sœur de lieutenants - généraux des armées du Roi ; remarié à Mlle de Grenonville, fille aînée du comte de Grenonville, dont deux fils ;

2°. Louise - Marie - Adélaïde, ancienne élève de Saint - Cyr, veuve de François - de - Sales - Marin Oulry, seigneur d'Ingrande, dont elle a un fils, Adrien d'Ingrande, officier de grenadiers dans la légion d'Eure-et-Loir, aujourd'hui 45ᵉ régiment d'infanterie de ligne.

TROISIÈME BRANCHE.

Victor - Louis - Alexandre, marquis DE TOUSTAIN, fils du feu lieutenant-général des armées, commandant des grenadiers à cheval, a fait les campagnes de l'émigration en Allemagne, Russie et Portugal, où il a été successivement capitaine et major, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant-colonel et aide de camp du lieutenant-général comte de Vioménil, maréchal de Portugal, son bel-oncle, aujourd'hui chevalier des ordres du Roi, pair et maréchal de France. Depuis la Restauration, il est devenu sous-lieutenant des gardes du corps, compagnie de Wagram, avec rang de colonel; a suivi Sa Majesté à Gand, et est colonel de la légion d'Eure-et-Loir, du 20 août 1814. De son mariage avec mademoiselle *de*

Chermont, il a eu plusieurs enfants en bas âge, dont il ne reste que Mlle Corysande.

Ses cousins-germains sont :

1° Jean-François de Toustain, ex-seigneur de Fortemaison, capitaine d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis (le vingt-quatrième de toutes les branches de la famille, depuis l'institution de cet ordre, en 1693), époux de mademoiselle du Faur de Pibrac (descendante du célèbre président de ce nom, gentilhomme d'Armagnac, et chancelier de Navarre), fille d'un chevalier de Saint-Louis, et officier dans l'émigration, et de son épouse mademoiselle de Hallot, d'ancienne chevalerie de Beauce ;

2°. Charles-François de Toustain, ex-seigneur de Baudrevilliers, chevalier de Saint-Louis, ci-devant garde du corps du Roi, avec rang de capitaine de cavalerie, capitaine de grenadiers dans la légion d'Eure-et-Loir, ayant un fils de son épouse, mademoiselle Skiomepa, noble polonaise, dont la mère est Potoska.

Armes : d'or, à la bande échiquetée d'azur et d'or de deux tires.

Les armes des autres familles de Toustain, ci-dessus mentionnées, sont :

1°. Pour les seigneurs de Millouet, tantôt la bande échiquetée des seigneurs de Bethencourt, Honguemare, Roumare, Frontebosc et Carency ; tantôt d'argent à deux fasces d'azur, accompagnées de trois merlettes de sable ;

2°. Pour les seigneurs de Billy et de Boislaville, mêmes armoiries ;

3°. Pour les seigneurs de Beaupigny, de gueules, à trois colonnes d'argent, la première surmontée d'une colombe du même ;

4°. Pour les seigneurs de Fultot, Héberville, Anglesqueville, Gelleville, Paleusemare, etc., d'azur, à deux faces d'argent, accompagnées de trois merlettes de sable ;

5°. Pour les seigneurs de Fontenelles, Saint-Sauveur de Bayeux, etc., de gueules, à trois glands d'or ;

6°. Pour les seigneurs de la Marguerie, du Câtillon, etc., d'or, à deux lions affrontés d'azur.

DU BOT ou DUBOT. Deux races de ce nom, d'ancienne chevalerie de Bretagne, dont les preuves traditionnelles remontent jusqu'au milieu du douzième siècle, établissent, par titres et par monuments historiques, leur filiation suivie depuis le milieu du quatorzième. Quoiqu'elles paraissent avoir une origine identique, on n'a pu néanmoins reconnaître le point de leur commune jonction, ni découvrir la clause ou substitution qui a dû obliger l'une de ces deux familles à changer l'écusson primitif de ses armoiries. Nous allons donner sur chacune de ces deux familles, et sur deux autres de même nom, une notice succincte, résultante des preuves qu'elles ont faites, lorsqu'elles ont été maintenues par la chambre établie de 1668 à 1672 par Louis XIV, pour la réformation de la noblesse de Bretagne.

1°. Les seigneurs du Bot et de Lochan, dans le ressort de Châteaulin, maintenus par arrêt du 8 avril 1669, ont contracté des alliances directes avec les maisons du Châtel, de Barrin la Gallissonnière, de Conen de Saint-Luc, etc. Ils ont figuré dans les anciennes montres de nobles et d'hommes d'armes, ont donné des officiers distingués, et plusieurs pages du Roi à la grande écurie. Le dernier mâle de cette première maison du Bot fut le comte du Bot, ancien capitaine de dragons, chevalier de Saint-Louis, qui siégea, vers 1780, aux États de Bretagne.

Armes : D'argent à la fasce de gueules.

2°. Les seigneurs du Grégo, maintenus à la même chambre le 7 juin 1669, et sur lesquels nous reviendrons après avoir parlé de leurs aînés, qui suivent immédiatement.

3°. Les seigneurs de la Ville-Pelotte, la Grignonnais, Talhouet, la Grée-Calac, les Timbrieux, etc., maintenus au ressort de Vannes, par arrêt du 25 juin 1669. Ils

ont, comme les précédents, des services distingués et des alliances directes avec les maisons d'Avaugour, de Baudouin du Verger, Botterel-Quintin, le Botteuc, Breignac, Cambout-Coislin, Champeaux de l'Hôpitau, Champion de Cicé, la Chapelle, Charmois de Kerraret, Couaisnon ou Couesnon de la Lanceule, Ermar de Lieuzel et de Coetlo ou Couetlou, la Fretaie, Gibon de Kéralbeau, Guehenneuc de Boishue et de Cotuhan, Guillart ou Guillard du Pontdoux, Henri de Bohal, Huchet de la Bédoyère, Juchault de Lorme, Malleville, Mallier de Chassonville, du Moulin de Fontenay et du Brossay, Maczault de Glasharon, Phélippot de Kercointe, Rado de Cournon, le Sénéchal de Kercado ou Carcado, Thamarel de Boisset, Talhouet, Toustain-Frontebosc, le Voyer.

Olivier du Bot, chevalier, seigneur de Talhouet (en Pleuherlin), la Grignonnais, la Tertrais ou Tertrée, fut gouverneur de Pontivi, puis successivement élu major et commandant de la noblesse de l'évêché de Vannes. Digne descendant de beaucoup de braves militaires, il se conduisit d'une manière très-distinguée en plusieurs actions, et notamment au combat de Camaret, en 1694, où beaucoup de volontaires bretons contribuèrent à la victoire remportée sur un corps d'Anglais, dont peu se rembarquèrent, ainsi qu'il arriva soixante-quatre ans après à la journée de Saint-Cast, en 1758.

Trois degrés au-dessus de Lancelot, qui commence la généalogie rapportée dans l'arrêt de maintenue, remontent la filiation jusqu'en 1360. Ces trois degrés ont été produits à feu M. de la Chenaye des Bois, qui, dans le tome V de son Dictionnaire de la Noblesse, in-4°, a donné la filiation de la maison du Bot, où il est échappé quelques inexactitudes, reproduites et même augmentées au tome Ier du Nobiliaire universel de France, mais dont les corrections se trouvent consignées d'avance au Livre de Famille du beau-frère d'Armand-Marie-Jean du Bot de Villeneuve, ancien officier au régiment de Béarn, puis commissaire de la noblesse aux

États de Bretagne, après avoir été premier page de la reine, épouse de Louis XV, et dont le cousin, le chevalier du Bot de Talhouet, officier de dragons, avait été page de la dauphine. Le même Armand du Bot devint aussi chevalier de l'ordre chapitral de l'ancienne noblesse ou des quatre empereurs (1) dans la langue d'Austrasie. Le

---

(1) Sur les mêmes preuves de douze degrés paternels et d'autant de maternels qu'avaient produites son beau-frère avant de faire passer ses enfants dans la langue allemande du même ordre, par la preuve de seize quartiers, huit paternels et huit maternels, dont la noblesse étendait la ramification des consanguinités jusqu'à des races princières et souveraines. L'effervescence révolutionnaire commençait à se développer à l'époque où l'époux d'Angélique-Émilie-Perrine du Bot recommençait à Maubeuge la preuve des seuls premiers huit quartiers (quatre bisaïeux et quatre bisaïeules) suffisants pour la réception de sa fille à l'insigne chapitre de cette ville : la suspension particulière des preuves, à la suite du 4 août 1789, leur suspension générale dans le royaume, par l'arrêt du conseil du 24 mars 1790, et bientôt après la suppression totale de la noblesse par le décret du 19 juin, sanctionné le 21, forcèrent le vicomte et la vicomtesse de Toustain de se contenter d'une lettre conservatoire, écrite le 28 mars au nom du Roi, par le lieutenant-général comte de la Tour du Pin, ministre de la guerre, pour la reconnaissance et la maintenue des droits de la noblesse immémoriale de huit familles ou quartiers suivants : *Paternels* : 1°. Toustain de Frontebosc ; 2°. la Houssaye de la Grand'-Houssaye ; Féra de Rouville ; 4°. Nivert de Rochefort et du Plessis au Chat ; *Maternels* : 5° du Bot de Talhouet et de la Grée-Calac ; 6°. Ermar de Lieuzel et de Coetlo ; 7°. du Moulin de Fontenay et du Brossay ; 8° le Borgne de la Choltière et du Vigneu.

Voici les huit quartiers qu'Armand du Bot aurait aussi

LIBRAIRIE BACHELIN-DEFLORENNE

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

AU

NOBILIAIRE UNIVERSEL DE FRANCE

On ne peut souscrire au *Nobiliaire universel* de Saint-Allais qu'à la condition de s'engager pour l'ouvrage complet.

Il paraîtra un demi-volume vers le 1er et le 15 de chaque mois.

Les souscripteurs ne payeront qu'après réception de chaque demi-volume le prix de 5 francs afférent à ce demi-volume, qui devra nous être envoyé en un mandat sur la poste.

Les souscripteurs qui voudront payer d'avance le montant de l'ouvrage complet, qui sera publié en un an, auront droit à un escompte de 10 pour 100.

Ils n'auront donc qu'à nous adresser en un mandat, ou autre valeur sur Paris, la somme de 180 francs.

VALEUR DE L'OUVRAGE

Voici déjà bien longtemps que le *Nobiliaire universel* de Saint-Allais, complet, est devenu introuvable. Le seul exemplaire qui, depuis plusieurs années, ait passé en vente publique, est celui de la bibliothèque du comte de Lambilly qui a été vendu, en mars 1872, tout près de 1,000 francs.

Notre nouvelle édition *fac-simile et mieux exécutée* que l'ancienne sera donc infiniment moins coûteuse et pourra être acquise par tout le monde, ce qui ne peut avoir lieu en ce moment.

AVANTAGE OFFERT AUX SOUSCRIPTEURS NOBLES

Pour donner une idée de l'importance de l'ouvrage, il suffit de rappeler qu'il contient les GÉNÉALOGIES d'environ 2,500 FAMILLES VIVANTES. Les membres de ces familles pourront gratuitement, en 30 lignes, dans un ou plusieurs volumes supplémentaires, compléter leur filiation généalogique jusqu'à ce jour, ce qui a une grande importance au point de vue de l'usurpation des noms.

PARIS. — IMPRIMERIE ALCAN-LÉVY, 61, RUE DE LAFAYETTE.